



HAL
open science

Le couple Gaimar - Grenier : une dynastie de portefaix à Marseille

Maurice Georges

► **To cite this version:**

Maurice Georges. Le couple Gaimar - Grenier : une dynastie de portefaix à Marseille. Histoire. 2021. dumas-03418408

HAL Id: dumas-03418408

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03418408v1>

Submitted on 7 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



LE COUPLE GAIMAR - GRENIER

UNE DYNASTIE DE PORTEFAIX A MARSEILLE

Maurice GEORGES | DU Généalogie et Histoire des Familles | Juillet 2021

Ce travail est dédié à la mémoire de Fernande GAIMAR, ma grand-mère paternelle, née à deux pas du Vieux-Port et qui, tenant la main gantée de son grand-père, se promenait sur les quais sans savoir que ses ancêtres avaient sué sang et eau à décharger le ventre de ses vaisseaux remplis de denrées exotiques arrivées de tous les coins du monde..

TABLE DES MATIERES

I – Introduction.....	4
II – HISTOIRE DE MARSEILLE, lieu de résidence du couple.....	8
LA FONDATION	8
PERIODE ANTIQUE	9
MOYEN-ÂGE.....	10
ANCIEN REGIME.....	12
EPOQUE CONTEMPORAINE : MARSEILLE PORTE DE L’ORIENT.....	14
III - LA CONFRERIE DE SAINT-PIERRE OU CONFRERIE DES PORTEFAIX.....	18
PRESENTATION DE LA CONFRERIE.....	19
STATUTS ET ORGANISATION.....	20
PERIODE REVOLUTIONNAIRE.....	22
XIXe SIECLE : GRANDEUR ET DECADENCE.....	23
Le maître-portefaix.....	24
Organisation du travail.....	24
Décadence.....	24
IV - LE COUPLE GAIMAR-GRENIER.....	25
DESCENDANCE.....	29
ASCENDANCE LOUIS GAIMAR.....	32
1 ^{ère} génération d’ascendance.....	32
2 ^{ème} génération d’ascendance.....	35
3 ^{ème} génération d’ascendance.....	40
ASCENDANCE CATHERINE VIRGINIE GRENIER.....	41
1 ^{ère} génération d’ascendance.....	42
2 ^{ème} génération d’ascendance.....	43
3 ^{ème} génération d’ascendance.....	44
REGISTRE DES HYPOTHEQUES	46
Les documents hypothécaires et leur utilisation	46
Vente aux enchères.....	49
Patrimoine.....	50
CONCLUSION	53
REMERCIEMENTS	55
GLOSSAIRE.....	57

ANNEXES.....	58
BIBLIOGRAPHIE	58
LISTES D'ASCENDANCE DU COUPLE GAIMAR-GRENIER.....	60
Liste des actes déposés par AG 13 pour Marseille	70
LISTING DES TRANSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES.....	71
JUGEMENT RESOLUTION DE VENTE GILOUX VS GAIMAR	76



I – INTRODUCTION

En rédigeant ce mémoire, j'ai tenu à respecter au plus près les consignes données par M. Stéphane COSSON : choisir un couple marié entre 1833 et 1842, si possible dans notre département de résidence pour faciliter les recherches aux Archives Départementales (AD).

Je pratique la généalogie comme amateur depuis 2002. Depuis cette date, je me suis surtout concentré sur des recherches dans les BMS et NMD¹ incluant les notaires. J'habite Marseille et j'ai la chance d'avoir une grande partie de mes ancêtres du côté de ma grand-mère paternelle qui sont originaires de la ville et du département depuis fort longtemps : mon plus vieil ancêtre connu de cette lignée, Michel AUBE, passa un contrat de mariage en 1495 à Marseille avec Jeanne AUBERT.

Pour des raisons d'organisation professionnelle mais aussi les conditions de recherches plus restrictives avec la pandémie de COVID – les AD ont des horaires restreints, n'autorisent que dix documents par demies-journées et elles ont fermé pendant quinze jours pour travaux- j'ai voulu choisir un couple de mes ascendants directs et explorer les autres pistes de recherches hors état-civil que Stéphane COSSON nous avait données lors de ses cours. Déception : aucun n'entrait dans le critère !

En regardant les collatéraux, j'ai identifié que Louis Antoine GAIMAR, neveu de mon ancêtre Louis GAIMAR, s'est marié avec Marguerite GRENIER à Marseille en 1843. A une année près, hors critère !

Pendant deux semaines, j'ai exploré plusieurs pistes pour le choix de mon couple de référence :

- Choisir un marseillais célèbre : Edmond ROSTAND ? L'auteur de Cyrano a eu des ancêtres célèbres –dont un maire de la ville- qui pourrait donner matière à des découvertes intéressantes. Chou blanc : aucun ne s'est marié dans cette période ;
- De parfaits inconnus ? Marseille est une ville de passage, déjà importante à ces dates et avec plus d'une dizaine de registres d'églises différentes, je n'étais pas sûr de pouvoir trouver un couple de bucco-rhodanien qui satisferait à la contrainte que les mariés aient des ancêtres qui me permettraient de chercher uniquement aux AD 13.

Fin janvier, j'ai échangé avec Stéphane COSSON en lui demandant s'il était possible de choisir le couple GAIMAR-GRENIER. J'ai argumenté sur les difficultés évoquées supra, mais aussi en mettant en avant une problématique que j'avais identifiée et qui pourrait être intéressante à explorer : le milieu professionnel des portefaix sur le port de Marseille et les liens très soudés qu'ils avaient entre eux, occasionnant de nombreux mariages endémiques. Les recherches me permettraient de corroborer cette supposition et aussi d'aborder l'histoire de leur confrérie que je ne connaissais pas. J'avais remarqué la chapelle et son autel² du XVIIIe offerts par la confrérie des portefaix et dédié à Saint-Pierre³ dans l'église Saint-Ferréol-les Augustins⁴ sur le Vieux-Port, mais je ne savais rien de plus que les anecdotes racontées par mon grand-père paternel quand j'étais enfant. Par un curieux effet du hasard mais en était-ce vraiment un, ma famille GAIMAR habitait à 20 mètres de cette église dans un

¹ Les généalogistes identifient les périodes de l'état-civil par ces sigles : BMS signifiant Baptêmes-Mariages-Sépultures pour la période Ancien Régime des registres tenus par les paroisses, et NMD signifiant Naissances-Mariages-Décès pour la période commençant en septembre 1792 (proclamation de la République) jusqu'à aujourd'hui, date depuis laquelle les registres sont tenus par les mairies.

² Classé aux Monuments Historiques en 1911, attribué au sculpteur Dominique FOSSALY.

³ Le saint patron des pêcheurs et des gens de mer.

⁴ A ne pas confondre avec l'ancienne église Saint-Ferréol, implantée plus au sud-ouest, de l'autre côté de la Canebière et qui a aujourd'hui disparu.

appartement haussmannien acheté par bail emphytéotique par Antoine François GAIMAR, qui était le premier de mes ancêtres GAIMAR à ne pas avoir été portefaix. J'avais des souvenirs dans cet appartement, transmis de génération en génération ; les derniers à y avoir habité étaient mon arrière-grand-père Gabriel GAIMAR jusqu'en 1972 et sa seconde femme Isabelle BOUDOUX jusqu'en 1978.

Les découvertes que j'ai faites, et que je narrerai plus loin, m'ont donné une autre vision de mes ancêtres. J'aurais aimé que ma grand-mère soit encore vivante pour lui raconter qui ils étaient et lui donner un nouvel éclairage. Quand elle était encore de ce monde, elle adorait que je lui raconte ce que je découvrais. Elle avait eu une enfance compliquée, entre une mère décédée très jeune qu'elle n'avait pas connue, et un père très jeune également, qui ne l'avait pas reconnue à sa naissance, mais aussi absent, parti au service militaire puis à la Grande Guerre ; elle fut élevée par ses grands-parents paternels, dans cet appartement bourgeois immense de 300 m² qui occupait tout l'étage que j'évoquais auparavant. Je pense qu'elle aurait aimé ces nouveautés glanées sur sa famille.

La généalogie du couple a été saisie sur le logiciel Hérédis, version 2021. J'utilise ce logiciel depuis 2005. Les arbres présentés dans ce mémoire ont été générés avec ce logiciel. Les fonds de carte de Marseille proviennent des sites Gallica ou des archives de la ville de Marseille -certains quartiers ayant disparu après les grands travaux du Second Empire ou début XXe derrière la Bourse, ou des destructions nazies en février 1943 au nord du Vieux-Port⁵, Google Maps s'avère inefficace.

La méthode de recherche généalogique employée pour les ancêtres GRENIER et les collatéraux des deux branches est fondée sur une première recherche dans les bases de données disponibles sur internet : Filae, Généanet, Généabank, recherches corroborées par la consultation des actes BMS ou NMD en ligne. Quand je ne trouvais aucun renseignement, j'ai cherché dans les tables décennales (TD) pour défricher puis chercher l'acte en lui-même. Ce fut un vrai travail de moine bénédictin, fait de patience et d'acharnement. En effet, le volume est considérable sur Marseille : à titre d'exemple, les TD des naissances de 1813-1822 pour la lettre G⁶ représentent quatre-vingt-cinq pages de vingt-sept lignes, soit environ deux-mille-deux-cent-quatre-vingt-quinze lignes, et les noms ne sont pas classés orthographiquement mais chronologiquement. Certains patronymes -GAIMAR, GRENIER, ARNAUD, ARMAND- sont très fréquents à Marseille⁷ avec une orthographe très variable pour couronner le tout (Grenier devient Granier, Armand devient Arnaud sur certains actes et GAIMAR peut être orthographié de huit façons différentes⁸).

Intitulé	Actes
bagnards	21 263
Décès	36 139
Divers	154 625
Mariages	151 763
Naissances	59 108
table de contrats de mariage	64 849
Total général	487 747

Depuis les années 50, l'Association de Généalogie des Bouches-du-Rhône a réalisé un énorme travail de dépouillements des BMS. Ce travail, disponible en salle de lecture des AD 13 dans plus de cinq cents volumes reliés, m'a permis d'avancer très vite sur Puylobier.

Pour Marseille, le volume d'actes est considérable et tout n'a pas été fait. Le tableau ci-contre donne les statistiques des actes déposés sur Généabank pour Marseille intra-muros. Pour la période

⁵ 1200 immeubles furent dynamités le 1^{er} février 1943, soit environ 14 hectares.

⁶ Archives des Bouches-du-Rhône, site internet, 201 E TD 5, <http://www.archives13.fr/ark:/40700/vta27e099eefdf229db/daogrp/0/1>

⁷ Tout le monde n'a pas la chance de s'appeler Atréides ou Harkonnen.

⁸ Gaimar(d), Gaymar(d), Gueimar(d), Gueymar(d). J'ai trouvé jusqu'à quatre versions sur un seul acte. Pour plus de commodités dans la rédaction, j'utiliserai GAIMAR.

antérieure à la République, les dépouillements de l'AG 13 déposés sur Généabank⁹ m'ont aidé pour retrouver les mariages sur Marseille. Pour les baptêmes et sépultures, l'AG 13 n'a pas dépouillé l'intégralité des quarante et une paroisses marseillaises ; seules les périodes les plus anciennes, non pertinentes pour ce mémoire, ont été réalisées. Pour les périodes plus récentes, les paroisses du centre-ville, qui sont pertinentes, n'ont pas été dépouillées non plus. Ce qui explique que la reconstitution des fratries n'est sans doute pas exhaustive car il est impossible de chercher sur quarante et une paroisse dans le temps imparti pour la rédaction. J'ai essayé malgré tout de reconstituer ces fratries marseillaises en recherchant les décès sur Filae.

Pour reconstituer le patrimoine du couple et de ses ancêtres et descendants, j'ai fait un travail préparatoire sur le site internet des AD 13 car les tables et répertoires des hypothèques sont numérisés et accessibles en ligne. Ce fut une grande surprise pour moi de constater que mes ancêtres achetaient et vendaient régulièrement des biens. J'ai trouvé 119 occurrences des noms GAIMAR et GRENIER pour la période 1799-1901, et j'ai pu consulter une grande partie des transcriptions qui m'ont aidé à la reconstitution partielle. Certains actes concernaient une famille GAIMAR, boucher et tripier, originaire de Saint-Zacharie : je les ai écartés car ils ne concernaient pas ma famille directe mais sans doute une lignée de cousins arrivés plus tardivement à Marseille.

Pourquoi reconstituer le patrimoine ? Les articles consultés sur la base Persée portant sur les portefaix m'ont appris qu'ils bénéficiaient d'une aura de travailleurs sinon riches, du moins bien payés voire nantis pour les maîtres-portefaix. J'ai voulu vérifier cette affirmation pour mon couple.

Stéphane COSSON, devant les difficultés d'accès aux archives du Gard, nous a dispensé de réaliser le mémoire collectif. En contrepartie, il nous a demandé de fouiller un aspect historique ou généalogique de façon plus poussée. J'ai donc choisi de présenter l'histoire de la confrérie des portefaix, puisque mon couple avait des liens très forts avec ce métier. Pour cela, j'ai cherché de la documentation sur différents sites : Persée, Gallica essentiellement, mais aussi certains livres sur l'histoire du commerce à Marseille disponibles en salle de lecture des AD 13. Je n'ai pas pu consulter trois travaux, dont deux universitaires qui me semblaient très intéressants pour les aspects historique, social et organisationnel voire sociétal de la confrérie :

- Crise et vie des portefaix (1814-1914) : mémoire de DEA de Victor NGUYEN¹⁰ (Université d'Aix-en-Provence, 1961). J'ai trouvé un microfilm -cote 1 Mi 27, AD 13- mais il ne concerne que les notes et documents du mémoire. J'ai trouvé les 30 dernières pages du mémoire sur Google Books, que je citerai parfois pour la période 1860-1900 ;
- Les portefaix : mémoire de maîtrise de Nicole NANDIN (Université d'Aix-en-Provence, 1968). Des passages de ce mémoire sont cités dans d'autres travaux, et il semble que Nicole NANDIN abordait la période la plus ancienne de la confrérie ;
- Le numéro 50 de la revue Provence Historique, édité en 1968. Les archives de cette société savante ont été déposées sur le site de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme. Malheureusement, le site a subi une attaque informatique qui l'a gravement endommagé et il demeure inaccessible depuis avril 2021.

Malgré ces revers rageants, j'ai collationné le plus de renseignements possibles pour tenter de donner une image fidèle de la confrérie et du métier. La bibliographie se trouve à la fin de ce mémoire.

⁹ Voir tableau en annexe.

¹⁰ Historien marseillais (1936-1986), chercheur au CNRS. https://fr.wikipedia.org/wiki/Victor_Nguyen, consulté le 6 juin 2021.

Voilà Fernande, ce mémoire te permettra de mieux connaître ta lignée de portefaix.

II – HISTOIRE DE MARSEILLE, LIEU DE RESIDENCE DU COUPLE

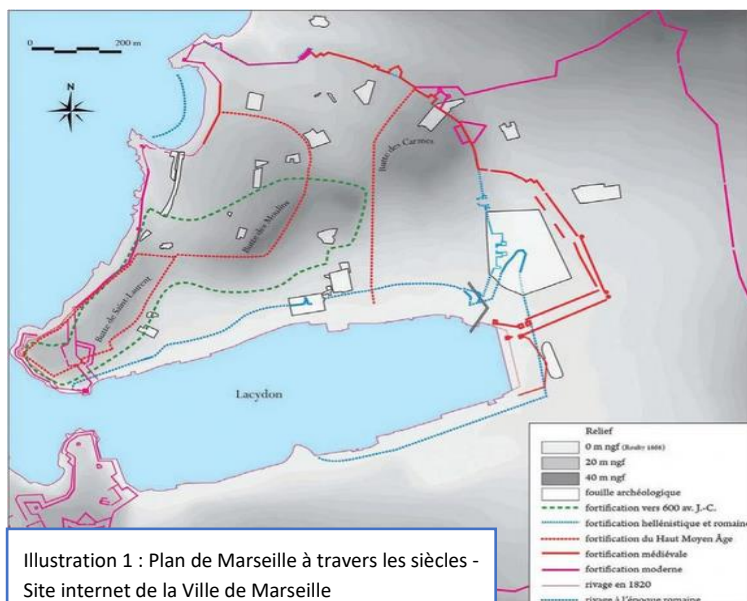
Marseille, 2620 ans d'histoire ? La légende fonde la ville en 600 avant notre ère. Qu'en est-il exactement ?

Les peintures pariétales découvertes dans la Grotte Cosquer¹¹ prouvent que le site était occupé depuis au moins 27.000 ans avant le présent (AP). D'autres sites d'occupation dans le massif de la Nerthe¹² sont datés du Paléolithique supérieur¹³, des gravettien et épigravettien, soit entre -30 000 et -10 000 AP.

De Massalia à Marseille, en passant par Massilia et Marselha¹⁴, comment résumer cette histoire de la plus vieille ville de France ? Impossible de développer une histoire exhaustive de 2620 ans dans ce mémoire. J'aborderai la fondation de la ville, donnerai un aperçu de la période antique et moyenâgeuse et présenterai la période 1700-1900, période pendant laquelle vécut le couple étudié, leurs ancêtres et leurs descendants.

LA FONDATION

« Je n'ai jamais habité Marseille et une seule fois dans ma vie j'y ai débarqué descendant d'un paquebot, le d'Artagnan, mais Marseille appartient à celui qui vient du large.¹⁵ »



Selon la légende rapportée par Athéné¹⁶, la fondation de la Massalia grecque remonte à 600 avant Jésus-Christ. Une première reconnaissance avait repéré ce port naturel remarquable par sa disposition et ses avantages. La large calanque, orientée est-ouest et dominée sur sa rive septentrionale d'ouest en est par les collines St-Laurent, la butte des Moulins et la butte des Carmes, offrait des eaux profondes, une plage d'échouage et un abri naturel au puissant et capricieux vent du nord-ouest, le mistral. La corne orientale

était bien abritée et constituait l'embouchure d'un petit fleuve qui l'alimenterait en l'eau potable (illustration 1).

¹¹ Grotte sous-marine unique au monde découverte par Henri Cosquer en 1991. <https://archeologie.culture.fr/fr/a-propos/grotte-cosquer>

¹² Massif au nord de la ville s'étendant vers l'ouest jusqu'à Martigues et culminant à 278 m.

¹³ Le Paléolithique supérieur s'étend entre environ 45 000 et 10 000 ans AP.

¹⁴ Noms successifs de la ville au cours de son histoire. Elle fut brièvement rebaptisée « Ville sans nom » en 1794, en punition de son soulèvement contre les Jacobins.

¹⁵ Blaise Cendrars, l'Homme foudroyé, Editions Denoël, 1945.

¹⁶ Livre XIII des Deipnosophistes.

Revenus dans leur ville d'origine, l'antique Phocée¹⁷, ils levèrent une expédition dirigée par Simos et Protis pour établir un comptoir. Justin raconte ainsi leur installation :

« Les chefs de l'expédition furent Simos et Protis. Ainsi ils vinrent demander l'amitié de Nann, roi des Ségobriges¹⁸, sur le territoire duquel ils désiraient fonder la ville. Par hasard ce jour-là, le roi était occupé à préparer le mariage de sa fille Gyptis que, suivant la coutume de sa nation, il se disposait à donner pour épouse sur le champ à un gendre qu'elle choisirait pendant le festin. Tous les prétendants invités pour les noces étaient là ; on invite aussi les hôtes grecs au banquet. La jeune fille est introduite ; et lorsque son père lui ordonne d'offrir de l'eau à celui qu'elle a choisi pour mari, négligeant tous les autres, se tournant vers les Grecs, elle offre l'eau à Protis qui d'hôte devenu gendre, reçut de son beau-père un territoire pour y fonder une ville. »¹⁹.

Ainsi Massalia ou plutôt *Μασσαλία* émergea du large et du brassage entre autochtones et immigrés. Cet ancrage primitif à la Mare Nostrum la tourna vers la mer plutôt que l'hinterland, confortée par les relations difficiles avec le peuple ségobrige et avec la fédération des Salyens suite à la mort de Nann²⁰.

PERIODE ANTIQUE

La ville croît et voit son nombre d'habitants augmenter rapidement dès la seconde moitié du VI^e siècle. En effet, Phocée, la mère-patrie, est abandonnée à cause de la pression perse vers -545, et les Phocéens rejoignent leur déjà prospère colonie ; ils importent les lois et les usages oligarchiques ioniens et, comme le cite Aristote, élaborent une Constitution des Marseillais²¹.

Massalia va étendre son influence sur la côte méditerranéenne, fondant des colonies jusqu'à la côte espagnole (Ampurias notamment) à Agde, Antibes, Hyères, établissant un emporion à Arles²², poussant jusqu'en Corse orientale (Aléria) et s'alliant avec Rome dès la fin du VI^e siècle contre l'ennemi commun, Carthage, alliance qui se renforcera lors des guerres puniques.



Maquette de Marseille pendant le siège de Jules César – Musée d'Histoire de Marseille

Massalia devient une cité prospère, vivant des relations commerciales fortes avec la Grèce, l'Asie Mineure puis Rome. A la fin du I^{er} siècle, la ville compte entre 40 et 50.000 habitants²³, ce qui en fait le plus grand centre urbain de Gaule. Le port antique, dont les vestiges sont encore visibles aujourd'hui, est construit par les Romains. Lors de la guerre civile entre César et le Sénat romain, Massalia, ne voulant pas prendre parti entre César et Pompée, refuse que César entre dans la ville. Celui-ci l'assiège

¹⁷ L'actuelle Foça, proche d'Izmir (Smyrne) en Turquie.

¹⁸ Peuple celto-ligure, établi depuis au moins -800 (oppidum du baou de St Marcel à l'est de Marseille) dans la vaste plaine de l'Huveaune et le territoire de l'actuelle Marseille.

¹⁹ Justin, Abrégé des Histoires Philippiques de Trogue Pompée, Livre XLIII, 3, 4-13.

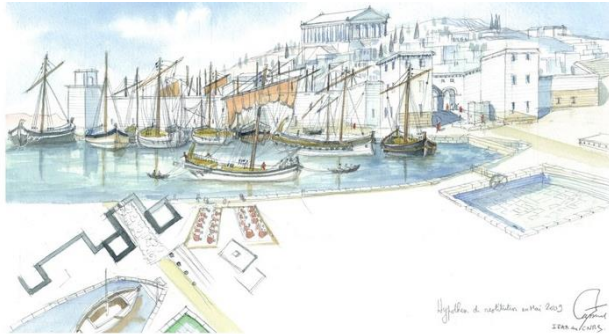
²⁰ Justin, *ibid.*

²¹ Politique, Livre VIII, chapitre 5-2.

²² Appelé Théliné « la nourricière » par les Massaliotes, qui fondèrent un comptoir sur ce site celto-ligure.

²³ Jules César parle de 15.000 défenseurs lors du siège de -49, ce qui peut donner une estimation de 45 à 50.000 habitants selon les historiens.

de mars au 25 octobre -49. Massilia, affamée et malgré une résistance bien organisée, capitule²⁴. Jules César interdit que la ville soit mise à sac et pillée : Massalia a toujours été une fidèle alliée de Rome, mais elle est aussi un centre névralgique du commerce avec la Gaule, la détruire aurait été une erreur stratégique.



Evocation de l'extrémité orientale du plan d'eau, la « corne du port », à proximité de laquelle ont été fouillés des entrepôts à *dolia* et un bassin d'eau douce permettant le ravitaillement des navires (au premier plan à droite).
© J.-M. Gassend (IRAA, CNRS). Musée d'Histoire de Marseille

De cette époque, des vestiges d'un théâtre en dessous de la butte St-Laurent et de thermes place Villeneuve-Bargemon attestent de l'organisation d'une ville romanisée, même si le grec demeure la langue vernaculaire.

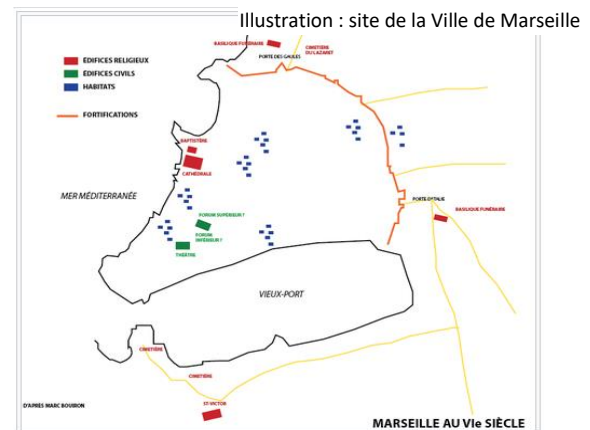
Sous le Bas-Empire, la ville semble décliner au profit d'Arles, mais en gardant toutefois une aura intellectuelle : nombreux sont les Romains qui envoient leurs enfants étudier

dans cette enclave grecque auprès de professeurs marseillais réputés dans l'Empire, plus proche qu'Athènes, Delphes ou Alexandrie.

MOYEN-ÂGE

Marselha est relativement épargnée pendant les invasions barbares du Haut Moyen-Age et elle demeure une ville prospère pendant les Ve et VIe siècles au détriment de sa rivale Arles. Elle a conservé sa romanité et commerce activement, notamment avec Byzance.

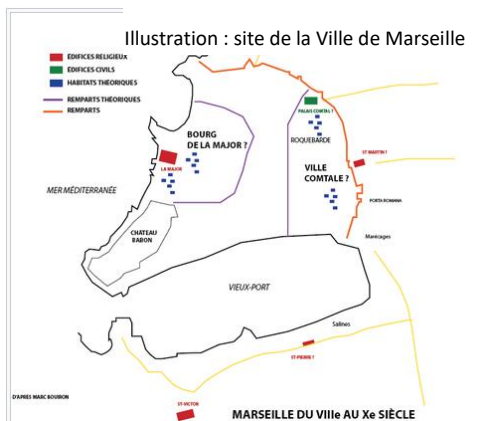
Elle devient un important centre spirituel du christianisme naissant. Les travaux des historiens²⁵ confirment cette présence active des premiers chrétiens à partir du IVe siècle, comme en témoigne la présence d'un évêque de Marseille, Oresius, au Concile d'Arles en mars 314²⁶. Un antique baptistère monumental fut découvert lors des travaux de fondation de la nouvelle cathédrale de la Major dans la deuxième moitié du XIXe et ses dimensions en feraient le deuxième plus grand connu du début du christianisme européen. La fondation du monastère de Saint-Victor en 416 par Jean Cassien va lui permettre de rayonner intellectuellement sur toute la Provence.



²⁴ Jules César - Guerres Civiles I, 34-36 et Guerre Civile II, 5-6-22

²⁵ Roger Duchêne et Jean Contrucci, Marseille. 2600 ans d'histoire, Fayard, 1998.

²⁶ Régis Bertrand, Le Christ des Marseillais : histoire et patrimoine des chrétiens de Marseille, La Thune, 2008.



Il s'en suit une période mal connue, dite des « Temps troubles ». Marselha est mise à sac par Charles Martel en 739, et la ville semble s'être repliée sur elle-même durant la période carolingienne, pour se protéger des raids sarrasins et des pirates byzantins qu'elle subit à plusieurs reprises entre 838 et 923. Les archéologues, se fondant sur les maigres vestiges et écrits, pensent que la ville se scinde en deux parties défendues par des remparts, à l'ouest le bourg épiscopal et à l'est la cité comtale, laissant une vaste zone désertée entre les deux. Le monastère de Saint-Victor est pillé à plusieurs reprises, la dernière fois en 923, et ne se

relèvera qu'à la fin du Xe siècle en abbaye rayonnante en introduisant la règle de Saint Benoît en 977. Elle règlera la vie chrétienne en Provence pendant 200 ans, régissant jusqu'à 440 églises, abbayes et monastères et un de ses abbés deviendra pape sous le nom d'Urbain V en 1362.

Passé l'an mil, Marselha redevient une cité florissante. La ville est dirigée par deux autorités, épiscopale et vicomtale. Le commerce reprend vivement, notamment alimenté par les Croisades. Marselha possède une représentation à St Jean d'Acre et elle commerce avec toute la Méditerranée, se liant à Gênes entre autres. Elle se dote d'un hôpital en 1188, l'hôpital du Saint-Esprit, futur Hôtel-Dieu (aujourd'hui l'hôtel Radisson, un cinq étoiles).

Marselha, farouchement indépendante²⁷, frondeuse et accrochée à ses privilèges commerciaux, a des relations tumultueuses avec ses différents suzerains, qu'ils soient comte de Provence ou évêque. Les révoltes jalonnent son histoire moyenâgeuse, elle est même excommuniée en 1229 par Grégoire IX. Les rivalités entre évêque, comte et prévôt attisent ces révoltes sporadiques.

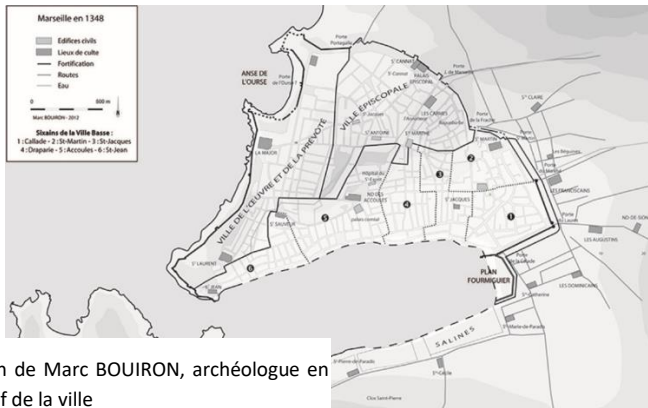
Le statut de terre adjacente, s'il est fiscalement intéressant, est porteur d'un ensemble de contraintes. Marseille cède la prééminence politique et administrative à Aix, capitale provinciale et siège de l'ensemble des cours souveraines. Un tel bicéphalisme au sein d'une même province n'est pas unique dans l'histoire de France, puisque Rennes et Nantes se partagent respectivement le parlement et les États de Bretagne. Cependant, le cas provençal se distingue par un fort déséquilibre politique entre les deux villes et une grande proximité géographique. Marseille est la seule des dix principales villes françaises du XVIIIe siècle à ne pas être siège d'intendance. Elle n'est pas non plus une métropole ecclésiastique (son diocèse dépendant de la métropole arlésienne) ni universitaire. Ces lacunes institutionnelles ont des conséquences sociales importantes. Les officiers du roi et les personnels de justice sont peu nombreux dans la ville, tout comme les membres de la noblesse, à la fois de robe et terrienne. C'est Aix qui exerce un fort tropisme sur le second ordre.

C'est à cette époque qu'est fondée la Confrérie de Saint-Pierre, sans doute en 1212, ce qui en fait la deuxième plus ancienne sur notre territoire actuel²⁸. Cette confrérie est l'ancêtre de la société des portefaix dont je parlerai plus loin. « La confrérie établie à Marseille en 1212, instrument de l'émancipation de cette cité, sert de modèle pour imaginer ce qu'a pu être la confrérie plus ancienne et fort obscure de Grasse. La confrérie phocéenne du Saint-Esprit est déjà la référence privilégiée qui polarise l'histoire des confréries médiévales en Provence²⁹. »

²⁷ La ville bénéficia d'un statut de terre adjacente du Comté de Provence.

²⁸ La plus ancienne est celle de Grasse approuvée par l'évêque en 1186.

²⁹ Noël Coulet, Le mouvement confraternel au Moyen Âge. France, Italie, Suisse. Actes de la table ronde de Lausanne (9-11 mai 1985) Rome : École Française de Rome, 1987. pp. 83-110. (Publications de l'École française de Rome, 97).



Plan de Marc BOUIRON, archéologue en chef de la ville

Malgré ces « sautes d’humeur » évoquées plus haut, Marselha demeure une ville prospère grâce au commerce maritime, qui lui apporte richesse mais aussi calamités : la peste noire de 1347 entre en France par son port, tuant 16.000 personnes dans la cité. Les troupes d’Alphonse V, roi d’Aragon, saccagent la ville pendant trois jours en novembre 1423 pour se venger de l’aide marseillaise à Louis III d’Anjou. D’autres

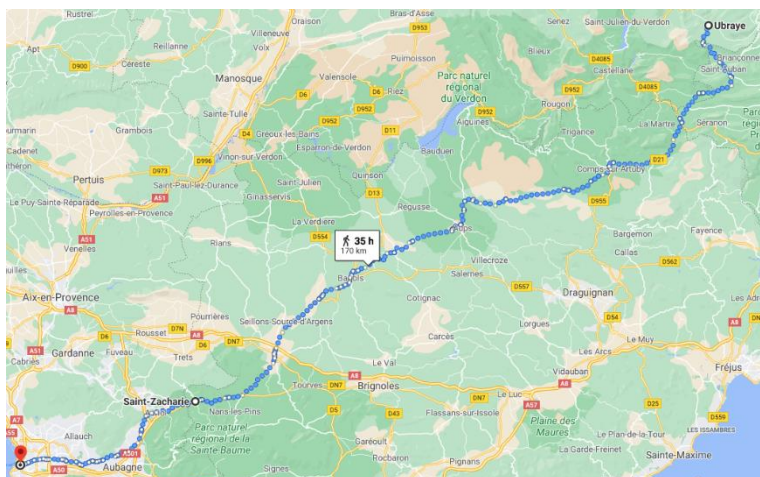
épidémies de peste jalonnent le XIVe siècle jusqu’en 1504, mais chaque fois la cité se relève.

En 1466, le Tribunal de Commerce est fondé par Jean de Cosse, lieutenant de la ville. Il est le plus vieux de France³⁰.

ANCIEN REGIME

François Ier, lors de sa visite en 1516, estime que la ville est mal défendue. Des travaux de renforcement des défenses sont entrepris sous son règne ; deux forts, un sur l’île d’If et l’autre sur la colline de la Garde, sont érigés.

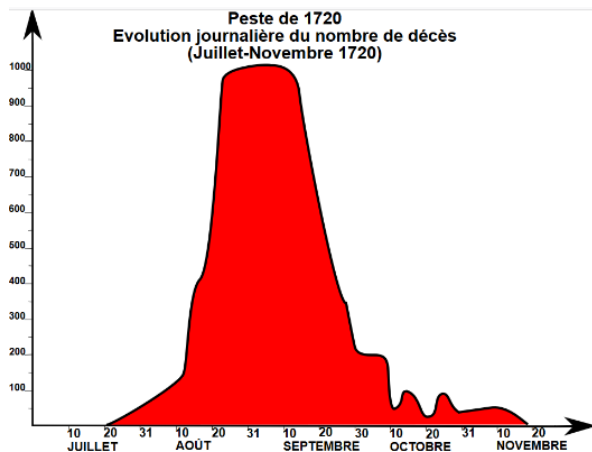
Louis XIV ordonne l’extension de la ville en 1666 et les remparts sont détruits. Le centre-ville commence à se transformer au milieu du XVIIe avec l’aménagement de cours, avenues, notamment d’après les projets de Pierre Puget³¹, elle se déploie notablement vers la rive sud bien que gênée par l’agrandissement de l’arsenal des galères royales qui occupe en partie les rives est et sud. Le grand essor du commerce, favorisé par la création de la première Chambre de Commerce de France à Marseille en 1599, permet à Marseille d’acquérir une renommée internationale. Les richesses favorisent la démographie qui place la ville au troisième rang des villes françaises.



C’est sans doute à la charnière entre XVIIe et XVIIIe siècles qu’arrive ma branche GAIMAR à Marseille. Les GAIMAR viennent originellement d’Ubraye ; ils s’installent à Saint-Zacharie dans la vallée de l’Huveaune dans la deuxième partie du XVIIe où ils font souche. Un de leurs enfants, mon ancêtre, vient à Marseille où il décède en 1710.

³⁰ Ils ne furent créés qu’en 1563 par un édit de Charles IX dans le reste de la France.

³¹ Architecte, sculpteur et peintre marseillais (1620-1694).



La peste de 1720³², amenée par le bateau le Grand-Saint-Antoine qui accoste le 25 mai, va porter un sérieux coup d'arrêt à ces décennies d'expansion. Durant cet épisode dramatique, qui durera presque deux ans dans toute la Provence et jusqu'à Mende et Marvejols, certaines personnalités se distinguent par leur courage et leur dévouement et ont laissé un souvenir encore vivace aujourd'hui. Leurs noms jalonnent les rues de Marseille : le chevalier Roze³³, le premier échevin Estelle et les échevins Moustier et Dieudé, le chirurgien Peyssonnel³⁴ et bien sûr

Monseigneur Belsunce³⁵.

Marseille pestiférée ne reprend le commerce qu'en 1724. Le port reste fermé trente mois, les principaux ports de la Méditerranée interdisent à ses bateaux d'accoster. Les fabriques sont arrêtées faute de matériel et de main-d'œuvre pour tourner. Du point de vue démographique, la ville reprend rapidement des couleurs, grâce aux nombreuses naissances après deux années noires et surtout l'immigration alpine venue des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes. Mes nombreuses branches alpines l'attestent.

La seconde moitié du XVIII^e siècle sera la période des travaux d'agrandissement du port, notamment par la récupération de l'arsenal des galères que l'Etat vend à la ville³⁶. Il occupait toute la zone est et un tiers de la zone sud du port, coupant les échanges entre les deux zones, ce qui compliquait la manutention entre les deux rives ; mais aussi l'agrandissement de la ville, par la construction de larges avenues vers le sud et l'est³⁷ qui contrastent avec les vieux quartiers de la rive nord aux ruelles étroites, biscornues et à l'hygiène moyenâgeuse.



³² La ville perd la moitié de ses habitants : entre 40 et 50.000 morts. L'estimation est de 90 à 120.000 morts en Provence.

³³ Entre autres, il organise l'évacuation de plus d'un millier de cadavres jonchant le quartier de la Tourette, certains depuis un mois, avec l'aide de 120 forçats. Seuls 3 survécurent. Lui-même contracta la peste mais survécut.

³⁴ Sur une cinquantaine de chirurgiens ou médecins recensés, seul cinq survécurent. Peyssonnel fut le premier à diagnostiquer la peste le 9 juillet 1720, il en mourut le 20 septembre.

³⁵ Il fut nommé à l'évêché de Marseille par le Roi le 5 avril 1709, décision ratifiée par le pape le 19 février 1710. Il resta évêque de Marseille pendant 45 ans, jusqu'à sa mort en 1755. Son courage pendant la peste et son dévouement aux fidèles -il refusera un poste à Laon pour rester à Marseille- en font une figure tutélaire que Châteaubriand, Hugo ou Camus citeront en exemple. Le cours fut rebaptisé en son honneur. Sa statue bras ouverts accueille les fidèles devant la cathédrale actuelle : l'esprit galéjeur des marseillais en a tiré l'expression « arriver comme Belsunce », qui veut dire « arriver les mains vides » quand on est invités.

³⁶ Louis XV signera l'ordonnance du 27 novembre 1748, qui réunira tout le personnel des galères à la marine royale, mettant fin à leur corps spécifique.

³⁷ Par la destruction du pavillon sur la rive orientale, la proto-Canebière offrira une vue dégagée sur le port.

Cette gravure³⁸ de Pierre-Jacques DURET date de 1778 ; on voit bien que l'aménagement du port, notamment la destruction de l'arsenal (à gauche) n'a pas débuté. Les quais du port de commerce (à droite) sont plus au nord qu'aujourd'hui et les maisons sont alignées sur la façade de l'hôtel de ville. Le pavillon occupe encore la rive orientale.

EPOQUE CONTEMPORAINE : MARSEILLE PORTE DE L'ORIENT



Marseille au XIXe siècle vit un deuxième âge d'or. L'expansion coloniale française vers l'Afrique et l'Asie en fait un port naturel pour accueillir les échanges commerciaux. Selon le comité maritime marseillais³⁹, ce siècle connaîtra deux grandes périodes :

- Jusqu'aux années 1850-1860 : la période des négociants, « encore sur les données techniques, les structures économiques et sociales héritées du XVIIIe. Le transport maritime s'effectue encore, pour l'essentiel, avec des voiliers à coque en bois dont la jauge est rarement supérieure à 800 tonneaux. Le rôle économique majeur appartient alors aux négociants. Comme au XVIIIe siècle, ils exercent une activité polyvalente qui relève à la fois du négoce, de l'armement, de l'assurance, du courtage, de la banque, voire de l'industrie. Pour eux, le navire est un simple moyen de transport subordonné aux exigences de leur commerce. Ils ne créent donc pas de lignes maritimes régulières soumises à calendrier fixe. Leurs voiliers chargent pour les ports que désignent les besoins du négoce, partent quand il plaît aux affréteurs, arrivent quand le vent le permet, repartent quand ils ont trouvé un fret de retour. »
- Des années 1860 aux années 1960 : la période des armateurs. La navigation connaît la révolution de la vapeur, des lignes régulières sont créées participant au développement du trafic des passagers⁴⁰. L'espace portuaire sort des limites de l'ancien port -qui deviendra le Vieux-Port- pour se développer et accueillir des bateaux de plus fort tonnage vers la Joliette et des docks où les activités commerciales et industrielles peuvent se combiner.

Nous verrons comment ce déplacement aura une incidence déterminante sur le déclin de la confrérie des portefaix.

³⁸ Site Gallica consulté le 9 juin 2021.

³⁹ <http://armateurs.org/lhistorique-du-maritime-a-marseille>, consulté le 28 mai 2021.

⁴⁰ A l'orée du XXe siècle, Marseille accueille 200.000 passagers, presque un million en 1937.



Plusieurs facteurs accélèrent le développement commercial et en premier lieu, la volonté des gouvernements successifs et du Second Empire d'exploiter l'empire colonial, favorisé en cela par le traité de libre-échange de 1860 entre la France et l'empire britannique, mais aussi le percement du canal de Suez (1869). Les exportations vers l'Algérie augmentent de 258 % entre 1855 et 1874. L'ouverture du canal de Suez permet au port de

Marseille d'étendre son aire commerciale vers l'Extrême-Orient. De nouveaux produits sont échangés tels que la soie grège, tandis que le pétrole fait son apparition en 1863. Son raffinage participe au décollage industriel qui suit la prospérité commerciale et financière.

A la fin du XIXe, Marseille connaît son apogée. La ville est le passage obligé des voyageurs arrivant par le PLM⁴¹ pour partir vers les colonies. L'intense activité commerciale participe à sa richesse. Pour montrer la puissance du négoce, un Palais de la Bourse est construit, inauguré en 1860 par Napoléon III. De grandes transformations façonnent la ville qui se modernise :

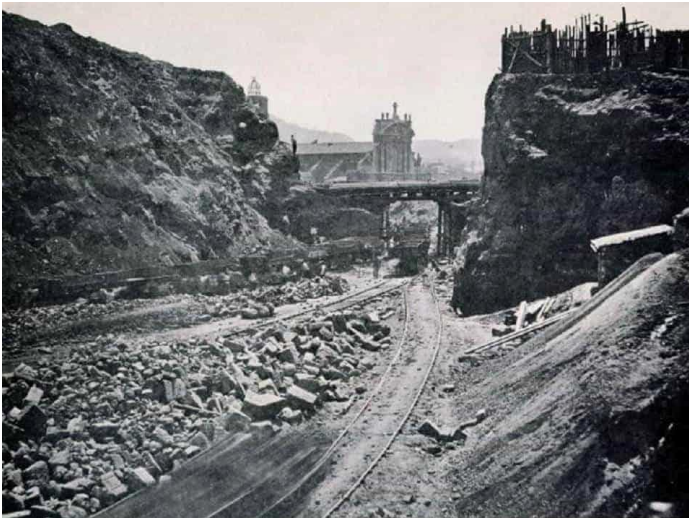
- agrandissement de la Cannebière ;
- arrivée des eaux de la Durance au Palais-Longchamp : cela réglera durablement les problèmes d'approvisionnement de la ville grâce au génie hydraulique de Mayor de Montricher, un ingénieur suisse ;
- construction de la basilique de Notre-Dame-de-la-Garde ;
- édification de la Préfecture ;
- arrivée du tramway ;
- ouverture du nouveau port de la Joliette, inspiré des ports modernes anglais : une machine à vapeur dessinée par un ingénieur anglais aide au déchargement des navires. Le trafic entre dans une nouvelle ère plus industrielle, qui permet une rotation plus rapide des bateaux et un entreposage plus rationnel ;
- construction des nouveaux Docks financé par des entrepreneurs privés ;
- destruction d'une partie des vieux quartiers pour percer de grandes avenues par Haussmann : ce chantier est colossal. Des neuf cents maisons sont détruites ainsi que l'église Saint-Martin, principale paroisse du centre-ville, la butte des Carmes est partiellement arasée, 16 000



Les nouveaux bassins de la Joliette. A droite, les bâtiments des Docks.

⁴¹ PLM : La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, communément désignée sous le nom de Paris-Lyon-Méditerranée ou son sigle PLM, est l'une des plus importantes compagnies ferroviaires privées françaises entre sa création en 1857 et sa nationalisation en 1938, lors de la création de la SNCF.

personnes sont déplacées. Les photos⁴² ci-dessous donnent une idée de l'ampleur du chantier pour le percement de la rue Impériale⁴³.



Horace Bertin, un écrivain régionaliste commente ces travaux : « Déjà la rue impériale a causé la disparition d'une vingtaine de rues où se trouvaient plusieurs maisons que leur architecture antique rendait intéressantes. La maison de Milon, célèbre par son bas-relief en pierre, qui faisait l'orgueil de la rue des Grands-Carmes, a été démolie. La maison de Clodius, l'élève de Cicéron, la porte de César, au pied de laquelle les gamins venaient, il n'y a pas longtemps encore, jouer à la marelle et à la paume,

⁴² Source pages Facebook Une histoire de Marseille.

⁴³ Actuelle rue de la République.

sont tombées, à leur tour, sous le marteau municipal⁴⁴ ». Est-ce cette destruction qui fit dire à André Suarès⁴⁵ que Marseille était une ville antique sans antiquités ?

La vie intellectuelle et artistique n'est pas en reste, les cafés-concerts et théâtres fleurissent, l'Opéra est reconstruit après un incendie.

Tout bouillonne et fourmille et grouille de vie.



Le changement majeur pour les portefaix est l'ouverture du nouveau port et ses agrandissements successifs. Dans les années 1840, le trafic devient trop intense pour les capacités du port : la capacité d'accueil est saturée (voir photo ci-contre prise entre

1850 et 1855), l'encombrement est parfois paroxystique et une extension paraît indispensable. Le trafic passe de 1 374 067 tonneaux en 1830 à 2 932 005 tonneaux en 1847. Des projets modestes d'extension se succèdent. Par la loi du 5 août 1844 le gouvernement ordonne la construction du bassin de la Joliette, au nord du port, à travers un ambitieux chantier (18 millions de francs). Les infrastructures de la Joliette commencent à être utilisées dès 1847, le bassin est achevé en 1853. Le port auxiliaire du Frioul est également agrandi. L'extension du port continue avec la loi du 10 juin 1854 et du décret du 23 novembre 1856 qui ordonnent la construction des bassins du Lazaret et d'Arenc, puis la construction du bassin Napoléon (1859). La construction de la digue du Large utilise la technique novatrice des blocs de béton, plus résistante que les ouvrages maçonnés, en vue de protéger les nouveaux bassins plus exposés au mistral et aux vagues que le port antique.



La construction d'un immense entrepôt par la Société des Docks de Marseille dirigée par Talabot parachève le projet. Ce bâtiment moderne, chargé de symboles qui rappellent l'année - 365m de long, 4 étages, 52 fenêtres- servira à stocker les marchandises déchargées ou à charger ; il inaugure également la mécanisation des opérations de manutention -par une machine

⁴⁴ Horace Bertin, Marseille inconnu, Marseille, Bérard, 1868 p. 64.

⁴⁵ Ecrivain, membre de la NRF, né à Marseille en 1868.

hydraulique construite par l'ingénieur anglais William ARMSTRONG auquel TALABOT fait appel- qui causera pour partie la perte des portefaix.

III - LA CONFRERIE DE SAINT-PIERRE OU CONFRERIE DES PORTEFAIX

Pour les personnes non familières avec ce nom commun, cherchons la définition dans le Larousse :

- Vieux. Homme dont le métier était de porter des fardeaux.
- Littéraire. Homme grossier et brutal : Parler comme un portefaix.

Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en donne une définition quasi identique un peu plus fournie⁴⁶.

On voit que le CNRTL ajoute la notion d'aspect physique, un intéressant bref aperçu historique de son apparition dans la langue et son synonyme de « porteur ». Encore plus intéressant, le site donne

■ **PORTEFAIX**, subst. masc.

Vieilli. Celui dont le métier consiste à porter des fardeaux. Synon. mod. porteur. Portefaix arabe, de Colombo; société des portefaix de Marseille; portefaix chargé de paquets. L'éternel portefaix, courbé, trainant et tirant, tête basse, sans regarder le ciel, sans penser, sans s'élever jamais à l'invention (MICHELET, Oiseau, 1856, p. 298) [La diligence] était assaillie par un troupeau de portefaix qui se disputaient les bagages, et vomissait de ses flancs jaunes des gens engourdis (VALLÈS, J. Vingtras, Enf., 1879, p. 57). V. fardeau ex. 1 :

- Greatauk vit déboucher du palier une longue file de **portefaix**, qui venaient décharger dans la salle leurs crochets lourds de papiers, et il aperçut l'ascenseur qui s'élevait en gémissant, ralenti par le poids des dossiers. A. FRANCE, *Île ping*, 1908, p. 282.

– [Comme terme de compar.]

- [Aspect physique, vigueur] *Taillé comme un portefaix, avoir des mains de portefaix, allure de portefaix. M'allongeant un grand coup de coude, elle me jeta à bas avec une vigueur qui eût fait honneur à un portefaix (MUSSET, Hist. merle bl., 1854, p. 66). Très grand, taillé en force, avec des épaules de portefaix, ce géant se mit tout à coup à fondre et à s'affaisser sur lui-même (AMBRIÈRE, Gdes vac., 1946, p. 249).*
- [Comportement jugé grossier] *Injures, langage de portefaix; parler comme un portefaix. Alors seulement il [Jansoulet] se souvint qu'il l'était [homme public]. Qui s'en serait douté à le voir ainsi essouffé et tête nue comme un portefaix qui sort d'une rixe sous les regards avides, railleurs à froid, du rassemblement en train de se disperser? (A. DAUDET, Nabab, 1877, p. 56). Un banquier, un notaire, un avocat s'insultaient comme des portefaix (VAN DER MEERSCH, Invas. 14, 1935, p. 284).*

– *P. métaph. [Rois] (...) Je vous dis seulement que ce vil portefaix, Votre siècle, commence à trouver vos altesses Lourdes d'iniquités et de scélératesses (HUGO, Légende, t. 1, 1859, p. 386).*

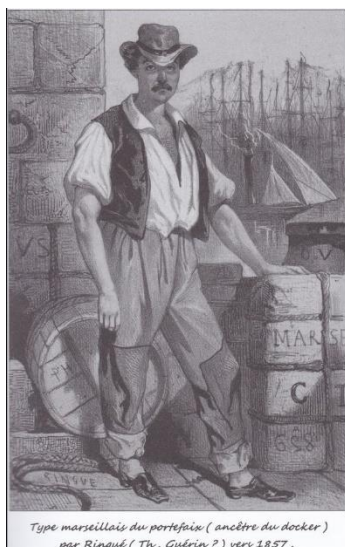
Prononc. et Orth. : [po rtefe]. Ac. 1694 : portefaix; 1718-1762 : porte-faix; dep. 1798 : portefaix (id. ds LITTRÉ, Lar. Lang. fr.). Rob. : porte-faix (vx) ou portefaix. V. porte-. **Étymol. et Hist.** 1. Ca 1271 « celui qui fait métier de porter des fardeaux » ici nom propre *Benvenu Portefays (Cens et rentes dus au comte de Poitiers à Niort au XIII^es.*, éd. H. Clouzot, Paris et Niort, 1904, p. 46); 1332 *porteffais (Proc. crim., ap. DENYS D'AUSSY, Reg. de S.-Jean d'Angely, I, 107 ds GdF. Compl.)*; 1538 *porte-faix (Est.)*; 2. 1845 « homme brutal et grossier » (BESCH.). Comp. de l'élément de compos. porte-^a et de faix^a. **Fréq. abs. littér.** : 133. **Bbg.** QUEM. DDL t. 17.

l'exemple de la société des portefaix de Marseille. Dernière chose un peu déroutante pour les gens du sud comme moi, on ne prononce pas le x final.

Après ce clin d'œil, revenons à nos portefaix.

⁴⁶ <https://www.cnrtl.fr/definition/portefaix>, consulté le 31/05/2021.

PRESENTATION DE LA CONFRERIE



Comme je l'ai écrit précédemment⁴⁷, la confrérie est fort ancienne. Ce serait une erreur de considérer les portefaix comme de simples « porteurs », débardeurs ou manœuvres qui vendaient leur puissance pour décharger les bateaux. La documentation que j'ai consultée, pour ce qui concerne la ville de Marseille en tous cas, leur donne un rôle plus important que celui réducteur de travailleurs de force ou, pour employer un terme plus moderne, de dockers. A contrario, il ne faut pas tomber dans l'excès inverse –les pamphlets contre eux lors de leur conflit avec la Compagnie des Docks les présentent comme des nantis, imbus de leur pouvoir et abusant de leur force économique au détriment des négociants et des travailleurs pauvres.

Lors de sa création au XIIIe siècle, elle s'apparente à une confrérie de pénitents, prodiguant solidarité, charité et entraide à ses membres. En même temps, elle obtient le monopole des opérations de chargement et déchargement des marchandises des seigneurs de la ville. Ce monopole va perdurer, avec des hauts et des bas, jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Elle va aussi varier ses activités : mesure publique, entreposage, spécialisation dans certaines denrées -céréales notamment- et opérations de transit douanier vont assurer longtemps sa richesse mais aussi retarder sa chute inéluctable à l'orée du XXe avec l'arrivée d'un nouveau modèle économique et industriel. Lors du conflit avec la société des Docks de Marseille pendant la décennie 1850-860, certains négociants continueront à travailler avec les portefaix pour leur expertise dans la manutention de certaines marchandises, la qualité de leur entreposage -suivi, sécurité- et leur capacité de réaliser les opérations douanières.

La confrérie remplit une autre fonction. La ville fait appel à elle pour lever une milice provisoire pour renforcer les forces de police :

- 1759 : pour défendre la Provence,
- 1771 : lors d'une rixe entre compagnons gavots et dévoirants⁴⁸,
- 1772 : lors de la catastrophe qui survient à la représentation de *Zémire et Azor*⁴⁹,
- 1777 : lors de la venue du comte de Provence, ils assurent la garde des portes de la ville et lèvent deux compagnies pour la réception,
- 1781 : pendant le service religieux pour la naissance du dauphin, ils gardent la porte de la cathédrale,
- 1784 : ils assurent la police lors de l'envol du ballon de Bonin et Mazet,
- 1787 : encore une intervention contre les compagnons,
- 1789 : ils assurent des patrouilles dans les rues en mars.



« On nous mande de Marseille que le 29 du mois dernier, il se passa dans la salle de comédie de cette ville une scène sanglante, dont voici la cause. On avait annoncé la veille *Zémire et Azor*, opéra comique dont on avait déjà donné une grande quantité de représentations ; le parterre qui commençait à se lasser de cette pièce que l'on répétait si souvent, avait déclaré qu'il ne voulait plus *Zémire et Azor*. En conséquence on avait annoncé une autre pièce. Mais le lendemain MM. les Maire et Echevins donnèrent ordre aux comédiens d'afficher et de représenter *Zémire et Azor*. L'heure de la comédie arrivée, le parterre cria beaucoup ; en vain voulut-on faire faire silence, et MM. les Maire et Echevins ordonnèrent-ils d'arrêter ceux qui troublaient le spectacle, le bruit continua toujours. On fit avancer un détachement de grenadiers la baïonnette au bout du fusil pour en imposer, mais les cris redoublèrent. Un jeune homme ayant été frappé d'un coup de crosse, mit imprudemment l'épée à la main et blessa plusieurs grenadiers, mais MM. les Maire et Echevins ayant ordonné de faire feu, ce jeune homme tomba percé de quatre coups de baïonnette et d'un coup de fusil. Tout fut alors dans le plus grand désordre ; les portes se trouvant fermées personne ne put sortir, le tumulte et les cris redoublèrent, la confusion devint générale. Un capitaine de vaisseau fut tué d'un coup de fusil, un Hollandais mourut d'un autre coup de feu qui lui brûla la cervelle, un grenadier reçut un coup de pistolet dont il mourut quelque temps après ; un grand nombre de personnes furent blessées de coups de baïonnette, etc. On ne sait pas encore quelle sera la suite de cette malheureuse aventure. »

⁴⁷ Cf. page 8.

⁴⁸ Respectivement compagnons menuisiers et compagnons ouvriers

⁴⁹ Cf. illustration d'Annonces, affiches et avis divers de Montpellier dans son numéro du 7 décembre 1772

De plus, ces interventions assurent un revenu à la confrérie. Par exemple, ses services sont payés 2 405 livres en 1784.

STATUTS ET ORGANISATION

Les textes la désignent sous le nom de « Corps et luminaire des portefaix de cette ville » ou encore « Corps et communauté des portefaix de la ville de Marseille, sous le titre de Saint Pierre, Saint Paul et Notre-Dame de Grâce »⁵⁰. Je n'ai pas beaucoup de renseignements sur l'histoire précoce de la confrérie. Les ouvrages que j'ai pu consulter traitent de la période comprise entre le milieu du XVIIe et la fin du XIXe.

Son organisation est celle d'une confrérie religieuse. A sa tête quatre prieurs élus pour une année, assistés de marguilliers⁵¹, d'auditeurs des comptes et de visiteurs des malades, font respecter les statuts et la discipline de la confrérie. Ils n'hésitent pas à infliger des amendes voire à exclure les membres qui ne respectent pas les principes fondateurs : concurrence déloyale envers un confrère, rétention ou détournement de marchandises. En cas de faute caractérisée, le corps réuni en assemblée prononce l'exclusion de la confrérie. Elle est relativement rare : deux en 1661, deux en 1704, deux en 1765, deux en 1774 et trois en 1782⁵², soit 11 en cent-vingt ans pour une population oscillant entre trois cents membres en 1700 à six-cent-cinquante en 1789.

L'admission dans la confrérie se fait en assemblée générale après enquête sur la vie, les mœurs et les sentiments religieux du candidat. Ils sont divisés en deux classes : celle du grand livre et du petit livre. Ceux du grand livre paient une redevance double mais ils sont les seuls à avoir accès aux emplois du corps. Cette distinction disparaît en 1739.

A partir de 1753, on assiste à une série de modifications des statuts de 1705 : 1753, 1760, 1766, 1789. Ces réformes renforcent l'importance des prieurs -la charge deviendra un quasi-monopole avec mandats successifs et choix du successeur- et le recul du pouvoir de l'assemblée par la création d'un conseil des quarante puis de cinquante membres. Selon Roger CORNU⁵³, cela traduit les luttes de pouvoir entre les trois groupes de portefaix répartis aux trois points de manutention du port : la palissade de la Loge, la palissade de Sainte-Anne et la palissade du blé. Les droits d'entrée croissent rapidement et certains passent droit indiquent l'importance prises par les maîtres-portefaix : un fils de maître paie 8 francs de droits d'entrée contre 84 francs pour les autres.

Pendant le règne de Louis XIV, les portefaix essaient obtenir le monopole absolu de la manutention et du transport des marchandises. Les relations avec les négociants se tendent et éclate en conflit ouvert en 1686. Les négociants se servent de soldats et de forçats pour manutentionner leurs marchandises. Les prieurs font interdiction à leur membre de travailler pour les contrevenants à moins que ces derniers ne paient une amende. Les négociants interviennent auprès du gouverneur-viguiier qui, le 30

⁵⁰ RAMBERT-MOUCHET-PIERETTI-NICOD BERGE : Histoire du commerce de Marseille, Tome IV, p. 548, Editions Plon 1955.

⁵¹ Le marguillier, soit en latin médiéval le *matricularius*, est d'abord celui « qui tient un registre ou un rôle (*matricula*) ». La première fonction connue du matriculaire, officier de la religion chrétienne (religion attentive à la pauvreté christique) était d'immatriculer les pauvres de l'église, c'est-à-dire de les inscrire sur le registre d'aumône. La seconde est l'administration des registres de ces pauvres personnages. Il existait donc, dans chaque paroisse, un marguillier qui avait la charge du registre des personnes qui recevaient les aumônes de l'Église. Il servait d'aide au sacristain. Ce n'est pas une profession mais une charge. Source Wikipédia.

⁵² Histoire du Commerce de Marseille, op. cité p. 549.

⁵³ CORNU R. : les portefaix et la transformation du port de Marseille, Annales du Midi n°177, 1974, p. 186.

décembre, défend expressément aux prieurs d'attenter aux libertés publiques sous peine d'amende et de prison⁵⁴.

En repréailles, les portefaix s'entendent pour appliquer des tarifs exorbitants aux négociants réfractaires, pratiquant même l'intimidation. En 1693, une ordonnance de police ordonne aux portefaix de travailler aux tarifs habituels « à peine de cent livres d'amende et d'être procédé contre eux comme cabalistes et concussionnaires⁵⁵ ».

Après des années de chicanes, un nouveau statut du corps est élaboré par les lieutenants généraux de police en 1704 qui va satisfaire le corps et les négociants pendant de longues années. Notamment la conception des tarifs fort bien conçus, qui prévoit des frais de transport proportionnels à la distance et au poids ou volume transporté : les marchandises « à poids » étaient taxées au quintal (40 kg aujourd'hui), les grains et légumes à la charge (120 kg) et les huiles et les vins à la millerolle (64 litres). En outre, suivant un très ancien usage, si les marchandises étaient soumises au pesage, les portefaix s'engageaient d'aller eux-mêmes prendre au bureau du Poids et Casse les balances romaines et à les rapporter.

Mais l'article 20 des statuts allait soulever une nouvelle polémique en 1717 : il stipulait que les marchands et négociants qui avaient des marchandises à peser devaient se servir uniquement d'une chèvre⁵⁶ de la confrérie, même s'ils en possédaient une. Au début de l'année 1717, les prieurs font saisir des pieds de chèvre chez le négociant Gaspard MAURIN. MAURIN saisit la justice, soutenu par les autres négociants. Il gagne son procès fin 1718.

Sept ans plus tard, quatre portefaix notoires dont deux prieurs sont convaincus d'avoir exigé une rétribution supérieure au tarif. Ils sont mis en congés de la confrérie et frappé d'une amende. Les deux prieurs sont dépouillés de leur charge. Ce fut la dernière affaire sérieuse jusqu'en 1850-60.

On peut penser que ces deux alertes ont mis les portefaix devant leurs responsabilités et les enjeux de leur corporation. En effet, leur réputation d'ordre, de sérieux et de bonne tenue va bientôt dépasser les frontières de la ville. A tel point que les échevins de Nantes en 1782, excédés par l'indiscipline de leurs portefaix, demandent conseil à la Chambre de Commerce de Marseille. La réponse de la Chambre de Commerce montre l'estime dont le corps jouit : « *L'ordre qui règne parmi eux, et donnant de la réputation au corps, leur a attiré une confiance assez générale de la part des négociants. Toutes les maisons de commerce ont leurs portefaix affidés qui enlèvent, transportent dans les magasins et prennent soin des marchandises arrivées à leur adresse sans attendre souvent les ordres des négociants. On les paie proportionnellement au volume des caisses, tonneaux, balle sou ballots et relativement à l'éloignement du lieu où ils enlèvent la marchandise par rapport à celui où ils vont la déposer. Il y a sur cela des usages et des accords qui ne varient point, et il ne s'est jamais élevé aucune contestation à ce sujet.*⁵⁷ » Le temps avait fait son œuvre et les incidents du début du siècle étaient oubliés.

⁵⁴ Ordonnances de Forville de Pilles, gouverneur viguier et des échevins, archives municipales de Marseille, HH 422.

⁵⁵ Ordonnance des maires et échevins, 31 mars 1693, AM de Marseille HH 422.

⁵⁶ Sorte de trépied pour levage ; dans ce cas, on pendait la balance au trépied pour réaliser le pesage.

⁵⁷ H 240, archives de la Chambre de Commerce, dans RAMBERT Histoire du Commerce à Marseille, op. cité p. 551.

PERIODE REVOLUTIONNAIRE

Les portefaix font partie des corps constitués qui vont être consultés pour les Etats-Généraux de 1789. Lors de l'assemblée du 22 mars 1789⁵⁸, les six-cent-cinquante membres de la confrérie élisent six députés pour les représenter à l'assemblée du Tiers état.

En tant que Français, ils demandent⁵⁹ :

- La libération des dettes de l'état ;
- Légalité de contribution aux charges de l'Etat, proportionnelle, sans distinction de condition, de rang, de bien nobles ou roturier ;
- L'égalité des voix pour le Tiers état dans les assemblées des Etats généraux ;
- La délibération par tête et non par ordre dans ces assemblées ;
- La fixation d'une assemblée périodique des Etats généraux ;
- La liberté individuelle de chaque citoyen, garantie de l'abus de pouvoir arbitraire ;
- La réforme du code criminel ;
- La plus grande liberté de commerce ;
- La suppression ou la réduction des Fermiers ;
- Le transport des douanes aux frontières du royaume.

Comme Marseillais, ils demandent :

- L'établissement d'un conseil permanent à l'instar de celui qui existait anciennement ;
- L'admission dans le conseil de ville ordinaire d'un certain nombre de syndics d'arts et métiers que les corporations choisiront ;
- La suppression ou grande réduction des impositions sur la farine et sur la viande, en les faisant porter sur les propriétés immobilières exemptes de toute imposition ;
- L'entrée du vin dans la ville et son terroir franche de tous droits, et permis de le transporter d'une cave à l'autre ;
- Idem pour les graines et pour la farine, qu'elles entrent par terre ou par mer ;
- Liberté de commerce à Marseille et suppression de tous les privilèges et établissements contraires à cette liberté ;
- Liberté de manger avec cuillers et fourchettes dans les endroits où l'on donne à boire sans être exposé aux saisies et vexations des Fermiers ;
- Protection accordée au peuple contre les Fermiers de la communauté ;
- Rétablissement et ampliation de l'édit de port franc ;
- Surveillance de la municipalité et de la police relativement à la vente des têtes, pieds, gras-doubles et fressures dont les sous-fermiers de la ville ont porté le prix au double du taux établi par le tarif.

On voit que ces doléances, dont certaines prêtent à sourire aujourd'hui, sont dignes d'attention car elles intéressent la religion, la propriété mais surtout la subsistance et le commerce, premiers chefs d'inquiétude pour ces artisans qui sont les « bras » du commerce dont ils attendent leur subsistance et celle de leur famille.

⁵⁸ Série FF, archives municipales de Marseille, cité par Joseph FOURNIER dans le recueil des doléances de la sénéchaussée de Marseille, Imprimerie Nouvelle, Marseille, 1908.

⁵⁹ FOURNIER, op. cité p. 225

En tant que portefaix, ils ont peu de doléances mais une est particulièrement importante pour eux : la concurrence des robeirols. « *Le robeirol est un crocheteur [il tire les balles et ballot avec un crochet] représenté de manière manichéenne comme l'antithèse du portefaix. Le portefaix est marseillais, riche, prévoyant, de bonne moralité, conservateur et il se limite à la manutention portuaire. Le robeirol est étranger, imprévoyant, amoral, révolutionnaire et s'occupe de la manutention en ville⁶⁰* ». Le robeirol a existé de tout temps. Majoritairement étranger, c'est-à-dire n'étant pas né à Marseille à cette époque, sans domicile, ils se tiennent aux coins des rues. Mais depuis quelque temps, il déploie leur commerce manutentionnaire jusque sur le port et ses palissades, se confondant avec les portefaix. Certains négociants font appel à leurs services. Or, s'ils peuvent être confondu avec les portefaix, ils n'obéissent pas aux règles strictes de la confrérie ; ils peuvent flouer un négociant et répandre l'opprobre sur la confrérie. Il ne saurait en être question.

En conséquence, les portefaix souhaitent que les palissades⁶¹ et le port soient interdits aux robeirols.

Malheureusement, la Révolution dissout toutes les confréries et corporations. Le commerce périclité, la franchise du port est supprimée le 11 nivôse de l'An III (31 décembre 1794). Victor Gélou, écrivain et historien marseillais, écrit qu'il se souvient de bateau pourrissant sur les amarres et d'une ville morte. Cette situation catastrophique pour l'économie marseillaise perdure sous le Consulat et le 1^{er} Empire : « Plus de commerce, plus de manufactures, plus de fabriques, les maisons⁶² y sont désertes, les vaisseaux désarmés et le port sans activité » écrit le comte Las Cases en 1812.

XIXE SIECLE : GRANDEUR ET DECADENCE

A la Restauration, la franchise du port est rendue et la société des portefaix rétablie. Cela apparaît comme une nécessité absolue pour les négociants et le pouvoir. Le mémoire rédigé pour justifier le rétablissement de la société parle de bateaux abordés en pleine mer par des étrangers et indigents qui s'en emparent, et les forcent à décharger en rançonnant les capitaines. Cela n'est pas sans rappeler Albert Londres assimilant la main d'œuvre sur le port à la « légion étrangère sociale ». La société des portefaix reprenant son monopole, l'ordre est rétabli sur les quais, les « étrangers » chassés. Et le commerce peut reprendre.

Il reprend tant et si bien que le nombre de portefaix va exploser en soixante-dix ans. Rappelons-nous qu'ils sont sept-cent-cinquante lors de l'assemblée de 1789 ; on en compte deux-mille-cinq-cents en 1864.

Le monopole existe mais est battu en brèche par les robeirols. Dès 1817, les minotiers n'ont plus recours aux portefaix pour décharger les céréales. Les négociants également ont des relations compliquées avec les portefaix. En 1860, lors du conflit avec la Compagnie des Docks, on évalue à cent maisons de commerce qui n'utilisent plus leur service.

A contrario, les autres maisons les emploient avec bonheur et ne jurent que par leur service inestimable. En effet, pendant la période troublée du 1^{er} Empire que je viens d'évoquer, le chaos règne sur les quais. Un rapport de la Chambre de Commerce daté de brumaire de l'An XIII (octobre 1804) parle d'une part du temps perdu par les négociants en tracasseries administratives, douanières, en formalités parfois abusives devant des fonctionnaires obtus ou corruptibles qui les renvoient

⁶⁰ CORNU R. op.cité, p. 189.

⁶¹ Les trois points de manutention du port.

⁶² Entendre maison de commerce, c'est-à-dire les maisons de négoce.

d'heure en heure voire de jour en jour pour obtenir leurs précieux papiers ; d'autre part, la perte financière induite par le chaos des marchandises mal entreposées, laissées aux quatre vents, introuvables, dépréciées.

C'est là que va intervenir le maître-portefaix.

LE MAITRE-ORTEFAIX

Le maître-portefaix intervient en lieu et place du négociant. Il le décharge des questions d'entreposage, de chargement et déchargement des marchandises, des opérations douanières, il est constamment sur les quais. Il connaît toutes les opérations que doivent subir les marchandises : pesage, échantillonnage, entreposage etc. Il surveille les marchandises de son donneur d'ordre, il répartit les marchandises en attente vers les différents bateaux ou entrepôts.

L'activité du maître va parfois plus loin : il peut être chargé de l'embauche des emballeurs, tonneliers, acconiers⁶³ qui peuvent être nécessaires.

Enfin, l'appartenance à la société des portefaix est une garantie pour le négociant. Nous avons vu que leur déontologie et éthique vis-à-vis des négociants ne peuvent être mises en doute depuis le début du XVIIIe siècle.

Leur activité se concentre autour des entrepôts appelés domaines qui se trouvent sur le quai de Rive-Neuve (au sud du Lacydon) et autour du canal de la douane. Le siège de la société se trouve place Thiers, en plein cœur de ce quadrilatère. Ce qui explique les différents lieux d'habitation des ancêtres du couple étudié que nous verrons plus loin.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Nous avons vu qu'au XVIIIe siècle, le travail était organisé en palissades : la Loge, Sainte-Anne et la palissade au blé. Au XIXe siècle, le travail se divise en trois colonnes, terme rappelant sans doute les colonnes du registre de la société. Il y a celle des céréales, sel, charbon de terre et marc d'olives, celle des graines et oléagineux et celle des débarqueurs. L'âge pour s'inscrire est de seize ans pour les deux premières et de dix-huit ans pour la dernière. La première et la dernière sont exclusives, on ne peut s'inscrire aux deux à la fois.

Cette division en colonnes s'accompagne du système de la Muse : un tour de rôle avec obligation de s'y inscrire et de répondre à son tour. Cela permet d'assurer un minimum de travail en période creuse et donc de réduire le nombre d'indigents, mais aussi d'assurer ses membres d'un fonctionnement égalitaire.

DECADENCE

Dans la première moitié du XIXe siècle, le trafic se transforme. Le port est encombré, les opérations de manutention sont fastidieuses et immobilisent les navires à quai trop longtemps. Cette immobilisation devient encore plus problématique avec l'arrivée des bateaux à vapeur : en effet, la navigation à voiles rendait les arrivées aléatoires alors que la navigation à vapeur rend les prévisions d'arrivée plus sûres. De plus, construire des navires plus grands avec une technologie plus coûteuse oblige à des rotations plus nombreuses.

⁶³ Un accon est une barque à fond plat qui sert à décharger ou charger les navires de commerce. Synonyme d'allège.

Quelques négociants marseillais demandent la création d'un nouveau port, plus grand et plus moderne. Imaginez que les rares grues de levage sont actionnées à la force humaine sur le futur Vieux-Port. En 1842, le négociant Julliany écrit : « Elevons de vastes docks qui seuls pourront rendre à notre port son antique franchise et qui, en diminuant les dépenses de manutention et de stationnement, détruiront le monopole des portefaix. » Les dés sont jetés.

La Compagnie des Docks commence son activité en 1853 lors de la crise des céréales. Le port est tellement encombré que les bateaux ne peuvent plus accoster pour décharger. Le trafic se déporte alors vers le quai de la Joliette encore en construction mais bénéficiant d'infrastructures modernes : voie ferrée, service de transit, tarif préférentiel.

Plus tard, la machine hydraulique de déchargement de William Armstrong accélère les opérations de manutention. Le moteur est lancé. La Compagnie démontre avec la crise des céréales qu'elle peut décharger des cargaisons homogènes rapidement pour les acheminer vers des trains de marchandises - cela est moins vrai pour les bateaux contenant des denrées diverses, les portefaix vont tout aussi vite. Mais surtout, la mécanisation permet de décharger des charges pondéreuses comme des produits industriels.

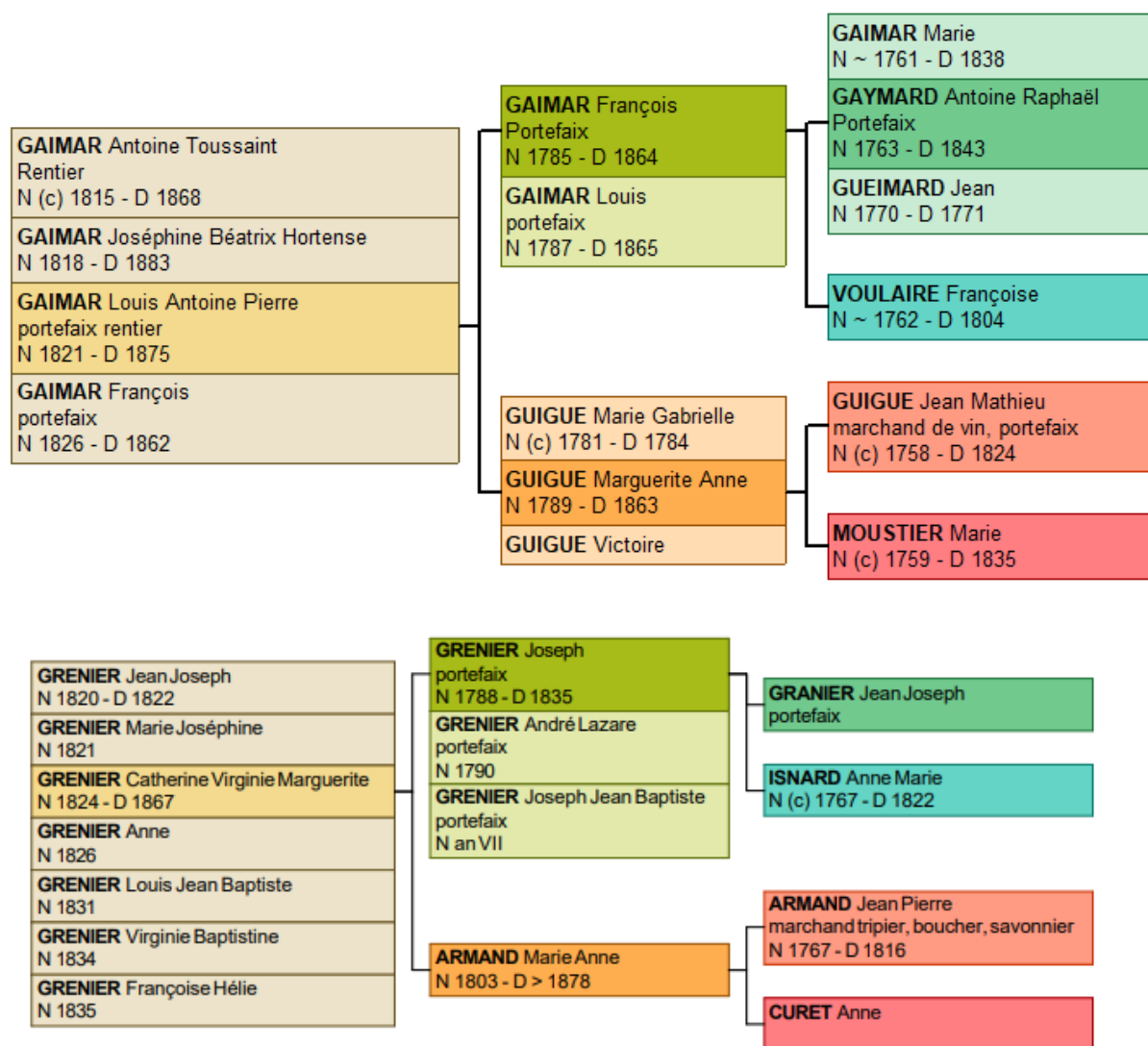
Le conflit entre la Société des portefaix et la Compagnie des Docks éclata en 1864. La Société attaquait la Compagnie en vertu du monopole qu'elle détenait. Il est fait de trahisons, renoncement, coups bas entre les deux parties. La Compagnie des Docks fait publier un livre pamphlet, Les portefaix et le Dock en 1864 que Brettmayer, dans son livre Les premières années du dock Talabot, attribue à Rey de Foresta, l'un des dirigeants du Dock. De multiples procès, dans un sens comme dans l'autre, jalonnent ces années de lutte d'une confrérie vieillissante, accrochée à des privilèges moyenâgeux qui n'a pas su se renouveler pour affronter la révolution industrielle. Sans doute devons-nous voir là aussi le schisme entre maître-portefaix et portefaix qui ne défendaient pas les mêmes intérêts. D'ailleurs, quatre-vingt-trois portefaix furent exclus par la confrérie en 1864 car ils avaient travaillé au Dock. Victor Nguyen, dans son mémoire cité, note la dichotomie des intérêts, ce qui explique aussi la raison pour laquelle la société ne s'est pas transformée en syndicat car les aspirations de ses membres divers étaient fondamentalement différentes : d'un côté des ouvriers manutentionnaires maintenant des techniques de manutention qui leur assuraient un travail régulier correctement payé et de l'autre un petit patronat conservant son monopole pour garantir son profit.

La brèche créée en 1853 va avaler la corporation. Leur rôle au fil des années se réduit à la portion congrue car le trafic vers le nouveau port croît de façon exponentielle comme nous l'avons vu, se diversifiant de plus avec le trafic des passagers. Deux-mille-cinq-cents membres en 1864, 700 membres en 1870, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Elle vivotera jusqu'aux années 1950, date à laquelle les ouvriers portefaix obtienne le statut de docker.

IV - LE COUPLE GAIMAR-GRENIER

En étudiant ma généalogie, je m'étais déjà rendu compte qu'il y avait beaucoup de portefaix de père en fils depuis le XVIIIe siècle. En l'étudiant de façon plus macroscopique pour la rédaction de ce mémoire, il m'est vraiment apparu les liens forts que les gens de la confrérie entretenaient entre eux : mariages endémiques, témoins lors des naissances ou décès, lieux de résidence, tous ces indices font penser à un milieu professionnel qui tournait en vase clos. Dans cette généalogie, les rares témoins de mariages, naissances ou décès qui ne sont pas portefaix, sont alors tonnelier ou emballeur, cordier, capitaine de barque, bref que des métiers ayant un lien proche et intime avec le portefaix.

En introduction de la présentation de ce couple, ces deux arbres illustrent parfaitement mon propos sur les mariages endémiques mais aussi la cooptation du métier : un fils de portefaix devient portefaix en étant introduit par son père. L'exemple de Louis Antoine Pierre GAIMAR est parlant : il est portefaix ainsi que ses deux frères, son père est portefaix ainsi que son oncle (mon ancêtre), ses deux grands-parents l'étaient. Il en va de même pour Catherine Virginie Marguerite dite Marguerite GRENIER : son père et ses deux oncles ainsi que son grand-père paternel l'étaient.



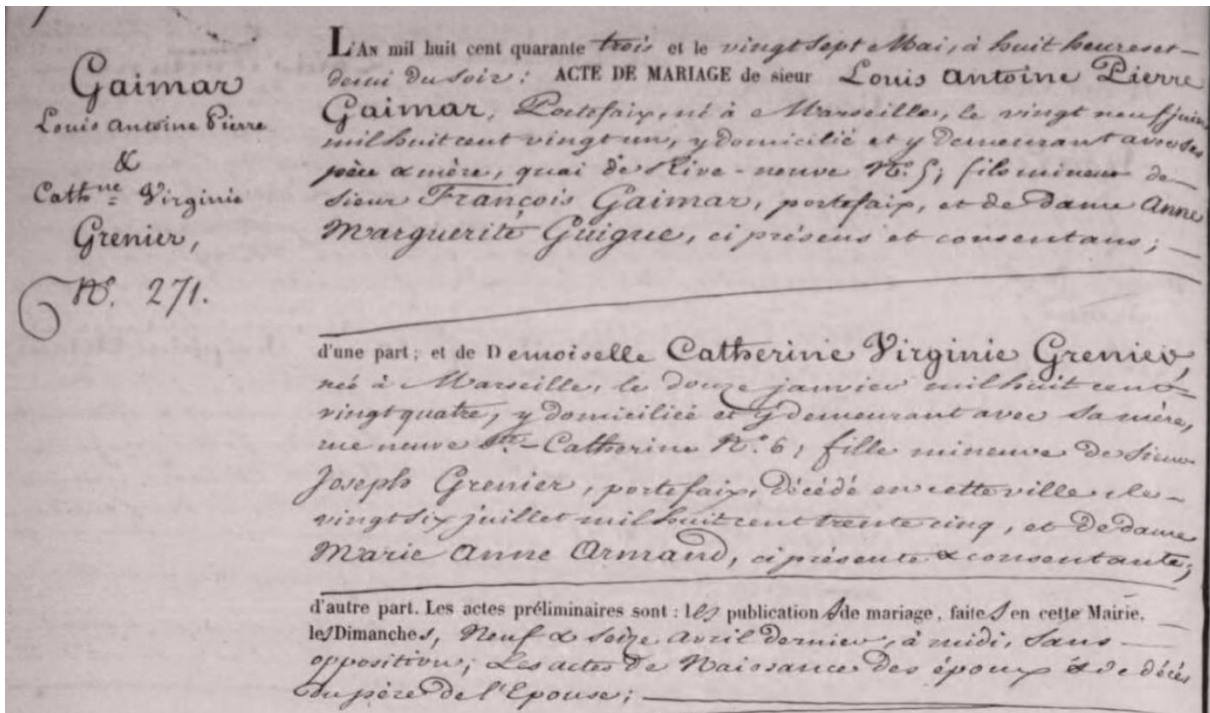
Louis GAIMAR et Marguerite GRENIER se marient à Marseille le samedi 27 mai 1843⁶⁴. Elle a dix-neuf ans, lui vingt-et-un ans. Seuls trois des parents sont présents car le père de la mariée est mort le 26 juillet 1835⁶⁵ à 46 ans. Les témoins sont :

- Joseph VITON, beau-frère de l'époux, portefaix ;
- André et Jean-Baptiste GRENIER, oncles de l'épouse et tous deux portefaix ;

⁶⁴ Site Filae consulté le 3/1/2021, Commune de Marseille état civil année 1843, acte n°271

⁶⁵ Site Filae consulté le 3/1/2021, Commune de Marseille état civil année 1835

- Joseph ROQUE âgé de vingt-cinq ans, commis.



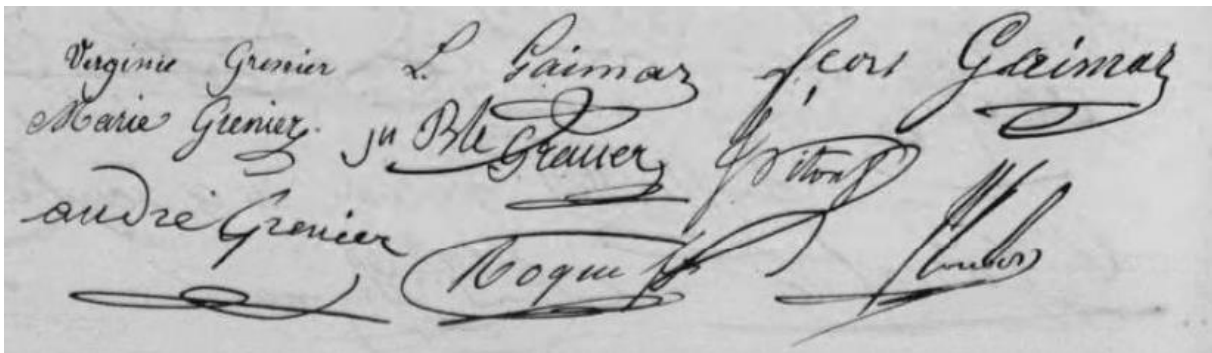
Transcription : en marge Gaimar Louis Antoine Pierre & Cath[er]ine Virginie Grenier n° 271

L'an mil huit quarante-trois et le vingt-sept mai, à huit heures et demi du soir : acte de mariage de sieur Louis Antoine Gaimar, portefaix, né à Marseille le vingt-neuf juin mil huit cent vingt un, y domicilié et y demeurant avec ses père et mère, quai de Rive-neuve n°5, fils mineur de sieur François Gaimar, portefaix, et de Dame Anne Marguerite Guigue, ci présents et consentans ;

D'une part et de Demoiselle Catherine Virginie Grenier, née à Marseille le douze janvier mil huit cent vingt-quatre, y domiciliée et y demeurant avec sa mère rue Neuve Ste Catherine n°6, fille mineure de sieur Joseph Grenier, portefaix, décédé en cette ville le vingt-six juillet mil huit cent trente-cinq, et de dame Marie Anne Armand, ci présente et consentante

D'autre part. Les actes préliminaires sont les publications de mariage faites en cette mairie les dimanches neuf et seize avril dernier, à midi, sans opposition ; Les actes de Naissance des époux et de décès du père de l'épouse...

Les époux, père et mère de l'époux, et les témoins signent l'acte, sauf la mère de l'épouse qui dit ne le savoir. A la lecture de leur signature, on peut voir que les lettres sont bien formées d'une écriture ferme, sans hésitation, ce qui atteste d'un niveau d'instruction sans doute correct.





Marguerite habite avec sa mère au 6 rue Neuve-Sainte-Catherine, une rue sur la rive sud du port, dans un petit immeuble typique de ce quartier.

Louis GAIMAR habite 5 quai de Rive-Neuve, tout à côté, un bel immeuble bourgeois donnant sur le Port.

On peut facilement imaginer que leurs parents, notamment leur père, se connaissaient : ils étaient tous deux portefaix et étaient voisins.

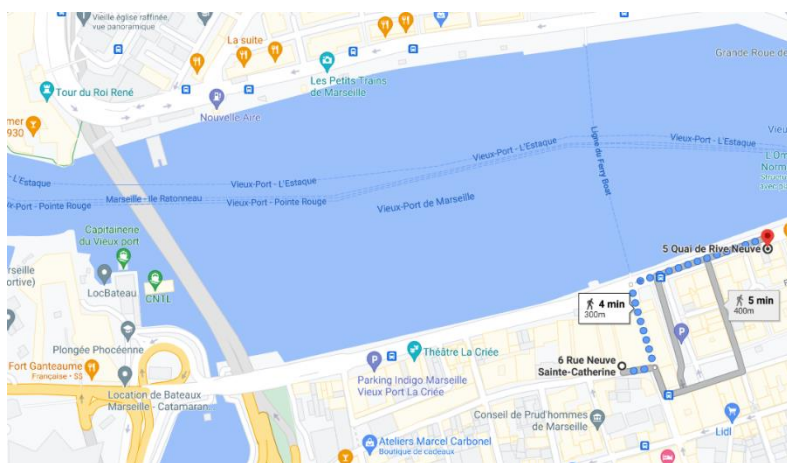
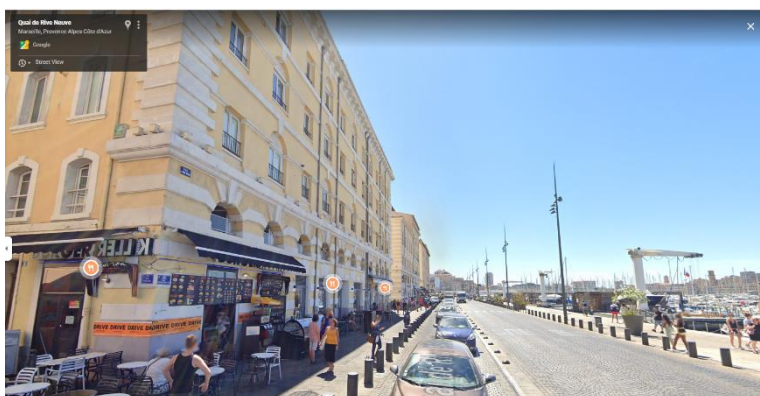


Illustration : distance des habitations des deux époux

Marguerite GRENIER est née le 12 janvier 1824 à Marseille de Joseph GRENIER et Marie Anne ARMAND, ainsi que l'atteste son acte de naissance⁶⁶. Elle est déclarée par son père, assisté de ses deux frères, André Lazare et Joseph Jean Baptiste qui sont portefaix. Tous signent l'acte. Ses parents habitent alors au 20 rue Pavillon, une petite rue qui existe encore aujourd'hui, à deux pas du Vieux-

⁶⁶ 201 E 2626 - R1 – acte n°177 – AD 13.

Port, dans ces ruelles au sud et à l'est du port construites après la destruction de l'ancien arsenal des galères fin XVIIIe. Le nom Pavillon rappelle le bâtiment qui occupait alors la rive orientale du port.

Louis Antoine Pierre GAIMAR est né le 29 juin 1821 à Marseille⁶⁷ au 5 quai de Rive-Neuve. Les mentions de l'acte nous apprennent que ses parents, François et Marguerite Anne GUIGUE y habitent avec le père de François, mon ancêtre Antoine Toussaint GAIMAR, qui est d'ailleurs l'un des témoins requis. Le second témoin est Antoine DALMAS, un portefaix.

FORMATION DU TABLEAU PAR LE MAIRE.

NUMEROS	1 ^{er} Noms de famille des jeunes gens de la classe ; 2 ^{es} Leurs prénoms ou noms de baptême ; 3 ^{es} Surnoms.	LIEU de Naissance des jeunes gens. 1 ^{er} Commune ; 2 ^o Canton ; 3 ^o Département.	DATE de la naissance. 1 ^{er} Jour ; 2 ^o Mois ; 3 ^o An.	TAILLE.		RÉSIDENCE personnelle des jeunes gens. 1 ^{er} Commune ; 2 ^o Canton ; 3 ^o Département.	PROFESSION : 1 ^{er} Des jeunes gens ; 2 ^o De leurs pères et mères.	NOMS ET PRÉNOMS des pères et mères des jeunes gens de la classe. 1 ^{er} Prénoms du père ; 2 ^o Nom et prénom de la mère.	INDICATIONS
				Mètre.	Millimètres.				
1 ^{er}	Gaimar	1 ^{er} Rive-Neuve	29	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er} Rive-Neuve	1 ^{er} portefaix	1 ^{er} François	
2 ^o	Jouis	2 ^o	1 ^{er}	2 ^o	2 ^o			2 ^o Marguerite	
3 ^o	Antoine	3 ^o	1 ^{er}	3 ^o	3 ^o			3 ^o Antoine	

Il a le n° d'ordre 106 dans le deuxième canton sud, bureau intra-muros. Il est tiré au sort pour la conscription⁶⁸ avec le n° 54. Il n'y a aucune indication quant à la décision définitive pour la conscription.

EXAMEN ET RECTIFICATION DU TABLEAU PAR LE SOUS-PRÉFET.

1 ^{er} Indication des réclamations élevées contre des inscriptions ou omission faites sur le tableau par le maire ; 2 ^o Décision du Sous-Préfet.	INDICATION DE LA CLASSE à laquelle appartenant, par leur âge, les jeunes gens inscrits au tableau par le Sous-Préfet.	TIRAGE N° ECHU à chacun des jeunes gens au tirage de la classe actuellement appelée.	RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CONSEIL DE RÉVISION.		DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE RÉVISION, postérieurement à la clôture de la liste du contingent, en concernant les jeunes gens porteurs de numéros compris parmi ceux appelés.	INSTRUCTION de JEUNES GENS DE CONTINGENT. On abrégera par le chiffre 1, s'il n'est que numériquement ; par les chiffres 2 et 3, s'il est lire et écrit. Par un 0, s'il n'est que sur la liste d'attente. Par la lettre D, l'inscription du nom d'un jeune homme, s'il est absent, et selon l'âge par V, s'il est valide, sans inscription.		
			1 ^{er} Décision ; 2 ^o Motif de la décision ; 3 ^o Detail des indications des jeunes gens exemptés comme impropres au service ; 4 ^o Etat des décisions du conseil sur la position des jeunes gens qu'il est convenu.	15				
			11	12	13	14	15	16

DESCENDANCE

Louis GAIMAR et Marguerite GRENIER auront quatre enfants qui naîtront et décéderont tous à Marseille. Il y a seize années d'écart entre l'aînée et le benjamin, je n'ai pas identifié d'autres enfants, ni sur Filae ni dans les TD :

- Marie Madeleine, née le 23 juillet 1844⁶⁹, décédée à dix-huit mois le 16 février 1846⁷⁰ ;
- Anne Louise Joséphine, née le 22 avril 1847⁷¹, décédée le 6 janvier 1876⁷², célibataire et sans descendance ;
- Marie Antoinette Thérèse, née le 15 octobre 1849⁷³ et décédée le 8 novembre 1935⁷⁴.

⁶⁷ 201 E 2611 – R3 – acte N°228 – AD 13.

⁶⁸ 1 R 53, classe 1841, AD 13.

⁶⁹ Site Filae consulté le 5/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1844

⁷⁰ Site Filae consulté le 5/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1846

⁷¹ Site Filae consulté le 5/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1847

⁷² Site Filae consulté le 5/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1876

⁷³ Site Filae consulté le 5/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1849

⁷⁴ Site Filae consulté le 5/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1935

- Elle se marie le 19 mars 1878⁷⁵ à Marseille avec Joseph Auguste Marie Édouard YTIER, capitaine au long cours -né à Marseille le 29 juillet 1850⁷⁶, fils de Denis Antoine Auguste aussi capitaine au long cours et de Marie Baptistine Joséphine JEAN.
- Les époux passent un contrat de mariage chez Maître Renaudin le 16 mars que je n'ai malheureusement pas pu consulter car les archives sont lacunaires sur la période 1871-mars 1880 pour ce notaire.
- Le couple aura 3 enfants :
 - Thérèse Marthe YTIER, née 29 mai 1886⁷⁷, décédée 8 janvier 1979⁷⁸ à Marseille. Il n'y a pas de mariage en mention marginale ni sur Filae, sans descendance ;
 - Francis Louis Marius YTIER, né 31 décembre 1888⁷⁹ à Marseille, décédé à treize mois le 10 février 1890⁸⁰ à Marseille, sans descendance ;
 - Joséphine Marie Amélie YTIER, née 8 février 1891⁸¹ à Marseille, décédée le 18 octobre 1969⁸² à La Seyne sur Mer (Var). Elle se marie le 22 novembre 1928⁸³ à Paris avec René FILON, né à Paris le 27 mai 1890⁸⁴, fils d'Eugène et Louise BLANC ;
- Joseph François, né le 19 octobre 1860 et décédé le 12 février 1922⁸⁵. Celui-ci est un mystère. Il a au moins deux enfants issus sans doute de deux unions différentes mais je n'ai retrouvé aucune des deux. Mes recherches sur Filae (élargies à toute la France), IREL, Généanet et TD n'ont rien donné.
 - J'ai retrouvé le jugement de divorce du 31 mai 1902⁸⁶ qui constate la séparation de corps d'avec sa première épouse Marie Amélie VEISY depuis l'année 1897 -constatée par huissier- et lui donne le bénéfice du divorce et la garde des enfants sans les nommer ni donner la date du mariage ;
 - Lors de son décès, il est noté qu'il est l'époux de Marie Joséphine VIDAL ;
 - Il a eu au moins un enfant avec Marie VEISY, Jeanne, née vers 1883⁸⁷ à Genève et décédée célibataire sans postérité à Marseille le 19 mars 1906⁸⁸. Ce qui laisse supposer qu'il s'est marié et a vécu quelques temps à Genève.
 - De sa seconde épouse, il aura un fils, Jean, né le 23 avril 1907⁸⁹ à Marseille y décédé le 15 septembre 1937⁹⁰, célibataire sans postérité.

⁷⁵ Site Filae consulté le 5/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1878

⁷⁶ Mention dans acte de mariage.

⁷⁷ Site Filae consulté le 5/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1849.

⁷⁸ Mention marginale acte de naissance.

⁷⁹ Site Filae consulté le 5/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1888

⁸⁰ Mention marginale acte de naissance.

⁸¹ Site Filae consulté le 5/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1891

⁸² Mention marginale acte de naissance.

⁸³ 18M 560_C acte 3194 – AC Paris.

⁸⁴ Mention dans acte de mariage.

⁸⁵ Mention marginale acte de naissance.

⁸⁶ Site Filae consulté le 11/06/2021, Commune de Marseille état-civil année 1902.

⁸⁷ Mention sur acte de décès de son âge et lieu de naissance.

⁸⁸ Site Filae consulté le 5/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1906.

⁸⁹ Site Filae consulté le 6/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1907.

⁹⁰ Site Filae consulté le 5/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1937.

Sa fiche matricule ⁹¹ nous donne des renseignements intéressants. On apprend qu'il a le matricule 1658 et le n°140 du tirage au sort du 2ème canton. Ensuite nous trouvons sa description physique. Engagé volontaire le 19 mars 1881, il arrive à Lyon au 4ème Cuirassiers le 20 mars. Il est déclaré déserteur le 26 juin de la même année et rayé pour cause de longue absence le 25 décembre 1881. Rentré à la caserne le 27 janvier 1890 en vertu de la loi d'amnistie du 19 juillet 1889, il est renvoyé dans ses foyers le 21 octobre 1890.

Nom : <i>Gaimar</i>		Numéro matricule du recrutement : <i>1658</i>	
Prénoms : <i>Joseph François</i> Surnom :		Classe de mobilisation :	
ÉTAT CIVIL.		SIGNALEMENT.	
Né le <i>19 Octobre 1860</i> , à <i>Marseille</i> , canton de <i>dit</i> , département de <i>des Bouches du Rhône</i> , résidant à <i>Marseille</i> , canton de <i>dit</i> , département de <i>des Bouches du Rhône</i> , profession d <i>S. P.</i>		Cheveux <i>brun</i> , sourcils <i>brun</i> , yeux <i>brun</i> , front <i>large</i> , nez <i>droit</i> , bouche <i>quadrée</i> , menton <i>large</i> , visage <i>ovale</i>	
Fils de <i>Monsieur Antoine Pierre</i> et de <i>Mme Jeanne Catherine Virginie</i> , domiciliés à <i>Marseille</i> , canton de <i>Notre Dame</i> , département de <i>des Bouches du Rhône</i>		Taille : 1 m. <i>57</i> cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.	
N° <i>140</i> de tirage dans le canton <i>N° 2 de Marseille</i>		MARQUES PARTICULIÈRES :	
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)		Degré d'instruction : (générale (1) militaire (2))	
<i>Engagé volontaire le 19 mars 1881 au 4^e Régiment de Cuirassiers</i> Compris dans la <i>3^e</i> partie de la liste du recrutement cantonal. (<i>3^e</i> portion).		Dans l'armée active. <i>H. P. Rivallier</i>	
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.		Dans <i>Cuirassiers</i>	

Je me suis interrogé sur cette loi d'amnistie et j'ai demandé à un moteur de recherche internet ce qu'il en pensait. Elle est publiée dans le Journal Officiel n°207 du 3 août 1889. Elle émane du Ministère de la Guerre et amnistie, sous certaines conditions, les déserteurs et insoumis. Joseph François GAIMAR entre dans la catégorie entourée en rouge : il est dans sa trentième année quand il reprend son service et est renvoyé dans ses foyers juste après son trentième anniversaire. Il a sans doute voulu régulariser sa situation pour éviter toute tracasserie administrative.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Le Président de la République française,
Sur le rapport des ministres de la guerre et de la marine, et d'après l'avis conforme émis par le garde des sceaux, ministre de la justice, en exécution de l'article 2 du décret du 10 juillet 1882,
Vu la loi du 25 février 1875;
Vu la loi du 21 juillet 1889,
Décrète :

Art. 1^{er}. — Sont l'objet de décisions gracieuses entraînant amnistie, aux termes de l'article 3 de la loi du 21 juillet 1889, les insoumis et déserteurs des armées de terre et de mer qui, depuis le 16 mars 1880, ont bénéficié d'une mesure de clémence à raison de condamnations prononcées uniquement pour faits d'insoumission ou de désertion.

Art. 2. — L'amnistie accordée aux individus compris dans l'article précédent et qui est applicable aux insoumis et déserteurs ayant déjà subi leurs peines, à ceux qui ont été condamnés par des décisions non encore définitives, ainsi qu'à ceux qui sont seulement en état de prévention ou contre lesquels aucune poursuite n'a encore été dirigée, est entière et sans condition de servir :

1^o Pour les insoumis et déserteurs âgés de plus de quarante-cinq ans ;
2^o Pour les insoumis et déserteurs que des infirmités rendent impropres à tout service actif ou auxiliaire dans les armées de terre ou de mer.

Les hommes de ces deux catégories peuvent librement rentrer en France ou demeurer dans les colonies, protectorats et à l'étranger, sous la simple réserve de se présenter devant une autorité militaire ou maritime ou un représentant accrédité de la France dans leur résidence, pour y faire constater leur identité et leur âge ou leurs infirmités.

Cette amnistie est conditionnelle pour les hommes âgés de moins de quarante-cinq ans, c'est-à-dire avec obligation de servir dans les conditions suivantes :

Les insoumis et déserteurs avant moins de trente ans sont tenus d'accomplir ou de compléter dans l'armée active ou dans la réserve de l'armée active le temps de service auquel sont assujettis les hommes de l'armée active ou de la réserve de l'armée active par la loi sur le recrutement du 15 juillet 1889.

Néanmoins, les hommes désignés dans le paragraphe précédent ne seront pas astreints à un service actif au delà de leur trentième année révolue. Le bénéfice de cette disposition s'étendra aux hommes omis dans les tableaux de recensement.

Après trente ans, les uns et les autres seront soumis aux obligations de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

DÉSIGNATION	NOMBRE	NOMS	PRÉNOMS	TITRES, QUALIFICATIONS, État ou Position et Fonctions.	ÉTAT CIVIL DES HABITANTS.		AGE	OBSERVATIONS.
					SEXES	ÉTAT CIVIL		
		<i>Gaimar</i>	<i>Joseph</i>	<i>Marié</i>			<i>29</i>	
		<i>Grenier</i>	<i>Antoine</i>	<i>Marié</i>			<i>24</i>	
		<i>Grenier</i>	<i>Marie</i>	<i>25</i>			<i>18</i>	

Les recensements de 1856 ⁹² nous apprennent que le couple GAIMAR-GRENIER vit au quartier d'Endoume, au 12 rue Neuve-Sainte-Catherine, avec ses deux enfants vivants.

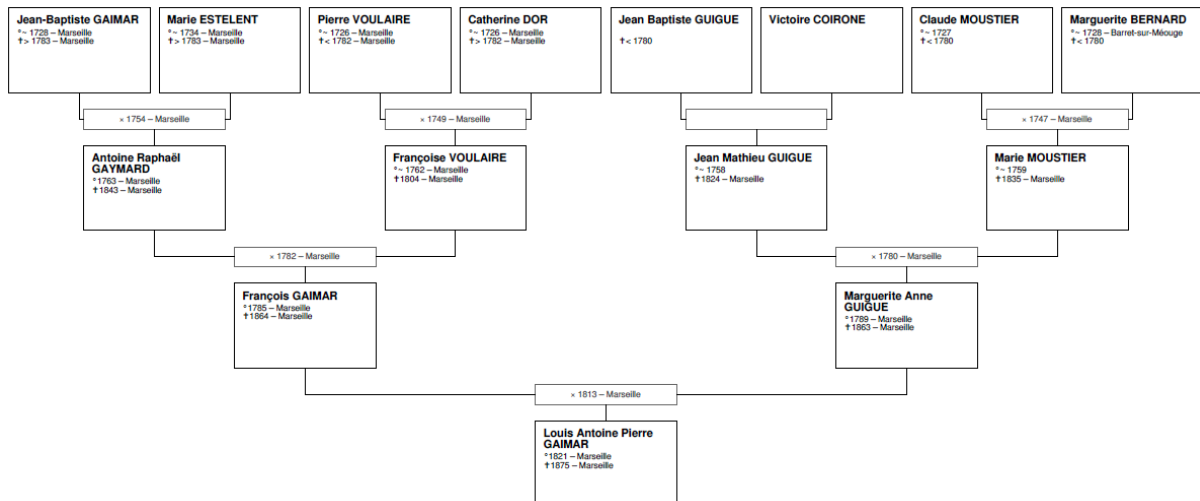
⁹¹ Consulté le 11 juin 2021, AD des Bouches-du-Rhône
<http://www.archives13.fr/ark:/40700/vta8c56099941bf9e4f/daoloc/0/1>

⁹² 6 M 116, AD 13

ASCENDANCE LOUIS GAIMAR

Avant d'entamer ce mémoire et les recherches induites, j'avais déjà travaillé cette branche puisque ce sont les ancêtres de ma grand-mère paternelle. Pour l'étoffer, je me suis attelé à essayer de reconstituer les fratries autant que faire se peut. Je vais présenter l'ascendance selon les consignes données par Stéphane COSSON, l'arbre complet figure en annexe.

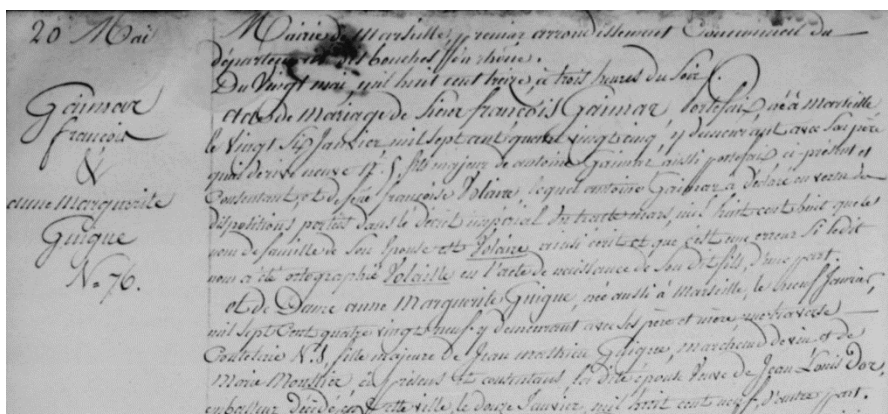
Louis Antoine GAIMAR, l'époux, est né à Marseille ainsi que déjà indiqué. Il y décède le 24 novembre 1875⁹³ à 9 heures du soir, au 9 rue Notre-Dame. Il est le fils de François et d'Anne Marguerite GUIGUE.



1^{ERE} GENERATION D'ASCENDANCE

François GAIMAR est né le 26 janvier 1785⁹⁴ à Marseille et décédé dans la même localité le 18 janvier 1864⁹⁵ au 16 rue Fort Notre Dame. A son mariage le 20 mai 1813 avec Anne GUIGUE, il est portefaix. A son décès, il est dit rentier. Il est le fils d'Antoine Raphaël GAYMARD et de Françoise VOULAIRE.

Anne Marguerite GUIGUE, née le 9 janvier 1789⁹⁶ à Marseille, est décédée le 4 novembre 1863⁹⁷ dans la même localité, 16 rue Fort Notre Dame. Elle est la fille de Jean Mathieu GUIGUE et de Marie MOUSTIER.



Transcription : en marge 20 mai Gaimar François & Anne Marguerite GUIGUE n° 76

Mairie de Marseille, premier arrondissement communal du département des Bouches du Rhône. Du

⁹³ Site Filae consulté le 5/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1875.

⁹⁴ Mention acte de mariage.

⁹⁵ Site Filae consulté le 3/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1864.

⁹⁶ Mention acte de mariage.

⁹⁷ Site Filae consulté le 5/3/2021, Commune de Marseille état civil année 1863.

vingt mai mil huit cent treize à trois heures du soir. Acte de mariage de Sieur François Gaimar, portefaix, né à Marseille le vingt-six janvier mil sept cent quatre-vingt-cinq, y demeurant avec son père quai de Rive Neuve n°5, fils majeur de Antoine Gaimar aussi portefaix ci-présent et consentant et de feu Françoise Voulaire, lequel Antoine Gaimar déclare en vertu et dispositions portées dans le décret impérial du trente mars mil huit cent huit que le nom de famille de son épouse est Volaire ainsi écrit et que c'est une erreur si le dit nom a été orthographié Volaille en l'acte de naissance de son dit fils, d'une part.

Et de dame Anne Marguerite Guigue, née aussi à Marseille le neuf janvier mil sept cent quatre-vingt-neuf y demeurant avec ses père et mère, rue traverse Coutellerie n°8, fille majeure de Jean Mathieu Guigue, marchand de vin et de Marie Moustier, ci présents et consentans, la dite épouse veuve de Jean Louis Dor, emballleur, décédé en cette ville le douze janvier mil huit cent neuf d'autre part...

Anne Marguerite était donc veuve d'un premier mariage contracté le 29 messidor an XIII, soit le 18/07/1805 dans la municipalité du Centre⁹⁸ avec Jean-Louis DOR, ouvrier emballleur, né le 29 août 1773⁹⁹ à Marseille et demeurant rue du Bon Pasteur île 11 maison 17 avec sa mère Marie Guiramand, présente et consentante. Son père Joseph DOR, jardinier, est absent, ainsi que l'atteste un acte de notoriété cité dans l'acte de mariage. Anne Marguerite GUIGUE n'est âgée que de seize ans et vit au même endroit, rue Coutellerie –bien orthographiée cette fois-ci.

Dans le mariage GAIMAR-GUIGUE, j'ai été intrigué par la mention de rectification du nom de sa mère en vertu du décret du 30 mars 1808. Après quelques minutes de recherches sur internet, j'ai trouvé cela :

N° 3254 Extrait des minutes de la Secrétairerie d'état.

Au palais de Saint Cloud, le 30 mars 1808

Avis du Conseil d'état sur les cas dans lesquels la Rectification de Registres de l'état civil par les Tribunaux n'est pas nécessaire (Séance du 19 mars 1808)

LE CONSEIL D'ETAT, qui, d'après le renvoi ordonné par Sa Majesté, a entendu le rapport de la section de législation sur celui du grand-juge ministre de la justice, tendant à prévenir les inconvénients qui résultent pour les personnes qui veulent se marier, de l'obligation de faire rectifier par les tribunaux les actes qu'elles sont obligées de produire dans plusieurs occasions où cependant la rectification sur les registres n'est pas nécessaires;

Considérant que, s'il est important de ne procéder à la rectification des registres de l'état civil, que par l'autorité de la justice, et en vertu de jugements rendus à cet effet, il n'est pas moins convenable de ne pas jeter les citoyens dans les frais d'une rectification sur les registres, lorsqu'elle n'est pas absolument nécessaire,

Est d'AVIS que, dans le cas où le nom d'un des futurs ne serait pas orthographié dans son acte de naissance comme celui de son père, et dans celui où l'on aurait omis quelqu'un des prénoms de ses parents, le témoignage des pères et mères ou aïeux assistant au mariage et attestant de l'identité, doit suffire pour procéder à la célébration du mariage;

Qu'il doit en être même dans le cas d'absence des pères et mères ou aïeux, s'ils attestent de l'identité dans leur consentement donné en la forme légale;

Qu'en cas de décès des père ,mère ou aïeux, l'identité est valablement attestée, pour les mineurs, par le conseil de famille ou par le tuteur ad hoc; et pour les majeurs, par les quatre témoins de l'acte de

⁹⁸ 201 E TD 2 et 201 E 3103 acte 185, AD des Bouches-du-Rhône

⁹⁹ Mention acte de mariage.

mariage;

Qu'enfin, dans le cas où les omissions d'une lettre ou d'un prénom se trouvent dans l'acte de décès des pères, mères ou aïeux, la déclaration à serment des personnes dont le consentement est nécessaire pour les mineurs, et celle des parties et des témoins pour les majeurs, doivent aussi être suffisantes, sans qu'il soit nécessaire, dans tous ces cas, de toucher aux registres de l'état civil, qui ne peuvent jamais être rectifiés qu'en vertu d'un jugement.

Les formalités susdites ne sont exigibles que lors de l'acte de célébration, et non pour les publications, qui doivent toujours être faites conformément aux notes remises par les parties aux officiers de l'état civil.

En aucun cas, conformément à l'article 100 du Code Napoléon (Ici il manque des lignes sur la photocopie).....peuvent nuire aux parties qui ne les ont point requises et qui n'y ont point encouru.

Le présent avis sera inséré au Bulletin des Lois.

Pour extrait conforme : Le Secrétaire général du Conseil d'état signé J.C. Locré

Approuvé, au Palais de Saint-Cloud, le 30 Mars 1808

Signé NAPOLEON

Par l'Empereur: Le Ministre Secrétaire d'état, signé Hugues B. MARET.

Voilà qui explique cette rectification d'un nom dans l'acte par simple preuve orale donné par l'un des ascendants.

Francois GAIMAR et Anne GUIGUE ont quatre enfants :

- Antoine Toussaint GAIMAR, portefaix puis rentier, né en 1815¹⁰⁰ à Marseille, décédé le 8 septembre 1868¹⁰¹ même localité, 41 rue Nicolas, à l'âge de 53 ans, célibataire sans postérité.
- Joséphine Béatrix Hortense GAIMAR, née le 18 février 1818¹⁰² à Marseille, 5 quai de Rive Neuve, décédée le 28 avril 1883¹⁰³ dans la même localité, 16 rue Fort Notre Dame, à l'âge de 65 ans. Elle se marie le 24 novembre 1838¹⁰⁴ avec Joseph Claude VITON, portefaix, fils de Joseph Pierre portefaix puis mesureur public, et de Françoise VINCENT. Elle a 3 enfants avec son époux :
 - Joseph François, portefaix, né 4 octobre 1839¹⁰⁵ à Marseille ;
 - Françoise Joséphine Anne, née 8 avril 1842¹⁰⁶ à Marseille ;
 - Claire Antoinette, née 24 avril 1848¹⁰⁷ à Marseille.
- Louis Antoine Pierre GAIMAR, qui précède.
- François GAIMAR, portefaix, né le 21 avril 1826¹⁰⁸ à Marseille, 5 quai de Rive Neuve, décédé le 2 juin 1862¹⁰⁹ dans la même localité, à l'âge de 36 ans. Il se marie le 8 novembre 1849¹¹⁰ avec Claire Baptistine VITON, fille de Joseph Pierre portefaix puis mesureur public, et de Françoise VINCENT. Il a 7 enfants avec son épouse, tous nés à Marseille :
 - François Louis Alfred, portefaix, né 11 novembre 1850¹¹¹ ;

¹⁰⁰ Déduction faite de son âge à son décès. Je n'ai pas trouvé l'acte.

¹⁰¹ Site Filaé consulté le 12/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1868.

¹⁰² Site Filaé consulté le 12/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1818.

¹⁰³ Site Filaé consulté le 14/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1883.

¹⁰⁴ Site Filaé consulté le 12/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1838.

¹⁰⁵ Site Filaé consulté le 12/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1839.

¹⁰⁶ Site Filaé consulté le 14/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1428.

¹⁰⁷ Site Filaé consulté le 12/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1848.

¹⁰⁸ Site Filaé consulté le 12/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1826.

¹⁰⁹ Site Filaé consulté le 12/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1862.

¹¹⁰ Site Filaé consulté le 14/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1849.

¹¹¹ Site Filaé consulté le 14/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1508.

- Antoine Raphaël Joseph, portefaix, né 22 septembre 1851¹¹² ;
- Nicolas Marius, portefaix, né 15 septembre 1852¹¹³ ;
- Marie Baptistine, née le 22 septembre 1853¹¹⁴. Elle se marie le 14 août 1880¹¹⁵ avec Nicolas Beau, portefaix ;
- Joseph Claude François, contremaître portefaix, né 3 janvier 1855¹¹⁶. Il se marie le 11 juillet 1889¹¹⁷ à Marseille avec Julie TOURRET, tailleuse. Il a deux enfants :
 - Victor Baptistin, né 14 octobre 1890¹¹⁸ à Marseille, décédé le 11 novembre 1971¹¹⁹ à Grand ;
 - Nicolas Jules, courtier de commerce, né 24 juin 1892¹²⁰ et décédé le 26 décembre 1931¹²¹ à Marseille, sans descendance.
- Louis Antoine Toussaint, portefaix puis employé, né 9 mai 1856¹²² et décédé le 22 juin 1914¹²³. Il aura un enfant, Baptistin Paul Louis, né le 18 mars 1900¹²⁴ à Marseille et décédé le 17 avril 1980¹²⁵ à Ambily, qu'il légitimera lors de son mariage le 25 février 1919¹²⁶ à Marseille avec Maria Teresa CAVALLERO ;
- François, décédé le 22 mars 1860¹²⁷ en bas âge, Marseille.

Notons une union remarquable : Joséphine GAIMAR et François GAIMAR, frère et sœur, se marient avec un frère et une sœur VITON puisque Joseph VITON et Claire VITON sont tous deux les enfants du couple VITON-VINCENT.

Notons également que les trois fils du couple sont tous portefaix, que leur fille se marie avec un portefaix fils de portefaix, et que leurs 6 petits-fils qui atteignent l'âge adulte sont tous portefaix.

2^{EME} GENERATION D'ASCENDANCE

Couple GAIMAR-VOLAIRE

Antoine Raphaël GAYMARD, portefaix, est né le 5 février 1763¹²⁸ à Marseille, décédé le 27 décembre 1843 dans la même localité, 11 rue Bernard de Berre¹²⁹. Il possédait cet immeuble ainsi qu'il est noté dans les tables de succession et absences¹³⁰. Cet immeuble était situé dans une petite rue près du fort Saint-Jean, rue détruite par les nazis. Il est le fils de Jean Baptiste GAIMAR et Marie ESTELET.

¹¹² Site Filaé consulté le 20/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1851.

¹¹³ Site Filaé consulté le 20/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1852.

¹¹⁴ Site Filaé consulté le 21/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1853.

¹¹⁵ Site Filaé consulté le 21/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1880.

¹¹⁶ Site Filaé consulté le 14/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1855.

¹¹⁷ Site Filaé consulté le 14/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1889.

¹¹⁸ Site Filaé consulté le 21/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1890

¹¹⁹ Mention marginale acte de naissance.

¹²⁰ Site Filaé consulté le 21/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1892.

¹²¹ Mention marginale acte de naissance.

¹²² Site Filaé consulté le 21/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1856.

¹²³ Mention marginale acte de naissance.

¹²⁴ Site Filaé consulté le 14/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1883.

¹²⁵ Mention marginale acte de naissance.

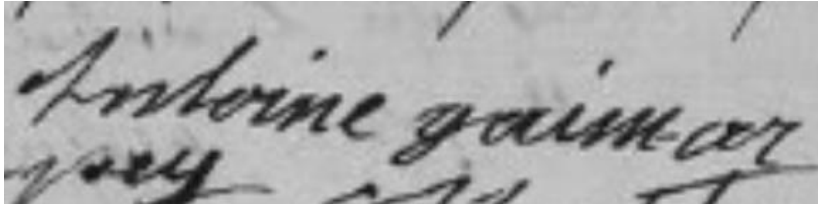
¹²⁶ Mention marginale acte de naissance.

¹²⁷ Site Filaé consulté le 22/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1860.

¹²⁸ Mention dans acte de mariage avec Marie Louise DUNAN.

¹²⁹ Site Filaé consulté le 14/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1843.

¹³⁰ 12Q9 16 33, AD 13.



Il se marie le 31 octobre 1782 avec Françoise VOULAIRE¹³¹ en l'ancienne église Saint-Ferréol. Il signe son acte de mariage, son épouse ne sait

pas signer.

Veuf en 1804, il se remarie le 12 avril 1820 avec Marie Louise DUNAN, née le 3 juillet 1769 à Villefranche-sur-Mer dans le comté de Nice. Marie-Louise n'est pas une inconnue car elle est la tante de sa belle-fille Marie-Françoise DUNAN (ou DENANS) qui se marie avec son fils Louis –mon ancêtre direct. Elle vit à Marseille lors de son mariage, au 4 rue du Grand Puit, rue aujourd'hui disparue.

Françoise VOLAIRE est née vers 1762¹³² à Marseille, fille de Pierre et Catherine DOR. Elle décède le 14 septembre 1804¹³³ à Marseille.

Antoine Raphaël et Françoise ont au moins 2 enfants :

- François GAIMAR, qui précède ;

• Louis GAIMAR, portefaix, né le 3 juin 1787¹³⁴ à Marseille, décédé le 5 avril 1865¹³⁵ dans la même localité, 26 rue de l'Evêché, à l'âge de 77 ans. Il se marie avec Marie-Françoise DENANS le 10 juin 1824¹³⁶ à Marseille. Auparavant, ils ont passé un contrat de mariage¹³⁷ le 9 juin chez Maître Pierre Euphosin BEAUCHIER, notaire à Marseille. Le mariage exclut toute communauté de biens. La mère de la mariée, Françoise AUBERT veuve DUNAN, constitue un dot de douze cents francs en valeur de linge, hardes et meubles qui lui libère de la succession de son mari DUNAN. Il a 9 enfants, tous nés et décédés à Marseille :

- Une fille présentée sans vie, née 28 mai 1825¹³⁸ ;
- Une fille présentée sans vie, née 26 juin 1826¹³⁹ ;
- Antoine François¹⁴⁰, commis, commerçant, courtier, négociant et à son décès gérant d'immeubles, né 21 août 1827¹⁴¹ et décédé 3 octobre 1901¹⁴² à Marseille. C'est mon ancêtre direct, celui qui acheta l'appartement dont je parlais en introduction. Il acheta également la concession perpétuelle au



¹³¹ Plusieurs orthographes pour ce nom : VOUL(L)AIRE, VOL(L)AIRE.

¹³² Estimation fondée sur l'âge indiqué par le prêtre à son mariage.

¹³³ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1804.

¹³⁴ Mention dans son acte de mariage.

¹³⁵ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1865.

¹³⁶ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1824.

¹³⁷ Document familial.

¹³⁸ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1825.

¹³⁹ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1826.

¹⁴⁰ Les photos du couple sont tirées d'un tableau familial.

¹⁴¹ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1827.

¹⁴² Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1901.

cimetière Saint-Pierre en 1861, que nous détenons toujours. Cet ancêtre a longtemps excité mon imagination par son mariage avec Maria Zoraïda Casimira Clementina PARRINI , née à Livourno en Toscane le 5 mars 1839¹⁴³. Le tableau ci-dessus les représente, lui debout protecteur, une main posée sur le dossier du fauteuil sur lequel se tient son épouse. Marseille entretenait des liens commerciaux forts avec ce port près de Pise, et je pense qu'il a dû, par son métier, voyager plusieurs fois à Livourno et rencontrer cette jeune femme. Ce qui rendait ce couple plus excitant et atypique, c'est leur mariage à bord du navire qui les emmenait vers Constantinople le 27 mai 1856¹⁴⁴, célébré par le commandant et enregistré auprès du consulat français à Constantinople. Pour quelle raison, un jeune français et une jeune toscane étaient-ils allés se marier à des milliers de kilomètres ? J'en étais là en 2002 quand j'ai commencé mon arbre. En 2007, j'étais membre d'un groupe d'entraide Yahoo –c'était avant Facebook...- pour les Bouches-du-Rhône. Une bénévole envoya un mail avec le relevé des transcriptions de mariage qu'elle réalisait. Les consulats français envoyaient les copies des mariages qu'ils enregistraient de Français, résidant dans le pays étranger, à la ville d'origine d'un des époux. En ouvrant le mail de la bénévole, je découvris avec délice la transcription du mariage de ce couple qui s'était marié religieusement le 1^{er} juin 1856¹⁴⁵ à Constantinople, église des Saint-Apôtres Pierre et Paul de Galata et Byzance. Le mystère s'épaississait. Un ou deux ans plus tard, je fus contacté par John PARRINI, un octogénaire de Londres qui avait vu mon couple sur Généanet où mon arbre est déposé. Il descendait d'un des demi-frères de Maria Clementina et ce lointain cousin me donna l'explication de cette délocalisation ottomane. Les parents de Clementina, Domenico et Colomba Santa RAVANI, étaient des garibaldiens, inquiétés par le gouvernement du Grand-Duc Léopold II de Habsbourg, qui s'étaient réfugiés dans le royaume ottoman. Maria Clementina avait donc voulu se marier religieusement devant ses parents. Ce couple a huit enfants, tous nés et décédés à Marseille sauf indication contraire :

- Eugénie Hélène Colombe, née 19 mars 1857¹⁴⁶, décédée 29 juillet 1884¹⁴⁷, sans descendance ;
- Gustave Constantin, directeur du service des titres du crédit Lyonnais, né le 12 janvier 1859¹⁴⁸ et décédé le 31 mars 1924¹⁴⁹, mon arrière-arrière-grand-père. Cultivé et brillant élève, il collectionne les prix d'excellence et obtient ses deux baccalauréats. Il a eu une vie de bourgeois du XIXe évoquée dans les livres de Zola ou Maupassant. Il a quatre enfants de sa domestique-gouvernante, Marie LAUGIER, qu'il ne reconnaît pas. Tout le monde le sait car ils vivent tous ensemble. Son fils Gabriel aura une fille qu'il ne reconnaîtra pas non plus, ma grand-mère Fernande, qui portera le nom de mère, AUGERAS, comme son père porte le nom de sa mère, LAUGIER. Gabriel se ravise à la mort de sa compagne et reconnaît sa fille qui devient LAUGIER. En 1915, sans doute conscient qu'il vieillit, Gustave décide de se marier avec sa gouvernante et de légitimer tous ses enfants, qui devienne GAIMAR. Et ma grand-mère change de nom pour la deuxième fois : elle aura porté trois noms.
- Léonidas Emile, né vers 1861, décédé le 9 janvier 1875¹⁵⁰, sans descendance ;

¹⁴³ Mention acte de mariage.

¹⁴⁴ Document familial.

¹⁴⁵ 201 E 4638, AD 13.

¹⁴⁶ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1857.

¹⁴⁷ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1884.

¹⁴⁸ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1859.

¹⁴⁹ Document familial.

¹⁵⁰ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1875.

- César Gabriel, né 23 avril 1864¹⁵¹, décédé 19 août 1889¹⁵², sans descendance ;
- Marius Edmond, lieutenant au 141^{ème} de ligne, né 18 juillet 1868¹⁵³, décédé le 29 octobre 1903¹⁵⁴ ;
- Albert Eugène, fonctionnaire dans les colonies d'Asie –Tonkin, Laos, Cochinchine-, né le 27 mai 1871¹⁵⁵, décédé le 22 juillet 1955¹⁵⁶ à La Brée, Charente-Maritime ;
- Marie-Louise Emma, née 19 février 1882¹⁵⁷, date de décès inconnue ;
- Antoine Raphaël Gustave, décédé le 16 juillet 1868¹⁵⁸ en bas âge.
- Une fille présentée sans vie, née 28 mai 1828¹⁵⁹ ;
- Françoise Louise, née 27 décembre 1828¹⁶⁰ ;
- Eugène Louis, capitaine au long cours, né 8 mai 1831¹⁶¹, décédé 26 novembre 1906¹⁶² ; sa fiche matricule classe 1851¹⁶³ nous apprend qu'il sait lire et écrire, qu'il est voilier à ce moment-là. Il tire le numéro 38 ;
- Marie Adélaïde, née vers 1832, décédée 12 septembre 1843¹⁶⁴ ;
- Gustave Antoine, portefaix, né le 5 juin 1833¹⁶⁵, décédé le 4 novembre 1912¹⁶⁶ ;
- Marie-Louise, décédée le 30 janvier 1914¹⁶⁷.

COUPLE GUIGUE-MOUSTIER

Jean Mathieu GUIGUE, né vers 1758, est marchand de vin ou portefaix à différentes périodes de sa vie.

Il se marie avec Marie MOUSTIER le 30 janvier 1780¹⁶⁸ à Marseille, paroisse Saint-Martin. A ce moment, il est portefaix. Son père est décédé ainsi que l'indique le prêtre, sa mère est curatrice instituée par le testament de son défunt mari. Les parents de la mariée sont également décédés et un curateur du nom de Jean SILVY l'assiste. Il est pourvu de cette autorité par verbal du lieutenant en date du 20 janvier. Il est décédé le 14 mai 1824¹⁶⁹ à Marseille au 4 rue Coutellerie. Il est le fils de Jean Baptiste GUIGUE et de Victoire COIRONE.

Marie Moustier est née à Marseille vers 1759¹⁷⁰ et y est décédée le 6 mars 1835¹⁷¹. Elle est fille de Claude et de Marguerite BERNARD, tous deux décédés avant le mariage de leur fille le 30 janvier 1780.

¹⁵¹ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1864.

¹⁵² Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1889.

¹⁵³ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1868.

¹⁵⁴ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1903.

¹⁵⁵ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1971.

¹⁵⁶ Information de son petit-fils Christophe ECHES.

¹⁵⁷ Site Filae consulté le 5/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1882.

¹⁵⁸ Site Filae consulté le 5/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1868.

¹⁵⁹ Site Filae consulté le 5/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1828.

¹⁶⁰ Site Filae consulté le 5/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1828.

¹⁶¹ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1828.

¹⁶² Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1906.

¹⁶³ 1 R 63, AD 13.

¹⁶⁴ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1843.

¹⁶⁵ Site Filae consulté le 6/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1833.

¹⁶⁶ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1912.

¹⁶⁷ Site Filae consulté le 4/6/2019, commune de Marseille état-civil année 1914.

¹⁶⁸ 201 E 499, AD 13

¹⁶⁹ Acte 1750, Site Filae consulté le 7/03/2021, commune de Marseille état-civil année 1824

¹⁷⁰ D'après son âge sur son acte de décès.

¹⁷¹ Site Filae consulté le 7/03/2021, commune de Marseille état-civil année 1835.

Bellême

L'an mil sept cent quatre vingt et le trente janvier après
trois publications faites dans cette paroisse sans avoir
découvert aucun empêchement vu les extraits mortuaires
des père et mère de l'époux nous ayant apparu de
la mort du père de l'époux par nos registres, en présence
de sa mère curatrice fondée par le testament
de son mari en date du quatorze janvier de
l'année dernière reçu par M^e Tassy notaire
royal de cette ville l'épouse assistée de la
personne de M^r Jean Silvy curateur pourvu à sa
minorité par verbal de M^r le lieutenant en date
du vingt du courant, nous soussigné avons
reçu le mutuel consentement de mariage et
donné la bénédiction nuptiale selon le rit de
notre S^{ain}te mère l'Eglise à Jean Mathieu

Transcription : L'an mil sept cent quatre-vingt et le trente janvier après trois publications faites dans cette paroisse sans avoir découvert aucun empêchement, vu les extraits mortuaires des père et mère de l'épouse, nous ayant apparu de la mort du père de l'époux par nos registres, en présence de sa mère curatrice fondée par le testament de son mari en date du quatorze janvier de l'année dernière reçu par M^e Tassy, notaire royal de cette ville l'épouse assistée de la personne de Sr Jean Silvy curateur pourvu à sa minorité par verbal de Mr le lieutenant en date du vingt du courant, nous soussigné avons reçu le mutuel consentement de mariage et donné la bénédiction nuptiale selon le rit de notre S[ain]te mère l'Eglise à Jean Mathieu...

Le couple aura au moins six enfants, tous nés et décédés à Marseille :

- Marie Gabrielle, décédée à trois ans le 3 mars 1784¹⁷² ;
- Thérèse, décédée à trente-sept ans le 2 février 1818¹⁷³ ;
- Marguerite Anne qui précède ;
- Antoine, marchand de vin, né le 29 mai 1791¹⁷⁴ ;
- Marie, née le 22 messidor an V¹⁷⁵ ;
- Victoire, décédée le 20 avril 1782¹⁷⁶ à dix-huit mois.

¹⁷² Site Filae consulté le 7/2/2021, relevé associatif.

¹⁷³ Site Filae consulté le 7/2/2021, commune de Marseille état-civil année 1818.

¹⁷⁴ Site Filae consulté le 7/2/2021, commune de Marseille état-civil année 1791.

¹⁷⁵ Site Filae consulté le 7/2/2021, commune de Marseille état-civil année 1796.

¹⁷⁶ Site Filae consulté le 7/2/2021, relevé associatif.

3^{EME} GENERATION D'ASCENDANCE

COUPLE GAIMAR-ESTELET

Jean-Baptiste GAIMAR est né vers 1728¹⁷⁷ à Marseille, fils de Jean Joseph et de Magdelaine AILLAUD. Il décède après le 28 janvier 1783 car il est présent au mariage de sa fille Marie à cette date et sans doute avant septembre 1792¹⁷⁸. Il est portefaix à son mariage. Il a au moins deux frères : François, portefaix et Etienne, charpentier.

Il se marie le 3 novembre 1754¹⁷⁹ à Marseille, paroisse Saint-Martin avec Marie ESTELET.

Elle est née vers 1734¹⁸⁰ à Marseille, fille de Joseph et de Marguerite Rose ROUSTAN. Elle décède après le 28 janvier 1783 car elle est présente au mariage de sa fille Marie à cette date et sans doute avant septembre 1792¹⁸¹.

Le couple a au moins trois enfants :

- Marie, née vers 1761 à Marseille. Elle se marie le 28 janvier 1783¹⁸² à Marseille, paroisse Saint-Martin avec Pierre Louis CHAPUIS, cordonnier. Elle décède le 22 janvier 1838¹⁸³ à Marseille.
- Antoine Raphaël qui précède.
- Jean, né le 1^{er} novembre 1770¹⁸⁴ et décédé le 23 juillet 1771¹⁸⁵, sans descendance.

COUPLE VOLAIRE-DOR

Ils se marient le 25 décembre 1749¹⁸⁶ à Marseille, paroisse Saint-Martin.

Dans l'acte de mariage, Pierre VOULAIRE est dit âgé de vingt-trois ans et né à Marseille vers 1726, fils de feu Antoine et d'Anne BORREL. Il habite rue de la place des hommes. Il décède avant le 31 octobre 1780 sans doute à Marseille –il est déclaré décédé au mariage de sa fille.

Catherine DOR est orpheline. Son père Jacques et sa mère Catherine GARCIN sont décédés à son mariage. Elle habite rue du pavé d'amour. Elle aussi est âgée de vingt-trois ans et née à Marseille.

Hormis leur fille Françoise, je ne leur connais pas d'autres enfants. Je n'ai pas trouvé de frère ni de sœur pour les deux.

COUPLE GUIGUE-COIRONE

Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce couple sur toutes les bases de données consultées.

COUPLE MOUSTIER-BERNARD

Claude MOUSTIER et Marguerite BERNARD se marie le 2 février 1747¹⁸⁷ à Marseille, paroisse Saint-Martin.

¹⁷⁷ Estimation fondée sur l'âge indiqué par le prêtre à son mariage.

¹⁷⁸ Son décès n'est pas présent dans les TD.

¹⁷⁹ 201 E 473, AD 13

¹⁸⁰ Estimation fondée sur l'âge indiqué par le prêtre à son mariage.

¹⁸¹ Son décès n'est pas présent dans les TD.

¹⁸² 201 E 477, AD 13

¹⁸³ Site Filaté consulté le 8/03/2021, archives communale de Marseille état-civil année 1838.

¹⁸⁴ GG269, Marseille-St Martin, archives communales de Marseille

¹⁸⁵ GG269, Marseille-St Martin, archives communales de Marseille

¹⁸⁶ 201 E 3103, AD 13.

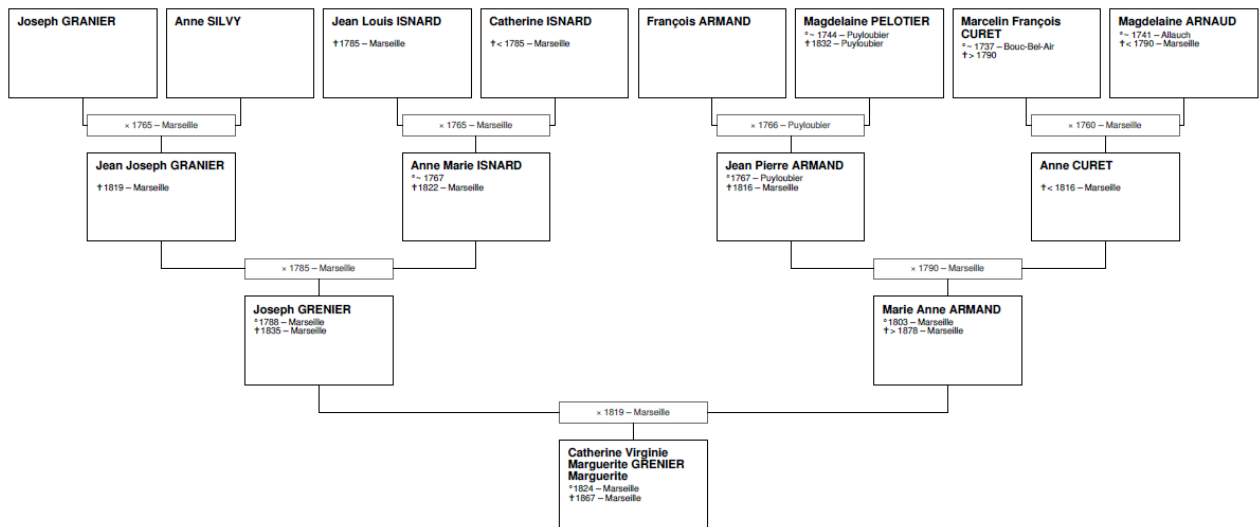
¹⁸⁷ 201 E 466, AD 13.

Claude est âgé de 20 ans et né à Marseille. Il est portefaix. Il est le fils de Toussaint et Françoise COQUILLAT, tous deux présents et consentants.

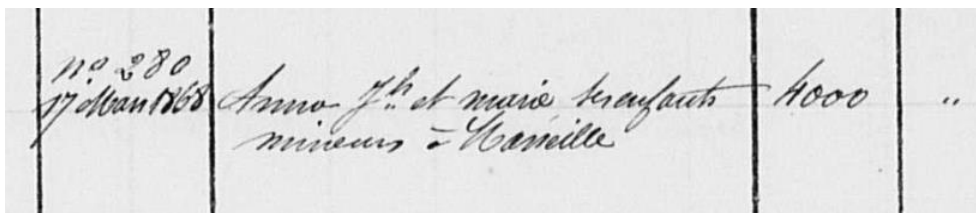
Marguerite BERNARD est âgée de dix-neuf ans. Elle est originaire de Barret-le-Bas¹⁸⁸, un petit village des Hautes-Alpes à la frontière de la Drôme provençale dans la vallée de la Méouge, une rivière affluent du Buëch qui lui se jette dans la Durance. Elle est sans profession. Ses parents sont Alexis et Catherine d'ABET.

Je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce couple –enfant, frère, sœur- sur toutes les bases de données consultées, y compris celle de l'AGHA¹⁸⁹ qui est très complète mais où aucun .

ASCENDANCE CATHERINE VIRGINIE GRENIER



Catherine Virginie Marguerite GRENIER est née à Marseille le 12 janvier 1824 comme nous l'avons déjà vu. Elle y décède le 16 octobre 1867¹⁹⁰, au 6 rue Neuve-Sainte-Catherine, âgée de 43 ans. Sur les tables



de succession et absences, elle lègue 4000 francs de biens à ses trois enfants vivants et

mineurs, succession n°280 enregistrée le 17 mars 1868¹⁹¹.

¹⁸⁸ Aujourd'hui regroupé avec son pendant Barret-le-Haut pour former Barret-de-Méouge.

¹⁸⁹ Association Généalogique des Hautes-Alpes. <https://spipfactory.fr/sites/agma.fr/squelettes/expoactes/>

¹⁹⁰ Site Filae consulté le 12/03/2021, archives communales de Marseille.

¹⁹¹ 12 Q 9 16 70, AD 13.

COUPLE GRENIER-ARMAND

Joseph GRENIER est né le 23 septembre 1788¹⁹² à Marseille, fils de Jean Joseph, portefaix, et d'Anne Marie ISNARD. Il décède à Marseille le 26 juillet 1835¹⁹³. Sa succession est réglée à sa veuve le 29 mars 1836¹⁹⁴ pour la somme de 240 francs.

Marie Anne ARMAND est née le 22 mars 1803¹⁹⁵ à Marseille, fille de Jean-Pierre et d'Anne CURET. Elle décède à Marseille le 16 novembre 1880¹⁹⁶, 19 boulevard Notre-Dame.

Le couple se marie le 4 mai 1819¹⁹⁷ à Marseille. L'époux habite au 83 rue d'Aubagne, l'épouse au n°8 de la rue Saint-Ferréol. L'acte mentionne que les parents de l'épouse sont tous les deux décédés, ses aïeux paternels et son aïeul maternel également. Seule son aïeule maternelle est vivante et atteste du décès des susnommés par acte notarié passé Me AMIC, notaire à Puyloubier. Les témoins sont Jean Baptiste ARMAND, boucher, André et Jean-Baptiste GRENIER, frères de l'époux et portefaix, et Joseph CHARLES, boucher.

Le couple a sept enfants, tous nés et décédés à Marseille :

- Jean Joseph, né le 3 mars 1820¹⁹⁸ et décédé le 27 juin 1822¹⁹⁹ ;
- Marie Joséphine, née le 27 novembre 1821²⁰⁰ et décédée le 26 mars 1870²⁰¹, célibataire sans descendance ;
- Catherine qui précède ;
- Anne, né le 12 avril 1826²⁰² et décédée le 14 décembre 1905²⁰³. Elle se marie le 24 octobre 1861²⁰⁴ à Marseille avec Jean Baptiste REISSOLET, portefaix ;
- Louis Jean Baptiste, portefaix, né le 17 novembre 1831²⁰⁵ et décédé le 15 février 1870²⁰⁶. Sa fiche matricule classe 1851²⁰⁷ nous apprend qu'il sait lire et écrire. Il tire le numéro 241. Il se marie le 15 juin 1851²⁰⁸ à Marseille avec Honorine DALEOSO ;
- Virginie Baptistine, née le 12 janvier 1834²⁰⁹ et décédée le 5 avril 1856²¹⁰. Elle se marie le 7 juin 1851²¹¹ à Marseille avec François ARNOUX, portefaix ;
- François Hélie, né le 26 juillet 1835²¹², date de décès inconnue.

¹⁹² Mention dans son acte de mariage.

¹⁹³ Site Filae consulté le 25/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1835.

¹⁹⁴ 12Q 9 16, AD 13.

¹⁹⁵ Mention acte de mariage.

¹⁹⁶ Site Filae consulté le 25/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1880.

¹⁹⁷ Site Filae consulté le 25/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1896.

¹⁹⁸ Site Filae consulté le 25/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1821.

¹⁹⁹ Site Filae consulté le 25/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1822.

²⁰⁰ Site Filae consulté le 25/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1821.

²⁰¹ Site Filae consulté le 25/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1870.

²⁰² Site Filae consulté le 26/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1826.

²⁰³ Site Filae consulté le 26/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1905.

²⁰⁴ Site Filae consulté le 26/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1861.

²⁰⁵ Site Filae consulté le 26/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1831.

²⁰⁶ Site Filae consulté le 26/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1870.

²⁰⁷ 1 R 63, AD 13.

²⁰⁸ Site Filae consulté le 19/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1851.

²⁰⁹ Site Filae consulté le 19/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1834.

²¹⁰ Site Filae consulté le 19/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1856.

²¹¹ Site Filae consulté le 19/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1851.

²¹² Site Filae consulté le 18/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1835.

COUPLE GRANIER-ISNARD

Le couple se marie le 25 décembre 1785²¹³ à Marseille, paroisse Saint-Ferréol. Jean Joseph GRANIER est portefaix, fils mineur de Joseph portefaix, et d'Anne SILVY. Elle est fille mineure de Jean Louis, cordier, et de Catherine ISNARD. Les témoins sont Joseph RICARD maître maçon, Pierre PARDIGON tonnelier, Jacques SILVY portefaix et Louis CLEMENT portefaix. Seuls les témoins signent, tous les autres sont dits illettrés. Les parents des époux sont présents.

On peut ajouter qu'ils sont sans doute nés à Marseille car le prêtre les dits de sa paroisse Saint-Ferréol, lui habitant rue Neuve, elle habitant rue d'Aubagne.

Jean Joseph GRANIER décède le 2 juin 1819²¹⁴ à Marseille, au 89 rue d'Aubagne. Elle décède le 2 août 1822²¹⁵ à Marseille au 67 rue d'Aubagne.

Le couple aura au moins trois enfants nés à Marseille :

- Joseph qui précède ;
- André Lazare, portefaix, né le 29 août 1790²¹⁶. Il se marie le 24 septembre 1812²¹⁷ avec Anne GRAS ;
- Joseph Jean Baptiste, portefaix, né le 9 vendémiaire an VII²¹⁸ du calendrier républicain²¹⁹, soit le 30 Septembre 1798. Il se marie avec Claire ESQUIER le 19 mars 1817²²⁰ à Marseille.

COUPLE ARMAND-CURET

Le couple Jean Pierre ARMAND et Anne CURET se marie le 17 février 1790 à Marseille, paroisse Saint-Ferréol. Une seule publication a été faite dans cette paroisse et celle de Puilobié²²¹ d'où est originaire l'époux. Les seigneurs évêques des deux villes les ont dispensés des deux autres. Les parents de l'époux ne sont pas présents mais ont donné leur consentement et pouvoir de représentation par acte du 9 février passé chez Me ARNAUD. Le mandataire est Joseph AIMARD.

Il réside à Marseille depuis cinq ans et il est savonnier. Il est né à Puyloubier le 8 août 1767²²², fils mineur de François et Magdaleine PELLOTIER. Il décède à Marseille le 31 octobre 1816²²³, rue Saint-Ferréol le Vieux.

Anne CURET est mineure lors du mariage. Elle est la fille de Marcelin François et de Magdelaine ARNAUD, déjà décédée lors de la cérémonie. Elle décède à Marseille le 23 janvier 1816²²⁴, place des Hommes.

²¹³ 201 E 1076, AD 13.

²¹⁴ Site Filae consulté le 23/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1819.

²¹⁵ Site Filae consulté le 23/03/2021, archives communales de Marseille état-civil année 1822.

²¹⁶ Mention dans acte de mariage.

²¹⁷ Site Filae consulté le 23/03/2021, AC de Marseille état-civil année 1812.

²¹⁸ Mention dans acte de mariage.

²¹⁹ Le calendrier républicain ou calendrier révolutionnaire français est créé pendant la Révolution et a été utilisé de 1792 à 1806 et brièvement pendant la Commune de Paris. https://fr.wikipedia.org/wiki/Calendrier_r%C3%A9publicain pour plus de renseignement.

²²⁰ Site Filae consulté le 23/03/2021, AC de Marseille état-civil année 1817.

²²¹ Sic. Puyloubier aujourd'hui.

²²² 202 E 245

²²³ Site Filae consulté le 28/03/2021, AC de Marseille état-civil année 1816.

²²⁴ Site Filae consulté le 28/03/2021, AC de Marseille état-civil année 1816.

Malgré des recherches sur TD, Filae et Généanet, je n'ai pas trouvé d'autre enfant pour ce couple.

3^{EME} GENERATION D'ASCENDANCE

COUPLE GRANIER-SILVY

Le couple se marie le 15 octobre 1765²²⁵ à Marseille, paroisse Saint-Martin. Joseph est le fils mineur de Jean Baptiste et d'Anne COLIN qui sont présents et consentants. Anne SILVY est la fille mineure de Jean et de feu Thérèse JULIEN. Son père est présent et consentant. Les témoins sont Joseph FALEN, portefaix, Jean Pierre CLEMENS portefaix, Gaspard OLIVIER portefaix et Jean Joseph MARS capitaine de barque.

Je n'ai pas trouvé d'autres enfants pour ce couple.

Anne a au moins un frère, Jacques, portefaix, qui se marie le 13 octobre 1771²²⁶ à Marseille, paroisse Saint-Martin, avec Rose ISNARD, sœur de Catherine qui suit.

COUPLE ISNARD-ISNARD

Le couple se marie le 6 janvier 1765²²⁷ à Marseille, paroisse Saint-Martin. Le prêtre écrit que Jean Louis est cordier, âgé de 26 et natif de Marseille, fils de Mathieu et Anne VIDAL. Son épouse Catherine ISNARD est mineure, fille de Jean Baptiste et Anne REBUFFAT. L'épouse demeure sur la paroisse, rue Neuve. L'époux demeure rue d'Aubagne, paroisse de Saint-Ferréol. Mathieu est décédé. Les parents de l'épouse sont présents et consentants, la mère de l'époux pareillement. Un membre de l'assemblée, Pierre RICAUD, maître-maçon et curateur de l'époux nommé à sa minorité par Me PAUL, autorise également le mariage. Les témoins sont Jean Denis BLANCHETTEUR maître passementier, Jean Louis GRAS fabricant d'indienne, Dominique SIMIAN maître-cordier et Bernard REYNE maître-tonnelier. Seul Pierre RICAUD signe, les époux, parents et témoins sont illettrés.

Je n'ai pas trouvé le décès de Catherine, qui est morte avant le 25 décembre 1785 ainsi qu'indiqué au mariage de sa fille Anne Marie.

Jean Louis lui décède le 8 février 1817²²⁸ à Marseille. A son décès, il est dit portefaix.

Le couple aura au moins trois enfants :

- Anne Marie qui précède ;
- Honoré, décédé à 16 ans le 4 mai 1786²²⁹ à Marseille, paroisse Saint-Martin ;
- Rose Marie, décédée à 7 ans le 10 juin 1788²³⁰ à Marseille, paroisse Saint-Martin.

COUPLE ARMAND-PELOTIER

Ce couple est originaire de Puyloubier, un petit village à l'est d'Aix-en-Provence au pied du massif de la Sainte-Baume, à la limite du Var.

²²⁵ 201 E 484, AD 13.

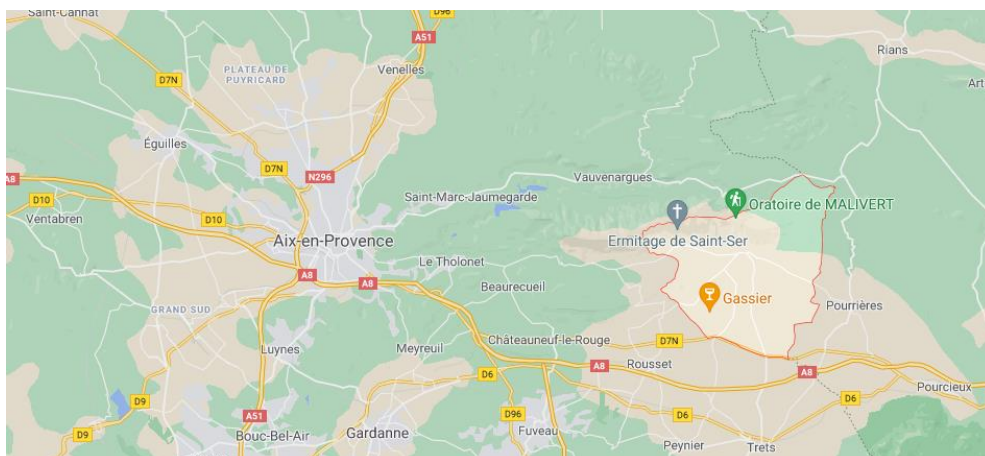
²²⁶ 201 E 478, AD 13.

²²⁷ 201 E 484, AD 13.

²²⁸ Site Filae consulté le 27/03/2021, AC de Marseille état-civil année 1817.

²²⁹ GG 284, AC Marseille.

²³⁰ GG 286, AC Marseille.



Selon les statistiques établies par l'AG 13 sur la base des dépouillements des BMS, le nom ARMAND est le deuxième plus répandu sur le village depuis 1566 : 352 occurrences BMS sur la période, juste derrière le patronyme JOUVENCEL avec 754 occurrences. L'origine des personnes est très majoritairement du village.

PELOTIER est également répandu, il figure dans le TOP 5 des patronymes avec 208 occurrences depuis 1635. Les statistiques montrent que les personnes portant originellement ce nom venaient d'Authon (04) et Rians (83). Rians est très proche, une dizaine de kilomètres, alors qu'Authon est dans les collines surplombant la Durance à la hauteur de Sisteron.

Le couple se marie le 24 novembre 1766²³¹ à Puyloubier. Sont cités dans l'acte : Joseph PELOTIER, curateur nommé d'office par acte du 21 courant, et les témoins : Honoré ARMAND, notaire royal, Joseph GUYOT, Jean Joseph BRUNACHE et Louis CAVASSE. Tous les témoins signent.

François ARMAND est maréchal à forges, il est né le 13 décembre 1737²³², fils de Jean Pierre, décédé, et de Françoise RIMBAUD présente et consentante. Je n'ai pas trouvé son décès ni à Puyloubier ni à Marseille.

Magdaleine PELOTIER est née le 27 août 1747²³³ à Puyloubier, elle décède le 21 mai 1832²³⁴ au même endroit. Nous l'avons déjà croisée lors du mariage de sa petite fille Marie Anne à Marseille, car elle est alors sa seule ascendante en capacité de donner son consentement, les parents et autres grands-parents étant morts. Elle est la fille de François, décédé avant son mariage, et Magdaleine JOUVENCEL.

Le couple ARMAND-PELOTIER a au moins neuf enfants²³⁵, tous nés à Puyloubier :

- Jean Pierre qui précède ;
- Jean Baptiste, né le 24 juin 1770 ;
- Thérèse Magdaleine, née le 20 janvier 1773 ;
- Marie Anne, née le 30 décembre 1774 ;
- Joseph, né le 19 décembre 1776 ;
- Vincent François, né le 31 janvier 1779 ;
- Marie Anne Marguerite, née le 25 décembre 1780 ;

²³¹ 202 E 246, AD 13.

²³² 202 E 245, AD 13

²³³ 202 E 245, AD 13

²³⁴ 202 E 531, AD 13

²³⁵ Relevés filiatifs de l'AG 13.

- Jean Baptiste Gaspard, né le 26 septembre 1783 ;
- Marie, née le 22 janvier 1787.

COUPLE CURET-ARNAUD

Marcelin François CURET et Magdelaine ARNAUD se marie le 17 février 1760²³⁶ à Marseille, à la paroisse de la Major. Les publications ont lieu dans la paroisse et dans celle de Septèmes, aujourd'hui une petite ville dans la banlieue nord de Marseille, à l'époque un quartier de la ville.

Marcelin est boulanger, âgé de vingt-trois ans, illettré. L'acte nous apprend que son père François CURET est décédé et que sa mère Anne GIRARD est remariée avec Joseph AUREILLE. Elle habite Septèmes depuis vingt-deux ans et est originaire de Bouc²³⁷. Marcelin est né le 29 janvier 1737²³⁸ à Bouc-Bel-Air et décédé le 7 janvier 1802²³⁹ à Marseille. A son décès, il est tripier.

Magdelaine ARNAUD est la fille mineure âgée de dix-neuf ans de Louis ARNAUD, présent et illettré, et d'Anne GAUTIER. Ils sont d'Allauch et résident sur la paroisse de La Major dudit Septèmes depuis quatre ans. Elle est née le 3 janvier 1741²⁴⁰ à Allauch et décédée le 15 décembre 1783²⁴¹ à Marseille, paroisse La Major.

Gaspard CURET, oncle de l'époux, est curateur nommé d'office et il consent au mariage. Les témoins sont Jean Louis CASTELLAS maître bourrelier, Pierre ANDRE marchand liquoriste, Joseph AUREILLE et Pierre ESQUIER maître bonnetier. Seuls les deux derniers signent l'acte, les autres sont illettrés.

Le couple a au moins deux enfants :

- Marie Louise, née le 10 mai 1771²⁴² à Allauch et décédée le 2 janvier 1809²⁴³ à Marseille ;
- Anne qui précède.

REGISTRE DES HYPOTHEQUES

Comme je l'ai écrit plus haut, j'ai concentré une partie de mes recherches sur le patrimoine du couple et de ses ascendants et collatéraux. J'ai voulu vérifier les assertions sur la richesse supposée des portefaix. Les recherches couvrent la période « Marseille Ancien Bureau 1799-1900 ».

LES DOCUMENTS HYPOTHECAIRES ET LEUR UTILISATION

Le service de la conservation des hypothèques créé à la Révolution avait pour mission d'enregistrer l'ensemble des transactions foncières au sein d'un département. Le département des Bouches-du-Rhône est divisé entre les trois conservations d'Aix-en-Provence (1848-1955), de Marseille (ancien bureau, 1799-1900 ; premier bureau, 1901-1955 et deuxième bureau, 1901-1955) et de Tarascon (1790-1955). Les Archives départementales conservent cette documentation jusqu'à l'année 1955 comprise.

Le principe de cette documentation hypothécaire est de regrouper des informations sur le nom des

²³⁶ 201 E 186, AD 13.

²³⁷ Aujourd'hui Bouc-Bel-Air, une ville équidistante d'Aix et Marseille.

²³⁸ 202 E 143, AD 13.

²³⁹ Site Filae consulté le 14/03/2021, AC de Marseille état-civil année 1802.

²⁴⁰ 201 E 1490, AD 13

²⁴¹ Site Filae consulté le 27/03/2021, relevés associatifs.

²⁴² 201 E 1498, AD 13.

²⁴³ Site Filae consulté le 14/03/2021, AC de Marseille état-civil année 1809.

individus ou des sociétés, auquel une case est attribuée dès transmission des actes notariés. La copie de ces actes est accessible dans des registres de transcription.

Rechercher une formalité

Pour accéder à un acte transcrit aux hypothèques, il faut connaître les nom et prénom du propriétaire et consulter successivement trois types de registres distincts, en effectuant ce que l'on appelle une **recherche de formalité**.

- Etape 1 : Recherche au nom de la personne **dans le registre indicateur de la table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires** pour trouver le numéro de volume et de folio au sein de la Table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires,
- Etape 2 : Recherche des numéros de volume et de case de formalité **dans la table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires**,
- Etape 3 : Recherche **dans le répertoire des formalités hypothécaires** de la case de formalité portant le numéro de volume trouvé à l'étape précédente afin d'y relever les numéros de registre de formalités et d'article.

Muni du nom du propriétaire, de la date de l'acte, du bureau, des numéros de registre et d'article pour consulter les registres de transcription, il faut se rendre en salle de lecture pour consulter les actes relevés.

Les AD 13 n'ont numérisé que les tables et répertoires qui permettent de repérer les propriétaires. Cela est largement suffisant pour commencer les recherches et débroussailler le terrain.

J'ai entamé les recherches préliminaires devant mon ordinateur à la maison. Ce fut une véritable surprise à plus d'un titre.

Premièrement, nos ancêtres fonctionnaires ont eu la bonne idée de regrouper les noms sur la table des répertoires. Je m'explique : comme je l'ai dit, le patronyme GAIMAR peut avoir plusieurs orthographes. Les fonctionnaires ont la bonne idée de regrouper cette homophonie dans les tables comme l'exemple ci-dessous²⁴⁴ :

²⁴⁴ 4 Q 2 8769, AD 13

TABLE du Répertoire. P. PARTIE. N° 55. (1857.)

NOMS Prénoms de naissance ou ceux de mariage.	PRÉNOMS	PROFESSION	DOMICILE	RÉSERVATION	
				de valeur	de la date
Gaimar Guemard, Guaynard, Gaynard, Guaynard, Gayma.					
(la société)	Gaynard de Laporte		Marseille	276	189
	Antoine Louis	commerçant	Marseille	233	181
	Antoine François	commerçant	Marseille	237	189
	Antoine	commerçant	Marseille	237	189
	Eugène Louis	commerçant	Marseille	241	184
	François	commerçant	Marseille	241	184
	Custave				
	Custave Antoine	commerçant	Marseille	234	187

Cette simple information m'a permis de constater de très nombreuses transactions, ce qui fut mon deuxième étonnement. Je ne m'attendais pas que mes ancêtres fussent des « affairistes ».

J'ai dépouillé toutes les occurrences et me suis constitué un fichier de suivi pour relever la cote finale et commander les documents lors de mes visites aux AD. Un classeur mis à disposition en salle de lecture permet de retrouver les correspondances pour la cote finale en vue de la consultation.

J'ai trouvé soixante-dix transactions qui concernent ces personnes, soit cent-dix-neuf lignes. En effet certaines transactions pouvant concerner plusieurs personnes, il y a autant de cases que de personnes concernées par la transaction. Il en reste dix-neuf que je n'ai pas pu consulter faute de temps. Cette partie du travail sur le mémoire représente neuf demi-journées aux AD et quatre-cent-soixante-douze photos. Le listing que j'ai constitué se trouve en annexe.

S'agissant de leur « fortune », mes ancêtres n'étaient pas riches mais aisés.

Ils étaient aisés car pour la plupart des cas, ce sont des biens de rapport. Ils n'habitent pas les biens qu'ils achètent, à des rares exceptions près notamment pour les immeubles autour du port où la plupart travaillent à la manutention et qui leur offrent une proximité de leur lieu de travail.

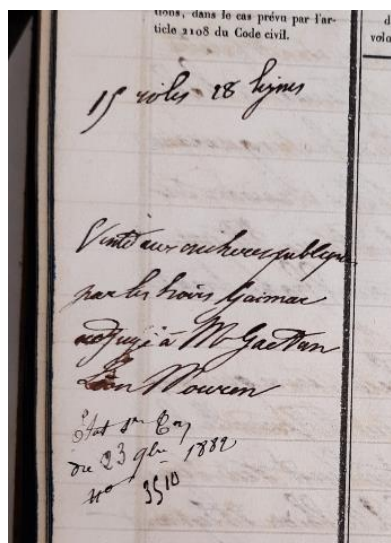
Ils n'hésitent à acheter ou vendre aux enchères. Plusieurs biens des hoirs²⁴⁵ sont vendus comme cela²⁴⁶. Les frères GRENIER achètent une maison dans le quartier Montredon en indivision²⁴⁷. Quasiment tous les cas de figures possibles apparaissent pendant cette période de cent années.

²⁴⁵ Héritier en indivis. Du latin herem, heres, heredis : héritier, légataire (source www.cnrtl.fr).

²⁴⁶ 4Q2 5454, AD 13.

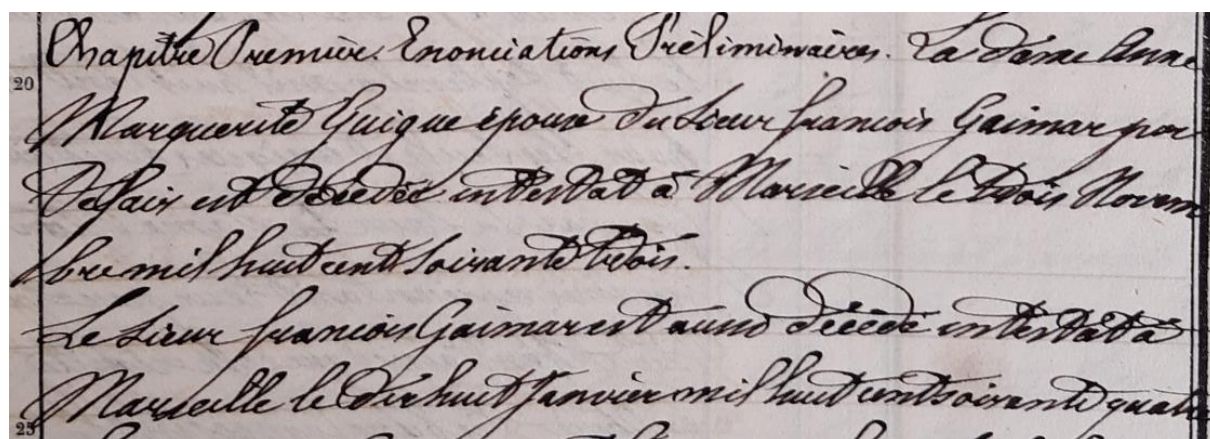
²⁴⁷ 4Q2 3336, AD 13.

VENTE AUX ENCHERES



Le cas des ventes ou achats aux enchères est intéressant car l'acte donne le cahier des charges avec la description du bien, mais aussi le déroulement de l'enchère. Par exemple, prenons le cas du 4Q2 4928 du 5 avril 1886 : vente aux enchères publiques par les hoirs Gaimar adjudgé à M. Gaëtan Léon MOUREN. Tout d'abord, nous découvrons les requérants : Joséphine Béatrix Hortense GAIMAR épouse YTIER, Joseph YTIER maître portefaix son mari, et les trois frères GAIMAR tous portefaix Nicolas Marius, Joseph Claude et Louis Antoine Toussaint. Je ne vais pas mettre tous les détails car l'acte fait trente-six pages mais juste des extraits parlants.

On apprend que la vente concerne une succession non soldée pour laquelle les trois susnommés somment les autres héritiers de vendre les biens suite à la mort de Marguerite GUIGUE et François GAIMAR, morts tous deux ab intestat.



Transcription : Chapitre premier énonciations préliminaires. La dame Anne Marguerite GUIGUE épouse du Sieur François GAIMAR portefaix est décédée intestat à Marseille le 3 novembre mil huit cent soixante trois. Le sieur François GAIMAR aussi décédé intestat à marseille le dix-huit janvier mil huit cent soixante quatre...

Le notaire précise qu'Antoine Toussaint GAIMAR, autre héritier, est mort le 8 septembre 1868 ab intestat également, sans descendant ni ascendant, laissant pour seuls héritiers ses frères et sœur susnommés et ses six neveux et nièces représentant son frère François GAIMAR, décédé.

Indépendamment de cette succession, il dépend de la succession de François GAIMAR trois biens immobiliers situés à Marseille :

- Une maison sise au 9 rue Bernard de Berre, angle de la rue des Trois Soleils,
- Une maison sise 4 rue Sainte-Françoise,
- Une maison avec cour sise 18 rue des Cyprès.

De la succession d'Antoine Toussaint GAIMAR dépend une propriété rurale sise 353 chemin d'Endoume.

Le juge ABRAM est désigné pour présider cette vente aux enchères par licitation avec mise à prix :

- 15 000 francs pour la maison rue Bernard de Berre : située à l'angle de la rue, une facade sur le 9 et l'autre sur le N°2 de la rue des 3 Soleils. Elle comporte quatre étages sur rez-de-chaussée, avec une porte d'entrée et une porte de magasin servant de remise, 3 fenêtres à chaque étage. Côté rue des 3 Soleils, une porte d'entrée et une porte de magasin servant de remise, quatre fenêtres à chaque étage dont une est postiche
- Puis le cahier des charges rappelle l'origine de propriété des trois premiers biens : ils proviennent de la succession d'Antoine Raphaël GAIMAR, maître portefaix –mon ancêtre-décédé ab intestat. Evolution intéressante dans la connaissance de cet ancêtre que je savais portefaix mais j'ignorais qu'il avait accédé au statut de maître portefaix. Le notaire confirme ce que j'avais trouvé : Antoine Raphaël n'avait que deux fils, François et Louis, tous deux portefaix. L'acte de partage entre héritiers a été fait chez Me Joseph Jean André ROUX à Marseille le 14 février 1844, sans soulte ni retour.
- Puis le cahier des charges donne le règlement de la vente
 - Article 1 : la vente sera réalisée au Tribunal Civil de première instance, annoncée par affichage et journaux. Les enchères pourront être faites par l'entremise d'un avoué et la vente reviendra au plus offrant.
 - Article 2 : les adjudicataires recevront les immeubles dans l'état. Aucun recours possible.
 - Article 3 : les adjudicataires jouiront des servitudes attachées aux immeubles.
 - Articles 4 à 7 : rappellent les droits et devoirs des adjudicataires et vendeurs. Droit jouissance de l'immeuble dès le jour de l'adjudication. Ils seront tenus d'exécuter les baux existants. Ils ne pourront pas faire de travaux ni dégradations avant le paiement.
 - Article 8 : frais d'enregistrement et tous les autres frais pour les adjudicataires.
 - Article 9 : délai de recours des licitants
 - Articles 10 à 20 : tous les cas envisageables sont exposés, notamment folle enchère²⁴⁸.
 - Un article additionnel nous apprend que la maison rue Bernard de Berre est louée à plusieurs locataires moyennant un prix total de 1 050 francs par an.

La première vente ne donne rien, elle est renvoyée. Lors de la deuxième vente, M. Gaëtan MOUREN, marchand de vins habitant rue des Martégaux à Marseille et représenté par Me COULON, emporte la vente à la troisième bougie pour la somme de 14 775 francs.

PATRIMOINE

La reconstitution du patrimoine s'avère plus difficile qu'escomptée. Plusieurs paramètres me sont apparus au cours de ce travail que je ne suis pas en mesure d'évaluer :

- Fluctuation du marché immobilier : je connais bien l'évolution du marché immobilier sur les trente dernières années à Marseille mais je n'ai pas trouvé de données me permettant de mener cette analyse au XIXe siècle.
- Prix par quartier : la physionomie du marché immobilier a beaucoup changé en deux cents ans.
 - les quartiers au sud de la ville étaient majoritairement des campagnes peu habitées et loin de l'activité économique principale de la ville, le commerce maritime et l'industrie, implantée sur le port et au nord de la ville. C'était des terres paysannes, un de mes

²⁴⁸ Procédure qui permet à une personne intéressée de faire remettre en vente aux enchères un immeuble déjà adjudgé mais dont l'adjudicataire n'a pas exécuté les obligations qui lui incombent.
<http://www.impotsetdomaines.gouv.sn/fr/glossaire/folle-enchere>

ancêtres était d'ailleurs paysan au quartier Saint-Giniez, qui aujourd'hui est considéré en hyper-centre et urbanisé à l'extrême. L'un des actes parle de terres incultes sablonneuses et d'autres cultivées quartier Montredon : ce quartier en bord de mer est l'un des plus prisés aujourd'hui.

- Rive nord du port : beaucoup de biens dans mes relevés sont situés dans ce quartier



historique, le berceau de Massalia, qui était prisé il y a deux cents ans. Cent ans plus tard, il était devenu la verrue de l'Europe selon les dires du gouvernement de Vichy et des nazis ²⁴⁹. Encore aujourd'hui, seuls les immeubles Pouillon construits après la Libération sur le port bénéficient d'une aura prestigieuse où le prix au mètre carré est élevé pour ce quartier en particulier et Marseille en général. Sinon, ce sont plutôt des quartiers pauvres, même si le boom

immobilier des années 2000 a un peu changé la donne –le prix moyen du m² a été multiplié par trois depuis le début du XXI^e siècle- et que certaines parties, notamment du Panier, sont redevenues attrayantes pour les jeunes cadres.

- Difficulté d'évaluer le coût de la vie : les bases de données sur internet ne tiennent pas compte de certains critères. 1 200 francs représentent-ils une somme rondelette en 1818 ? 20 000 francs en 1876 ? Si je me fie au site du lycée français de Prague, 1 franc en 1850 représente 3,27€ d'aujourd'hui. En tenant compte d'une inflation, et au doigt mouillé, disons que 20 000 francs pour une maison en 1876 représente 70 000€. Cela n'est pas probant, je mets au défi quiconque de trouver une maison ou un immeuble entier en centre-ville pour ce prix-là : le ticket d'entrée pour une maison correcte à Montredon par exemple est plutôt de 700 000€.

J'ai par contre relevé deux choses intéressantes :

- La famille GRENIER est moins « affairiste » que la famille GAIMAR, en tout cas moins passionnée d'immobilier. Je ne relève que 6 membres de cette famille qui ont acheté ou vendu, contre 15 GAIMAR. A contrario, les biens les plus chers sont détenus par les GRENIER.
- La décrépitude de la confrérie des portefaix se confirme par le volume de ventes sur la seconde moitié du XIX^e siècle. Sur les 19 ventes totales, 7 ont lieu avant 1857, 12 après entre 1868 et 1896 soit 63%, dates qui correspondent au début de la fin. On peut supputer que leurs revenus chutaient et qu'ils ont dû vendre leur capital pour maintenir un niveau de vie satisfaisant.

²⁴⁹ Photo d'illustration : préservée, on reconnaît dans ce champ de décombres, l'église Saint-Laurent, l'une des plus anciennes églises paroissiales de Marseille. In : 2004.6.26 (Fds Bennaroché) © 2010 – Musées de Marseille – Photo M. de Renzis

COTE	1814	1824	1827	1829	1834	1835	1843	1857	1868	1869	1880	1882	1885	1886	1890	1895	1896	Total général
4Q2_2798																		0
4Q2_2970		1																1
4Q2_3001			1															1
4Q2_3027				1														1
4Q2_3051					1													0
4Q2_3114						1												1
4Q2_3135							1											1
4Q2_3137							1											1
4Q2_3695								1										1
4Q2_4112																		0
4Q2_4134									1									1
4Q2_4151										1								1
4Q2_4627											1							1
4Q2_4757												1						1
4Q2_4759												1						1
4Q2_4760												1						1
4Q2_4763												1						1
4Q2_4870													1					1
4Q2_4928																		0
4Q2_5163															1			1
4Q2_5167															1			1
4Q2_5377																1		1
4Q2_5454																	1	1
Total général		1	1	1	1	2	0	1	1	1	1	4	1	0	2	1	1	19

Pour les acquisitions, la différence est moins marquée puisque 46,6% des acquisitions relevées sont réalisées après 1860.

COTE	1805	1809	1812	1818	1821	1823	1826	1828	1844	1847	1849	1856	1857	1860	1861	1863	1872	1876	1886	1888	1893	1894	1895	1896	1897	Total général	
4Q2_2711	1																									1	
4Q2_2749		1																								1	
4Q2_2782			1																							1	
4Q2_2852				1																						1	
4Q2_2892					1																					1	
4Q2_2898						1																				1	
4Q2_2926							1																			1	
4Q2_2989								1																		1	
4Q2_3008									1																	1	
4Q2_3336										1																0	
4Q2_3437											1															1	
4Q2_3461												1														1	
4Q2_3642													1													1	
4Q2_3658													1													1	
4Q2_3663														1												1	
4Q2_3664														1												1	
4Q2_3676														1												1	
4Q2_3796																										0	
4Q2_3813															1											1	
4Q2_3914																1										1	
4Q2_3927																1										1	
4Q2_4263																	1									1	
4Q2_4446																		1								1	
4Q2_4951																			1							1	
4Q2_4986																				1						0	
4Q2_5064																					1					1	
4Q2_5319																						1				1	
4Q2_5339																							1			1	
4Q2_5356																						1				1	
4Q2_5414																								1		1	
4Q2_5447																									1	1	
4Q2_5473																									1	1	
4Q2_5513																									1	1	
4Q2_5672																										0	
Total général	1	1	1	1	2	1	1	1	0	1	1	2	3	0	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1	2	1	30

Toutefois, cette étude est parcellaire et lacunaire car elle ne tient pas compte des acquisitions ou ventes réalisées avant 1799 et après 1900 car je me suis concentré sur la période « *Marseille Ancien Bureau* » comme précisé dans l'introduction de ce chapitre.

Autre information que j'ai obtenue sur mes ancêtres et collatéraux : certains ont eu des revers de fortune. Eugène Louis GAIMAR verra un de ses achats cassé par le Tribunal Civil pour défaut du paiement complet de l'achat au vendeur Eugène Honoré GILOUX. M. GILOUX dépose une plainte le 7 mars 1887, ayant Me SICARD pour avoué. Il a vendu le 20 avril 1876²⁵⁰ une maison sise 10 rue Sainte-Cécile en rente viagère à Eugène GAIMAR. M. GILOUX fait commandement de payer le 5 mars 1887 sous trente jours. Eugène GAIMAR fait opposition par exploit d'un huissier et cite GILOUX au Tribunal.

²⁵⁰ 4Q2 4446, AD 13.

Par exploit d'huissier, GILOUX demande le 30 avril 1887 la résolution de la vente et par exploit du 18 mai courant, appelle en cause le syndic de la faillite GAIMAR.

Le Tribunal de Première Instance déboute GAIMAR et donne raison à GILOUX. GAIMAR est condamné à payer 1 474,15 Francs pour solde des semestres échus plus intérêts de droit et le Tribunal prononce la vente résolue. GILOUX récupère sa maison. Le jugement complet figure en annexe²⁵¹.

CONCLUSION

Le travail réalisé pour la rédaction de ce mémoire m'a permis de :

- Mieux connaître mes ancêtres : le but recherché est atteint. Je m'étais contenté jusque-là de chercher inlassablement l'ancêtre « supplémentaire », celui qui me permettrait de gagner encore une génération. Sans me préoccuper de savoir comment ils vivaient, de quoi était fait leur quotidien. J'en retire beaucoup de satisfaction, même si la quête n'est jamais finie.
- Cela m'a également apporté une grande frustration. En lisant les transcriptions hypothécaires, j'ai découvert d'autres pistes –testaments, procurations et autres- que je n'ai malheureusement pas pu explorées faute de temps disponible. J'ai découvert cela mi-juin, alors que les AD fermaient quinze jours pour travaux. Cela fera l'objet d'autres recherches qui n'entreront pas dans le cadre de ce mémoire.
- Appréhender les liens forts qui unissaient les portefaix. Ils étaient très certainement accrochés à leurs privilèges et les maintenaient aussi en pratiquant ces mariages endémiques qui ont pu vous donner le tournis en lisant ce mémoire. On naît, on se marie et on meurt portefaix. Je n'ai cité les témoins que pour les actes principaux des descendants et ascendants directs du couple étudié pour ne pas alourdir le texte, mais les témoins de ces trois grandes étapes de la vie sont très très majoritairement portefaix, y compris pour les collatéraux.
- Confirmer que les recherches dans l'état-civil sous l'Ancien Régime sont plus difficiles que depuis la proclamation de la République. Les TD permettent une recherche rapide, de nombreux sites proposent des relevés indexés. Ce n'est pas le cas sous l'Ancien Régime. Les associations de généalogie ont réalisé un travail remarquable depuis soixante ans, notamment sur les mariages. Mais certaines villes, dont Marseille, n'ont pas été dépouillées pour les baptêmes et sépultures. L'enrichissement des relevés sur le site Filae, avec sa facilité de recherche et d'accès aux actes, ouvrira de nouvelles perspectives à l'avenir, notamment sur les grandes villes où les recherches se compliquent face au volume d'actes et de registres à consulter.
- Confirmer que Joseph GAIMAR, le mystérieux fils du couple étudié, vivait bien à Genève. En effet, dans la transcription 4Q2 4870 acte n°3 du 5 février 1885, concernant la vente par Joseph et sa sœur Madeleine épouse YTIER à Louise Catherine GRANGE, rentière, d'un immeuble de trois étages situé au 19 boulevard Notre-Dame, ayant porté autrefois le n°19 sur la rue Fort-Notre-Dame, il est dit habitant Genève au n°32 du boulevard Helvétique. Il passe procuration le 2 août 1884 chez Me RIVOIRE à Genève, ladite procuration étant envoyée à Me PERRIN à Marseille pour être annexée. Cette transcription nous apprend également, dans l'établissement de la propriété, que leur sœur Anne Joséphine, décédée le 6 janvier 1876 à Marseille, a institué Joseph et Madeleine ses légataires universels par testament olographe

²⁵¹ 421 U 215, AD 13.

daté du 31 décembre 1875 et déposé aux minutes de Me RENAUDIN, notaire à Marseille, le 24 janvier suivant.

- Découvrir que mes ancêtres et collatéraux achetaient et vendaient des biens régulièrement. Ces biens étaient de tout type : terres incultes au quartier de Montredon, des bastides au quartier de la Garde, des terres cultivées, des immeubles entiers.
- Savoir que leur zone de prédilection était autour du port, sur la rive septentrionale ou sud. Ils y ont vécu longtemps, parfois dans la même rue en déménageant de numéro en numéro. Ce fut émouvant de découvrir cela car j'ai arpenté toutes ces rues maintes fois sans le savoir et je ne les regarderai plus de la même façon.
- Ils achetaient également dans les quartiers sud : Montredon, Saint-Giniez, la Garde. A cette époque, ce sont des quartiers isolés plutôt agricoles : vignes, arbres fruitiers, cultures maraîchères. Ils sont aujourd'hui fortement urbanisés et considérés comme les quartiers « riches » de la ville car proches des plages.
- Enfin, pour finir sur une note humoristique, si certains biens avaient été conservés dans ma famille, nous serions à l'abri du besoin. Le bien de Montredon, vendu 14 175 francs en 1868 vaut facilement 3 M€ aujourd'hui. Idem pour la bastide située sur la colline de la Garde.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en premier lieu :

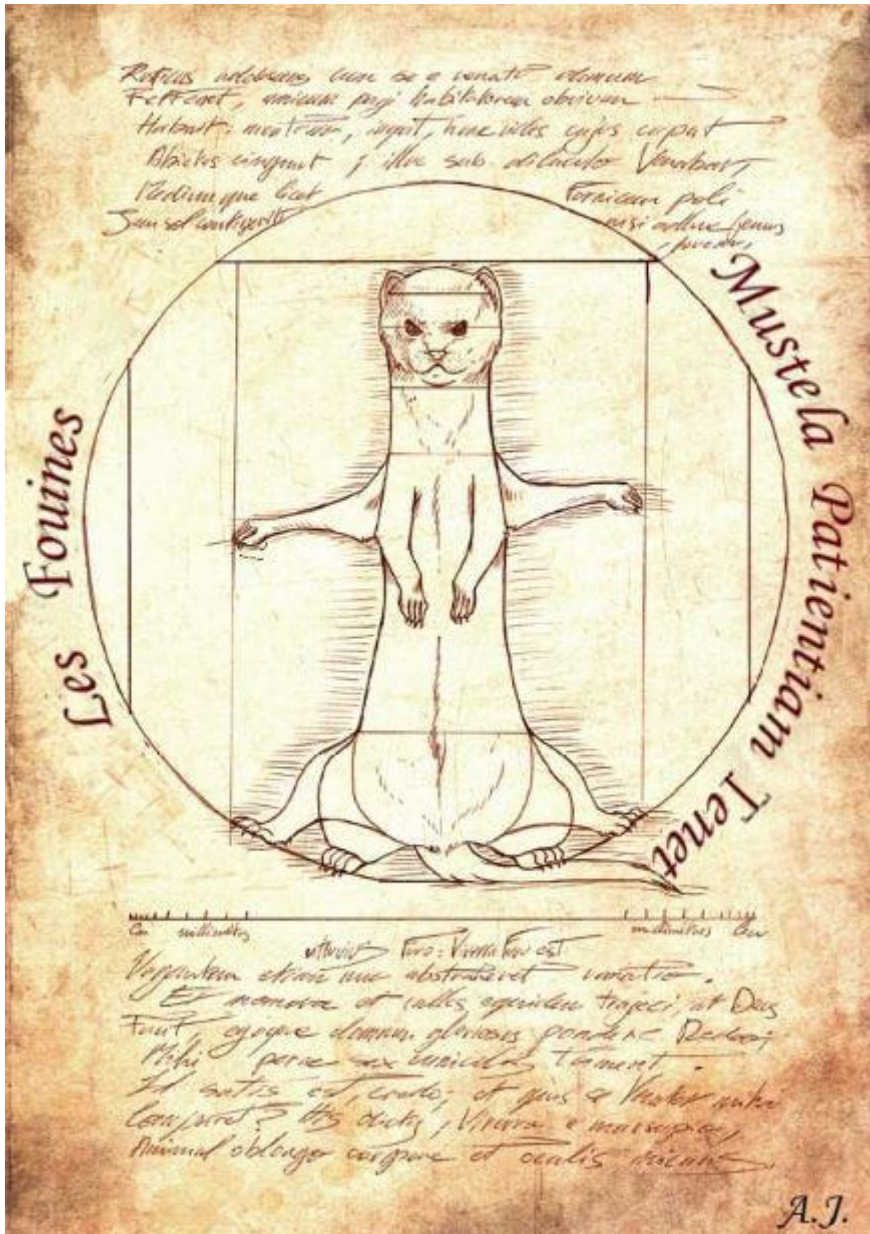
- ✓ L'ensemble de l'équipe enseignante de la formation du Diplôme Universitaire (D.U.) Généalogie et Histoire des Familles pour leurs enseignements et plus particulièrement :
 - Stéphane COSSON : votre savoir m'a ouvert les portes de la connaissance. Même si nous n'avons toujours pas parlé de notre passion commune : Stéphane, il y a des choses à explorer dans la généalogie du Lisan al Gaïb !..
 - Laure GAREIL : votre enseignement du latin et de l'ancien français a remporté l'adhésion de la promotion. Vos encouragements, votre patience et votre humour nous ont acquis à une matière pas franchement attrayante au premier abord.
 - Valérie LAFAGE : avec vous, la paléographie est devenue une évidence. Moi qui ne comprenait goutte aux actes du XVI-XVIIè, me voilà à aider les autres aujourd'hui. Que de progrès réalisés grâce à votre enseignement exigeant mais bienveillant !

Merci de tout cœur à vous trois.

Je tiens également à exprimer toute ma reconnaissance :

- ✓ Au personnel des Archives Départementales des Bouches-du-Rhône et des Archives Municipales de Marseille pour leur aide précieuse et leurs conseils ; dans des conditions de recherches compliquées, certaines personnes ont été formidables pour me faire gagner du temps.
- ✓ Aux groupes Facebook parlant de l'histoire de Marseille, notamment celui consacré aux anciens quartiers, pour leur riche iconographie gracieusement mise à disposition.
- ✓ A mes coreligionnaires de la promotion 2021 du DU Généalogie et histoire des familles, mes chères fouines, de vrai(e)s passionné(e)s. Pour les nombreux échanges fructueux et amicaux que nous avons eus pendant six mois, l'entraide omniprésente, la rigolade et la camaraderie : MERCI ! Puissiez-vous réussir votre projet ! J'espère que nous garderons un contact pour le moins professionnel sinon amical. Chacun avec votre personnalité, vous avez contribué à rendre cette formation agréable, même dans les moments les plus difficiles. Il est impossible de tous vous citer, alors je me contenterai de :
 - mes colocataires Anaïs, Julie, Guillaume, Maxence et le grand Jo : les apéros généalogiques sur la terrasse et les commandes Uber Eats me manquent. Les expériences culinaires de Maxence également !
 - Mes pensées généalogiques et affectueuses à :
 - Jo encore, pour sa bonhomie, son courage, et ses binouzes. Jo, tu sais ce que tu dois faire sur ta playlist Spotify...
 - Sophie W. pour sa gentillesse, son humour et les échanges incessants que nous avons eus sur la généalogie et une autre passion commune. Encore merci pour ta visite guidée et la brandade !
 - Lomé pour sa ténacité et ses qualités humaines. Et pour avoir supporté nos vannes...

Enfin et surtout, je remercie mon épouse Agnès et mes quatre filles Camille, Audrey, Alexandra et Mathilde. Elles m'ont soutenu, encouragé et parfois taquiné durant ces six mois de formation. Elles ont aussi supporté mes absences fréquentes pour suivre les cours ou chercher aux AD et AC. Grâce vous en soit rendue.



GLOSSAIRE

AD : Archives Départementales.

AC : Archives Communales.

BMS : Baptêmes Mariages Sépultures. Registres couvrant la période Ancien Régime.

NMD : Naissances Mariages Décès. Registres couvrant la période depuis la création de la République en septembre 1792.

TD : Tables Décennales. Depuis la reprise de l'état-civil par les mairies, les NMD sont répertoriés et classés alphabétiquement par type d'actes sur une décennie. Ces tables permettent une recherche rapide par patronyme et type d'actes. Il existe la même chose par année, on parle alors de tables annuelles (TA).

BIBLIOGRAPHIE

BEAUVIEUX Fleur et PUGET Julien : Marseille, l'apprentissage d'une ville. Introduction. 2014. halshs-01756131.

BERTRAND Régis : Le Christ des Marseillais : histoire et patrimoine des chrétiens de Marseille, La Thune, 2008.

CONTRUCCI Jean et DUCHENE Roger : Marseille. 2600 ans d'histoire, Fayard, 1998.

CORNU Roger : Les portefaix et la transformation du port de Marseille, Annales du Midi (Toulouse) n°117, 1974, pp. 181-201.

COULET Noël : Le mouvement confraternel en Provence et dans le Comtat Venaissin au Moyen Âge. In: Le mouvement confraternel au Moyen Âge. France, Italie, Suisse. Actes de la table ronde de Lausanne (9-11 mai 1985) Rome : École Française de Rome, 1987. pp. 83-110. (Publications de l'École française de Rome, 97).

CUBELLS Monique : Marseille au printemps de 1789 : une ville en dissidence. In: Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 2, N°1, 1989. Histoire moderne et contemporaine. pp. 551-575.

FOURNIER Joseph : Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Marseille, Imprimerie Nouvelle, 1908

MAIULLARI Maria –Teresa : Les corporations à Gênes et à Marseille au début du XIXe siècle. In: Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 42 N°2, Avril-juin 1995. pp. 270-281

NGUYEN Victor : Crise et vie des portefaix (1814-1914), mémoire de DEA, Université d'Aix-en-Provence, 1961.

RAMBERT-MOUCHET-PIERETTI-NICOD BERGE : Histoire du commerce de Marseille, Tome IV de 1599 à 1789, Librairies Plon, 1955

RUGGIERO Alain : A propos des migrations ligures vers Nice au début du XIXe siècle. In: Cahiers de la Méditerranée, n°11, 1, 1975. Migrants et travailleurs. pp. 3-9

VOVELLE Michel : Le prolétariat flottant à Marseille sous la Révolution française. In: Annales de démographie historique, 1968. pp. 111-138

VOVELLE Michel : Etudes d'Histoire révolutionnaire à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence. In: Annales historiques de la Révolution française, n°202, 1970. pp. 679-689

VOVELLE Michel : Le Sans-culotte marseillais. In: Histoire & Mesure, 1986 volume 1 - n°1. Varia. pp. 75-95

<http://armateurs.org/lhistorique-du-maritime-a-marseille>

<https://www.cnrtl.fr>

<https://fr.facebook.com> : groupe sur histoire de Marseille pour iconographie, notamment « Une histoire de Marseille » créée et animée par Judith AZIZA, docteur en histoire.

<https://filae.com> : pour les recherches généalogiques

<https://gallica.bnf.fr> : pour les cartes anciennes de Marseille

<https://www.geneanet.org> : pour les recherches généalogiques

<https://www.geneabank.org>: pour les recherches généalogiques

<https://www.marseille.fr>: site de la ville de Marseille. Pour des données historiques et iconographie

<https://www.persee.fr>: pour articles universitaires sur l'histoire de Marseille et des portefaix

<https://fr.wikipedia.org> : articles sur histoire de Marseille

LISTES D'ASCENDANCE DU COUPLE GAIMAR-GRENIER

Sosa	Nom	Date Naiss./Bapt.	Lieu Naiss./Bapt.	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Date Décès/Inhum.	Lieu Décès/Inhum.	Profession
Génération 1									
	Catherine Virginie Marguerite GRENIER	12.1.1824	Marseille (13055) - 20 rue du Carillon	Louis Antoine Pierre GAIMAR	27.5.1843	Marseille (13055)	16.10.1867	Marseille (13055) - 6 rue Neuve Ste Catherine	
Génération 2									
	Joseph GRENIER	23.9.1788	Marseille (13055)	Marie Anne ARMAND	4.5.1819	Marseille (13055)	26.7.1835	Marseille (13055)	portefaix
	Marie Anne ARMAND	22.3.1803	Marseille (13055)	Joseph GRENIER	4.5.1819	Marseille (13055)	16.11.1880	Marseille (13055) - 19 bd Notre Dame	
Génération 3									
	Jean Joseph GRANIER			Anne Marie ISNARD	25.12.1785	Marseille (13055) - Eglise St Ferréol	2.6.1819	Marseille (13055) - 89 rue d'Aubagne	portefaix
	Anne Marie ISNARD	(c) 1767		Jean Joseph GRANIER	25.12.1785	Marseille (13055) - Eglise St Ferréol	2.8.1822	Marseille (13055) - 67 rue d'Aubagne	
	Jean Pierre ARMAND	8.8.1767	Puylobier (13079)	Anne CURET	16.2.1790	Marseille (13055) - Eglise St Ferréol	31.10.1816	Marseille (13055) - rue St Ferréol le Vieux	marchand tripiier, boucher, savonnier
	Anne CURET		Marseille (13055)	Jean Pierre ARMAND	16.2.1790	Marseille (13055) - Eglise St Ferréol	23.1.1806	Marseille (13055) - place des hommes, île 166 maison 11 section 10	
Génération 4									
	Joseph GRANIER			Anne SILVY	15.10.1765	Marseille (13055) - Eglise St Martin			portefaix
	Anne SILVY			Joseph GRANIER	15.10.1765	Marseille (13055) - Eglise St Martin			
	Jean Louis ISNARD			Catherine ISNARD	6.1.1765	Marseille (13055) - Eglise St Martin	<> 25.12.1785 & 1822	Marseille (13055)	cordier
	Catherine ISNARD			Jean Louis ISNARD	6.1.1765	Marseille (13055) - Eglise St Martin	< 25.12.1785	Marseille (13055)	
	François ARMAND	13.12.1737	Puylobier (13079)	Magdelaine PELOTIER	24.11.1766	Puylobier (13079)			maréchal à forge
	Magdelaine PELOTIER	27.08.1747	Puylobier (13079)	François ARMAND	24.11.1766	Puylobier (13079)	21.5.1832	Puylobier (13079)	
	Marcelin François CURET	(c) 1737	Bouc-Bel-Air (13015)	Magdelaine ARNAUD	17.2.1760	Marseille (13055) - La Major	> 1790		boulangier
	Magdelaine ARNAUD	(c) 1741	Allauch (13002)	Marcelin François CURET	17.2.1760	Marseille (13055) - La Major	< 16.2.1790	Marseille (13055) - St Ferréol	

Génération 5									
	Jean Baptiste GRANIER			Anne COLIN	10.1.1736	Marseille (13055) - La Major	> 15.10.1765		
	Anne COLIN			Jean Baptiste GRANIER	10.1.1736	Marseille (13055) - La Major	> 15.10.1765		
	Jean SILVY			Thérèse JULIEN			> 15.10.1765		portefaix
	Thérèse JULIEN			Jean SILVY			< 15.10.1765	Marseille (13055)	
	Mathieu ISNARD			Anne VIDAL			< 6.1.1765		
	Anne VIDAL			Mathieu ISNARD			> 6.1.1765	Marseille (13055)	
	Jean Baptiste ISNARD			Anne REBUFAT			> 6.1.1765	Marseille (13055)	
	Anne REBUFAT			Jean Baptiste ISNARD			> 6.1.1765		
	Jean Pierre ARMAND			Françoise RIMBAUD	10.1.1736	Puylobier (13079)	< 24.11.1766	Puylobier (13079)	
	Françoise RIMBAUD			Jean Pierre ARMAND	10.1.1736	Puylobier (13079)	> 24.11.1766	Puylobier (13079)	
	François PELOTIER			Magdalaine JOUVENCEL	17.6.1743	Puylobier (13079)	< 24.11.1766		
	Magdalaine JOUVENCEL			François PELOTIER	17.6.1743	Puylobier (13079)	> 24.11.1766	Puylobier (13079)	
	François CURET			Anne GIRARD			< 17.2.1760		
	Anne GIRARD			François CURET			<> 17.2.1760 & 10.8.1787	Marseille (13055)	
	Louis ARNAUD		Allauch (13002)	Anne GAUTIER					
	Anne GAUTIER		Allauch (13002)	Louis ARNAUD					
Génération 6									
	Pierre ARMAND	< 10.1.1736		Françoise JOUVENCELLE					
	Françoise JOUVENCELLE			Pierre ARMAND					
	Joseph RIMBAUD			Claire JOUVENCELLE					
	Claire JOUVENCELLE			Joseph RIMBAUD					
Génération 7									
	Estienne ARMAND			Honorade FINAUDE					
	Honorade FINAUDE			Estienne ARMAND			< 27.9.1707		
	Estienne JOUVENCELLE			Anne FILACIERE			< 27.9.1707		
	Anne FILACIERE			Estienne JOUVENCELLE					

Sosa	Nom	Date Naiss./Bapt.	Lieu Naiss./Bapt.	Conjoint	Date d'union	Lieu d'union	Date Décès/Inhum.	Lieu Décès/Inhum.	Profession
Génération 1									
1	Louis Antoine Pierre GAIMAR	29.6.1821	Marseille (13055) - 55 quai de Rive Neuve	Catherine Virginie Marguerite GRENIER	27.5.1843	Marseille (13055)	24.11.1875	Marseille (13055) - 9 bd Notre Dame	portefaix rentier
Génération 2									
2	François GAIMAR	26.1.1785	Marseille (13055)	Marguerite Anne GUIGUE	20.5.1813	Marseille (13055)	18.1.1864	Marseille (13055)	Portefaix, mesureur public
3	Marguerite Anne GUIGUE	9.1.1789	Marseille (13055)	• Jean Louis DOR • François GAIMAR	• 29.10.an XIII • 20.5.1813	• Marseille (13055) - Mairie du Centre • Marseille (13055)	4.11.1863	Marseille (13055) - 16 rue Fort Notre Dame	
Génération 3									
4	Antoine Raphaël GAYMARD	5.2.1763	Marseille (13055)	• Françoise VOULAIRE • Marie Louise DUNAN	• 31.10.1782 • 12.4.1820	• Marseille (13055) • Marseille (13055)	27.12.1843	Marseille (13055) - 11 rue Bernard de Berre	Portefaix
5	Françoise VOULAIRE	~ 1762	Marseille (13055)	Antoine Raphaël GAYMARD	31.10.1782	Marseille (13055)	14.9.1804	Marseille (13055)	
6	Jean Mathieu GUIGUE	(c) 1758		Marie MOUSTIER	30.1.1780	Marseille (13055) - St Martin	14.5.1824	Marseille (13055) - 4 rue Coutellerie	marchand de vin, portefaix
7	Marie MOUSTIER	(c) 1759		Jean Mathieu GUIGUE	30.1.1780	Marseille (13055) - St Martin	6.3.1835	Marseille (13055) - 12 rue de Belsunce	
Génération 4									
8	Jean Baptiste GAIMAR	~ 1728	Marseille (13055)	Marie ESTELEN	3.11.1754	Marseille (13055)	> 28.1.1783	Marseille (13055)	Portefaix
9	Marie ESTELEN	~ 1734	Marseille (13055)	Jean Baptiste GAIMAR	3.11.1754	Marseille (13055)	> 28.1.1783	Marseille (13055)	
10	Pierre VOULAIRE	~ 1726	Marseille (13055)	Catherine DOR	25.12.1749	Marseille (13055)	< 31.10.1782	Marseille (13055)	fabriquant de bar
11	Catherine DOR	~ 1726	Marseille (13055)	Pierre VOULAIRE	25.12.1749	Marseille (13055)	> 31.10.1782	Marseille (13055)	
12	Jean Baptiste GUIGUE			Victoire COIRONE			< 30.1.1780		
13	Victoire COIRONE			Jean Baptiste GUIGUE					
14	Claude MOUSTIER	(c) 1727		Marguerite BERNARD	2.2.1747	Marseille (13055) - St Martin	< 30.1.1780		portefaix
15	Marguerite BERNARD	(c) 1728	Barret-sur-Méouge (05014) - Le Bas	Claude MOUSTIER	2.2.1747	Marseille (13055) - St Martin	< 30.1.1780		

Génération 5									
16	Jean Joseph GUEIMAR	25.9.1703	Saint-Zacharie (83120)	Magdelaine AILLAUD	18.11.1732	Marseille (13055)	24.2.1748	Marseille (13055)	Paysan
17	Magdelaine AILLAUD	~ 1705	Saint-Zacharie (83120)	Jean Joseph GUEIMAR	18.11.1732	Marseille (13055)	> 1743	Marseille (13055)	
18	Joseph ESTELLEN	~ 1710	Marseille (13055)	Margueritte Rose ROUSTAN	28.11.1730	Marseille (13055)	< 1754	Marseille (13055)	
19	Margueritte Rose ROUSTAN	16.8.1711	Marseille (13055)	Joseph ESTELLEN	28.11.1730	Marseille (13055)	> 1754	Marseille (13055)	
20	Antoine VOULAIRE	10.9.1702	Gap (05061)	Anne BORREL	19.12.1724	Marseille (13055)	< 25.12.1749	Marseille (13055)	
21	Anne BORREL	26.5.1709	Manteyer (05075)	• Antoine VOULAIRE	• 19.12.1724	• Marseille (13055)	~ 1755	Marseille (13055)	
				• Jean GUILHAUME	• 11.11.1739	• Marseille (13055)			
22	Jacques DOL	30.10.1671	Vergons (04236)	Catherine GARCIN	31.3.1723	Marseille (13055) - Paroisse St Martin	< 25.12.1749	Marseille (13055)	chaussonnier
23	Catherine GARCIN	< 13.10.1694	Bonnieux (84020)	Jacques DOL	31.3.1723	Marseille (13055) - Paroisse St Martin	< 25.12.1749	Marseille (13055)	
28	Toussaint MOUSTIER			Françoise COQUILLAT					
29	Françoise COQUILLAT			Toussaint MOUSTIER					
30	Alexis BERNARD			Catherine d'ABET					
31	Catherine d'ABET			Alexis BERNARD					

Génération 6									
32	Joseph GUEIMAR	15.2.1681	Ubraye (04224)	Jeanne CLEMENS	6.11.1702	Saint-Zacharie (83120)	31.10.1710	Marseille (13055) - Hôpital du St Esprit (Hôtel-Dieu)	Paysan
33	Jeanne CLEMENS	< 1680	Saint-Zacharie (83120)	Joseph GUEIMAR	6.11.1702	Saint-Zacharie (83120)	> 1710	Saint-Zacharie (83120)	
34	Léonard AILLAUD	~ 1685	Marseille (13055)	Elizabet MILLE	1.6.1705	Marseille (13055) - St Ferréol	> 1714	Marseille (13055)	Matelot
35	Elizabet MILLE	~ 1685	Marseille (13055)	Léonard AILLAUD	1.6.1705	Marseille (13055) - St Ferréol	<> 1714 & 1732	Marseille (13055)	
36	Pierre ESTELLEN	~ 1675	Aix-en-Provence (13001)	Marguerite COLOMBON	2.11.1704	Marseille (13055) - Les Accoules	< 1730	Marseille (13055)	Marinier de rames
37	Marguerite COLOMBON	~ 1684	Marseille (13055)	• Antoine MACELLE	• 1699	• Marseille (13055)	> 1704	Marseille (13055)	
				• Pierre ESTELLEN	• 2.11.1704	• Marseille (13055) - Les Accoules			
38	Jean ROUSTAN	~ 1680	Marseille (13055)	Rose Susanne ARMIER	18.8.1705	Marseille (13055)	> 1718	Marseille (13055)	Matelot
39	Rose Susanne ARMIER	~ 1680	Marseille (13055)	Jean ROUSTAN	18.8.1705	Marseille (13055)	< 1730	Marseille (13055)	
40	Pierre VOLAIRE	~ 1675	Ventavon (05178)	Marie TRONQ	11.2.1700	Gap (05061)	~ 1720	Ventavon (05178)	
41	Marie TRONQ	~ 1678	Gap (05061)	Pierre VOLAIRE	11.2.1700	Gap (05061)	~ 1720	Ventavon (05178)	
42	Joseph BOREL	~ 1670	Manteyer (05075)	Jeanne LIEUTHIER	~ 1690	Manteyer (05075)	> 1724	Manteyer (05075)	
43	Jeanne LIEUTHIER	~ 1675	Manteyer (05075)	Joseph BOREL	~ 1690	Manteyer (05075)	> 1724	Manteyer (05075)	
44	Auban DOL		Vergons (04236)	Marguerite GOUJON			< 31.3.1723	Vergons (04236)	
45	Marguerite GOUJON			Auban DOL			< 31.3.1723	Vergons (04236)	
46	Denis GARCIN	4.7.1655	Bonnieux (84020)	Anne BONNEFOY	19.1.1684	Bonnieux (84020)	< 31.3.1723	Bonnieux (84020)	
47	Anne BONNEFOY	30.1.1658	Bonnieux (84020)	Denis GARCIN	19.1.1684	Bonnieux (84020)	13.10.1694	Bonnieux (84020)	

Génération 7									
64	Honorat GAYMARD	7.9.1646	Ubraye (04224)	Jeanne SAUVAIRE	12.9.1675	Ubraye (04224)	< 1720	Ubraye (04224)	
65	Jeanne SAUVAIRE	16.2.1654	Ubraye (04224)	Honorat GAYMARD	12.9.1675	Ubraye (04224)	<> 1720 & 1722	Ubraye (04224)	
66	Jean CLEMENS	~ 1650	Saint-Zacharie (83120)	Anne LIVON	~ 16.6.1673	Saint-Zacharie (83120)	24.8.1680	Saint-Zacharie (83120)	Travailleur
67	Anne LIVON	~ 1658	Saint-Zacharie (83120)	Jean CLEMENS	~ 16.6.1673	Saint-Zacharie (83120)	17.8.1702	Saint-Zacharie (83120)	
68	Pierre AILLAUD	~ 1640	Marseille (13055)	Marguerite GIRAUD	~ 1661	Marseille (13055)	~ 1690	Marseille (13055)	marinier
69	Marguerite GIRAUD	~ 1640	Marseille (13055)	Pierre AILLAUD	~ 1661	Marseille (13055)	~ 1690	Marseille (13055)	
70	Charles MILLE	1649	Seyne (04205)	Claire VALETTE	15.10.1673	Marseille (13055)	> 1673	Marseille (13055)	
71	Claire VALETTE	1653	Marseille (13055)	Charles MILLE	15.10.1673	Marseille (13055)	> 1700	Marseille (13055)	
72	Antoine ESTELLEN	~ 1655	Aix-en-Provence (13001)	Madeleine BROQUESSE	< 1675		< 30.10.1704	Aix-en-Provence (13001) - Sainte-Madeleine	
73	Madeleine BROQUESSE	~ 1655	Aix-en-Provence (13001)	Antoine ESTELLEN	< 1675		< 30.10.1704	Aix-en-Provence (13001) - Sainte-Madeleine	
74	Pierre COLOMBON	13.3.1656	Mison (04123)	Magdeleine REYNE	16.9.1681	Marseille (13055) - La Major	< 1704	Marseille (13055)	
75	Magdeleine REYNE	~ 1660	Marseille (13055)	• Pierre COLOMBON • Antoine MASSERI	• 16.9.1681 •	• Marseille (13055) - La Major •	22.3.1704	Aix-en-Provence (13001) - Sainte-Madeleine	
76	George ROUSTAN	~ 1644	Marseille (13055)	Madelaine ROSE	15.11.1672	Marseille (13055)	> 1654	Marseille (13055)	
77	Madelaine ROSE	~ 1654	Marseille (13055)	George ROUSTAN	15.11.1672	Marseille (13055)	> 1680	Marseille (13055)	
78	Pierre ARMIERE	~ 1652		Jeanne DIGNE	1689	Marseille (13055)	22.12.1722	Marseille (13055)	maître tuilier
79	Jeanne DIGNE	~ 1655	Marseille (13055)	Pierre ARMIERE	1689	Marseille (13055)	> 1694	Marseille (13055)	
80	Pierre VOLLAIRE	31.5.1630	Ventavon (05178)	Madeleine VOLLAIRE	5.2.1665	Ventavon (05178)	28.4.1680	Ventavon (05178)	
81	Madeleine VOLLAIRE	~ 1645	Ventavon (05178)	Pierre VOLLAIRE	5.2.1665	Ventavon (05178)	22.5.1680	Ventavon (05178)	
82	Jean TRONQ	~ 1648	Gap (05061)	? X Tronq Jean ÉP. TRONQ	~ 1670	Gap (05061)	~ 1688	Gap (05061)	
83	? X Tronq Jean ÉP. TRONQ		Hautes-Alpes (05000)	Jean TRONQ	~ 1670	Gap (05061)	> 1678	Hautes-Alpes (05000)	
92	Jean GARCIN			Anne EYGRET			27.3.1655	Bonnieux (84020)	
93	Anne EYGRET	19.10.1615	Bonnieux (84020)	Jean GARCIN			26.11.1667	Bonnieux (84020)	
94	François BONNEFOY	27.1.1613	Bonnieux (84020)	Jeanne LIOTARD	14.6.1643	Bonnieux (84020)	> 19.1.1684	Bonnieux (84020)	
95	Jeanne LIOTARD	1.12.1621	Bonnieux (84020)	François BONNEFOY	14.6.1643	Bonnieux (84020)	> 19.1.1684	Bonnieux (84020)	

Génération 8									
128	Anthoine GAIMAR	~ 1620	Ubraye (04224)	Louyse MICHELLE	~ 1640	Ubraye (04224)	> 1652	Ubraye (04224)	
129	Louyse MICHELLE	~ 1620	Ubraye (04224)	Anthoine GAIMAR	~ 1640	Ubraye (04224)	> 1652	Ubraye (04224)	
130	Pierre SAUVERE	~ 1630	Ubraye (04224)	Honorade RANCUREL	~ 1650	Ubraye (04224)			
131	Honorade RANCUREL	~ 1630	Ubraye (04224)	Pierre SAUVERE	~ 1650	Ubraye (04224)	27.2.1669	Ubraye (04224)	
132	Jean Pierre CLEMENS	30.11.1627	Saint-Zacharie (83120)	• Catherine JOURDAN • Françoise RIGAUD	• ~ 1650 • 24.11.1670	• Saint-Zacharie (83120) • Saint-Zacharie (83120)	~ 1706	Saint-Zacharie (83120)	
133	Catherine JOURDAN	~ 1630	Saint-Zacharie (83120)	Jean Pierre CLEMENS	~ 1650	Saint-Zacharie (83120)	< 1670	Saint-Zacharie (83120)	
134	Joseph LIVON	~ 1620	Saint-Zacharie (83120)	Catherine AMPHOUX	2.8.1644	Saint-Zacharie (83120)	> 1669	Saint-Zacharie (83120)	
135	Catherine AMPHOUX	~ 1620	Saint-Zacharie (83120)	Joseph LIVON	2.8.1644	Saint-Zacharie (83120)	> 1669	Saint-Zacharie (83120)	
136	Claude AILLAUD	~ 1610	Marseille (13055)	Catherine d'ANDRÉ	~ 1630	Marseille (13055)	< 18.10.1679	Marseille (13055)	
137	Catherine d'ANDRÉ	~ 1610	Marseille (13055)	Claude AILLAUD	~ 1630	Marseille (13055)	> 18.10.1679	Marseille (13055)	
138	Léonard GIRAUD	~ 1610	Marseille (13055)	Honorade MARTIN	~ 1635	Marseille (13055)	< 1679	Marseille (13055)	Boulangier
139	Honorade MARTIN	~ 1610	Grambois (84052)	Léonard GIRAUD	~ 1635	Marseille (13055)	< 1679	Marseille (13055)	
140	Honoré MILLE	~ 1620	Seyne (04205)	Magdelaine ASTOUINE	~ 1645	Seyne (04205)	> 15.10.1673	Seyne (04205)	
141	Magdelaine ASTOUINE	~ 1620	Seyne (04205)	Honoré MILLE	~ 1645	Seyne (04205)	> 15.10.1673	Seyne (04205)	
142	Jean VALETTE	~ 1615	Marseille (13055)	Magdelaine PIZZOTTE	~ 1644	Marseille (13055)	<> 1653 & 8.7.1702	Marseille (13055)	maître cotonnier
143	Magdelaine PIZZOTTE	(c) 1618	Marseille (13055)	Jean VALETTE	~ 1644	Marseille (13055)	8.7.1702	Marseille (13055) - Saint-Ferréol	
148	David COLOMBON			Jeanne BELLON					
149	Jeanne BELLON			David COLOMBON					
150	Joseph REYNE			Jeanne RIBOUST			< 16.9.1681		
151	Jeanne RIBOUST			Joseph REYNE			> 16.9.1681		
152	Nicolas ROUSTAN	~ 1610	Marseille (13055)	Marguerite BLANC	~ 1640	Marseille (13055)	> 1640	Marseille (13055)	
153	Marguerite BLANC	~ 1610	Marseille (13055)	Nicolas ROUSTAN	~ 1640	Marseille (13055)	> 1640	Marseille (13055)	
154	Alexis ROSE	~ 1620	Marseille (13055)	Magdeleine GUEIDON	~ 1650	Marseille (13055)	> 1654	Marseille (13055)	
155	Magdeleine GUEIDON	~ 1620	Marseille (13055)	• Victor ALLIER • Alexis ROSE	• 15.10.1644 • ~ 1650	• Marseille (13055) • Marseille (13055)	> 1655	Marseille (13055)	
156	Jean ARMIERE			Espérance GUBIAN	1653	Marseille (13055)			
157	Espérance GUBIAN	~ 1630	Marseille (13055)	Jean ARMIERE	1653	Marseille (13055)	< 8.7.1689	Marseille (13055)	
158	Jean DIGNE			Françoise CAMEN			< 8.7.1689	Marseille (13055)	
159	Françoise CAMEN			Jean DIGNE			< 8.7.1689	Marseille (13055)	

160	Jacques VOLLAIRE	~ 1600	Ventavon (05178)	Catherine GRIMAUD	~ 1630	Ventavon (05178)	< 5.2.1665	Ventavon (05178)	
161	Catherine GRIMAUD	~ 1600	Ventavon (05178)	Jacques VOLLAIRE	~ 1630	Ventavon (05178)	12.1.1665	Ventavon (05178)	
162	Anthoine VOLLAIRE	~ 1610	Ventavon (05178)	Guillaume MARROU	~ 1630	Ventavon (05178)	> 1640	Ventavon (05178)	
163	Guillaume MARROU	~ 1610	Ventavon (05178)	Anthoine VOLLAIRE	~ 1630	Ventavon (05178)	< 5.2.1665	Ventavon (05178)	
186	Guillaume EYGRET			Françoise GAUBERT					
187	Françoise GAUBERT	~ J 1580	Bonnieux (84020)	Guillaume EYGRET			14.3.1645		
188	Marc BONNEFOY	~ J 1580	Les Omergues (04140)	Françoise BOUTET	6.2.1606	Bonnieux (84020)	13.3.1632	Bonnieux (84020)	
189	Françoise BOUTET	~ 1585	Bonnieux (84020)	Marc BONNEFOY	6.2.1606	Bonnieux (84020)			
190	Mathieu LIOTARD			Catherine JAUMARD	28.5.1618	Bonnieux (84020)	< 14.6.1643	Bonnieux (84020)	
191	Catherine JAUMARD			Mathieu LIOTARD	28.5.1618	Bonnieux (84020)	11.8.1646	Bonnieux (84020)	
Génération 9									
264	Jean CLEMENS	~ 1590	Saint-Zacharie (83120)	Marguerite BARTHELEMY	~ 1610	Saint-Zacharie (83120)	> 1627	Saint-Zacharie (83120)	
265	Marguerite BARTHELEMY	~ 1590	Saint-Zacharie (83120)	Jean CLEMENS	~ 1610	Saint-Zacharie (83120)	> 1627	Saint-Zacharie (83120)	
276	Joseph GIRAUD			Marguerite SIBRIE?			> 1645	Marseille (13055)	
277	Marguerite SIBRIE?			Joseph GIRAUD					
278	François MARTIN			Michèle CARBONNIER	3.2.1612	Grambois (84052)	< 1645	Grambois (84052)	
279	Michèle CARBONNIER			François MARTIN	3.2.1612	Grambois (84052)			
284	Gaspard VALETTE	~ J 1570	Marseille (13055)	Antoinette GAUBERT	1596	Marseille (13055) - les Accoules	< 1644	Marseille (13055)	maître chapelier
285	Antoinette GAUBERT	~ J 1570	Gap (05061)	Gaspard VALETTE	1596	Marseille (13055) - les Accoules	~ 1630	Marseille (13055)	
286	Charles PIZZOTTE	~ J 1580	Marseille (13055)	Louise ENSEIGNE	~ 1600	Marseille (13055)	> 1615	Marseille (13055)	
287	Louise ENSEIGNE	~ J 1580	Marseille (13055)	Charles PIZZOTTE	~ 1600	Marseille (13055)	> 1615	Marseille (13055)	
310	Suffren GUEIDON	18.2.1593	Marseille (13055) - La Major	Désirée LIEUTAUD	12.11.1616	Cabriès (13019)	> 1620	Marseille (13055)	
311	Désirée LIEUTAUD	10.11.1602	Cabriès (13019)	Suffren GUEIDON	12.11.1616	Cabriès (13019)	~ 1650	Marseille (13055)	
376	Guillaume BONNEFOY							Les Omergues (04140)	
378	Guillaume BOUTET			Marguerite AUBERT			1.6.1631	Bonnieux (84020)	
379	Marguerite AUBERT	~ J 1550	Bonnieux (84020)	Guillaume BOUTET					
380	Claude LIOTARD			Jeanne GARDIOL	7.5.1599	Bonnieux (84020)	6.6.1611	Bonnieux (84020)	cardeur à laine
381	Jeanne GARDIOL	~ J 1575	Bonnieux (84020)	Claude LIOTARD	7.5.1599	Bonnieux (84020)	> 8.9.1607	Bonnieux (84020)	
382	Séris JAUMARD			Marguerite ROYÈRE			> 28.5.1618	Bonnieux (84020)	cultivateur
383	Marguerite ROYÈRE			Séris JAUMARD 68			26.6.1632	Bonnieux (84020)	

Génération 10									
556	Reymond MARTIN	(c) J 1556		Elziasse GELUS			15.11.1602	Grambois (84052)	
557	Elziasse GELUS	(c) J 1555		Reymond MARTIN			2.10.1615	Grambois (84052)	
558	Jacques CARBONNIER			Honorate FILHAT			> 3.2.1612	Grambois (84052)	
559	Honorate FILHAT			Jacques CARBONNIER			> 5.3.1645	Grambois (84052)	
568	Jean VALLETE	~ J 1520	Marseille (13055)	Laurence GARIN	~ J 1570	Marseille (13055)	> 1588	Marseille (13055)	Cordonnier
569	Laurence GARIN	~ J 1526	Marseille (13055)	Jean VALLETE	~ J 1570	Marseille (13055)	< 1588	Marseille (13055)	
570	Pierre GAUBERT	~ J 1540	Gap (05061)	Jeanne AMARD	~ J 1570	Gap (05061)	> 1596	Gap (05061)	
571	Jeanne AMARD	~ J 1540	Gap (05061)	Pierre GAUBERT	~ J 1570	Gap (05061)	> 1596	Gap (05061)	
620	Louis GUEIDON	~ J 1555		Jeanne DURAND			> 30.5.1598	Marseille (13055)	
621	Jeanne DURAND	~ J 1560		Louis GUEIDON			> 30.5.1598	Marseille (13055)	
622	Honoré ou Honnorat LIEUTAUD	J 6.3.1566	Cabriès (13019)	Anne GAZEL					
623	Anne GAZEL			Honoré ou Honnorat LIEUTAUD					
762	Anthoine GARDIOL			Louyse PERROTET			< 10.11.1603	Bonnieux (84020)	ménager
763	Louyse PERROTET			Anthoine GARDIOL			< 1607	Bonnieux (84020)	
Génération 11									
1 136	Jean VALETTE	~ J 1490	Marseille (13055)	Jeannette RIGAUD	~ J 1510	Marseille (13055)	< J 19.3.1544	Marseille (13055)	Cordonnier
1 137	Jeannette RIGAUD	~ J 1490	Marseille (13055)	Jean VALETTE	~ J 1510	Marseille (13055)	> J 19.3.1544	Marseille (13055)	
1 138	Pierre GARIN	~ J 1500	Marcilloles (38218)	Barthélemie AUBE	J 1528	Marseille (13055)	> J 24.4.1546	Marseille (13055)	Boulangier
1 139	Barthélemie AUBE	~ J 1500	Marseille (13055)	Pierre GARIN	J 1528	Marseille (13055)	> J 1528	Marseille (13055)	
Génération 12									
2 276	Pierre GARIN			Jaumette NOM INCONNU					
2 277	Jaumette NOM INCONNU			Pierre GARIN					
2 278	Michel AUBE	~ J 1470	Marseille (13055)	Jeanne AUBERT	~ J 1495	Marseille (13055)	< J 1528	Marseille (13055)	
2 279	Jeanne AUBERT	~ J 1470	Marseille (13055)	Michel AUBE	~ J 1495	Marseille (13055)	~ J 1520	Marseille (13055)	

LISTE DES ACTES DEPOSES PAR AG 13 POUR MARSEILLE

Lieu	Type	Début	Fin	Nombre d'actes
Marseille - Accoules	Naissances	1509	1542	4062
Marseille - Accoules	Mariages	1573	1792	30186
Marseille - Aygalades	Mariages	1784	1791	17
Marseille - Château-Gombert	Naissances	1793	1793	128
Marseille - Château-Gombert	Mariages	9999	1792	833
Marseille - Eoures	Naissances	1759	1790	502
Marseille - Eoures	Mariages	1735	1791	71
Marseille - Eoures	Décès	1714	1791	508
Marseille - La Capelette	Mariages	9999	1791	43
Marseille - La Major	Naissances	9999	1607	25281
Marseille - La Major	Mariages	1574	1792	32091
Marseille - La Pomme	Mariages	1719	1788	23
Marseille - Le Canet	Mariages	1738	1792	20
Marseille - Le Rouet	Mariages	1712	1790	22
Marseille - Les Comtes	Mariages	1713	1786	19
Marseille - Les Crottes	Mariages	1779	1791	9
Marseille - Les Olives	Mariages	1738	1790	15
Marseille - Mazargues	Mariages	1717	1792	306
Marseille - Mazargues	Décès	1706	1792	763
Marseille - Montredon	Mariages	1742	1766	8
Marseille - Notre-Dame de la Douane	Mariages	1776	1789	13
Marseille - Notre-Dame du Mont	Mariages	1706	1792	496
Marseille - Persécutés	Mariages	1792	1803	238
Marseille - Saint-André de Séon	Mariages	1752	1792	24
Marseille - Saint-Antoine	Mariages	1778	1791	26
Marseille - Saint-Barnabé	Mariages	1719	1792	50
Marseille - Saint-Charles	Mariages	1776	1780	5
Marseille - Saint-Ferréol	Naissances	1693	1722	9665
Marseille - Saint-Ferréol	Mariages	9999	1792	10229
Marseille - Saint-Ferréol	Décès	1693	1712	4074
Marseille - Saint-Giniez Protestants	Mariages	1650	1792	524
Marseille - Saint-Giniez	Mariages	1742	1792	89
Marseille - Saint-Henri de Séon	Mariages	1783	1791	34
Marseille - Saint-Jacques	Naissances	1539	1539	31
Marseille - Saint-Jean du désert	Mariages	1737	1790	11
Marseille - Saint-Jérôme	Mariages	1760	1792	11
Marseille - Saint-Joseph	Mariages	1740	1791	5
Marseille - Saint-Julien	Naissances	1558	1583	219
Marseille - Saint-Julien	Mariages	9999	1792	1624
Marseille - Saint-Just	Naissances	1779	1791	321
Marseille - Saint-Just	Mariages	1715	1792	91
Marseille - Saint-Just	Décès	1710	1791	846
Marseille - Saint-Laurent	Naissances	1542	1705	1952
Marseille - Saint-Laurent	Mariages	1593	1792	11440
Marseille - Saint-Louis	Mariages	1790	1792	26
Marseille - Saint-Loup	Mariages	9999	1792	241
Marseille - Saint-Marcel	Naissances	1599	1794	10045
Marseille - Saint-Marcel	Mariages	9999	1792	4116
Marseille - Saint-Marcel	Décès	1793	1794	153
Marseille - Saint-Martin	Naissances	1522	1542	1968
Marseille - Saint-Martin	Mariages	1640	1792	36908
Marseille - Sainte-Marguerite	Mariages	1746	1792	154
Marseille - Sainte-Marthe	Mariages	1756	1792	51
Marseille - Séon	Naissances	1793	1794	252
Marseille - Séon	Décès	1793	1793	121
Marseille (Centre)	naissances	1796	1796	461
Marseille (Éoures)	naissances	1759	1899	936
Marseille (Éoures)	mariages	1735	1899	185
Marseille (Éoures)	décès	1711	1899	898
Marseille (Midi)	naissances	1796	1796	366
Marseille (Nord)	naissances	1796	1803	1786
Marseille (paroisse Saint-Marcel)	mariages	1598	1676	3571
MARSEILLE Les Aygalades	Naissances	1740	1741	46
MARSEILLE Les Aygalades	Décès	1740	1741	26
Marseille	bagnards			21263
Marseille	Naissances	1793	1797	1087
Marseille	Divers	1320	1798	154625
Marseille	Mariages	1793	1820	17938
MARSEILLE	Décès	9999	1792	28750
Marseille	table de contrats de mariage	1595	1714	64849

LISTING DES TRANSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Table alpha formalités hypothécaires	N° VOL	N° CASE	NOM	Registre volume	Registre articles	COTE FINALE	Type	Valeur	Date	Consulté	Déclaration chgt domicile	radiations
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR Antoine Raphaël	24	95	4 Q 2_2690	Privilège	1 400,0		N		3/2/1806
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR Antoine Raphaël	29	349	4 Q 2_2695	Conventionnelle	1 650,0		N		12/9/1808
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR Antoine Raphaël	58	359	4 Q 2_2724	Conventionnelle	3 300,0		N		
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR Antoine Raphaël	80	86	4 Q 2_2746	Privilège	1 200,0		N		18/7/1818
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR Antoine Raphaël	95	503	4 Q 2_2761	Privilège	3 000,0		N		15/6/1821
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR Antoine Raphaël	98	12	4 Q 2_2764	Privilège	2 500,0		N	19/7/1822	18/8/1821
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR Antoine Raphaël	106	389	4 Q 2_2772	Privilège	3 500,0		N		2/5/1823
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR Antoine Raphaël	125	510	4 Q 2_2791	Privilège	6 000,0		O		10/3/1827
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR Antoine Raphaël	133	28	4 Q 2_2799	Privilège	5 000,0		N	2/8/1834	10/3/1829
4 Q 2_9151	333	320	SUCCESSION PARRINI			4Q2_				N		
4 Q 2_9151	333	321	SUCCESSION PARRINI			4Q2_				N		
4 Q 2_9151	333	322	SUCCESSION PARRINI			4Q2_				N		
4 Q 2_9151	333	323	SUCCESSION PARRINI			4Q2_				N		
4 Q 2_9151	333	324	SUCCESSION PARRINI			4Q2_				N		
4 Q 2_9151	333	325	SUCCESSION PARRINI			4Q2_				N		
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR ANTOINE	45	18	4Q2_2711	Acquisition	1 400,0	20 floréal AN XIII	O		
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR ANTOINE	83	35	4Q2_2749	Acquisition	2 000,0	25/10/1809	O		
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR ANTOINE	116	34	4Q2_2782	Acquisition	1 420,0	21/09/1812	O		
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR ANTOINE	132	23	4Q2_2798	Vente	2 200,0	03/02/1814	O		
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR ANTOINE	132	10	4Q2_2798	Vente	2 400,0	13/01/1814	O		

4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR ANTOINE	186	11	4Q2_2852	Acquisition	1 200,0	10/04/1818	O		
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR ANTOINE	226	48	4Q2_2892	Acquisition	3 000,0	22/01/1821	O		
M	46	160	GAIMAR ANTOINE	232	57	4Q2_2898	Acquisition	2 500,0	25/05/1821	O		
4 Q 2_9150	332	572	GAIMAR Marie Thérèse	253	12	4Q2_2919	Saisie		2/5/1898	O		
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR ANTOINE	260	34	4Q2_2926	Acquisition	3 400,0	31/01/1823	O		
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR ANTOINE	304	22	4Q2_2970	Vente	6 500,0	6/8/1824	O		
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR ANTOINE	323	26	4Q2_2989	Acquisition	6 000,0	8/10/1826	N		
4 Q 2_8915	97	48	GRENIER Jean Raymon Gabriel	335	13	4Q2_3001	Vente	44 200,0	1/09/1827	O		
4 Q 2_8864	46	160	GAIMAR ANTOINE	342	16	4Q2_3008	Acquisition	5 000,0	29/03/1828	O		
4 Q 2_8984	166	699	GAIMAR Antoine Raphaël	361	47	4Q2_3027	Vente	2 400,0	11/7/1829	O		
4 Q 2_8915	97	48	GRENIER Jean Raymon Gabriel	665	31	4Q2_3051	Vente		22/12/1843	O		
4 Q 2_8995	177	624	GRENIER Jean André	448	36	4Q2_3114	Vente	26 500,0	28/3/1834	O		
4 Q 2_8995	177	625	GRENIER Anne Luise ép; GRAS	448	36	4Q2_3114	Vente	26 500,0	28/3/1834	O		
4 Q 2_8995	177	622	GRENIER Joseph	448	36	4Q2_3114	Vente	26 500,0	28/3/1834	O		
4 Q 2_8995	177	623	GRENIER Jean Joseph	448	36	4Q2_3114	Vente	26 500,0	28/3/1834	O		
4 Q 2_8998	180	46	GUEIMAR Marie Magdelaine	469	75	4Q2_3135	Vente	1 000,0	14/5/1835	O		
4 Q 2_8984	166	699	GAIMAR Antoine Raphaël	471	1	4Q2_3137	Vente	7 000,0	17/3/1835	O		
4 Q 2_9019	201	551	GRENIER Frnçois	670	60	4Q2_3336	Acquisition	4 000,0	26/3/1844	O		
4 Q 2_8995	177	60	GRENIER Joseph	670	60	4Q2_3336	Acquisition	4 000,0	26/3/1844	O		
4 Q 2_9029	211	538	GAYMAR François	771	40	4Q2_3437	Acquisition	6 000,0	11/12/1847	O		
4 Q 2_9032	214	557	GAYMARD jean paul ?	795	59	4Q2_3461	Acquisition	13 750,0	24/5/1849	O		
4 Q 2_9049	231	514	GAIMAR Louis	976	38	4Q2_3642	Acquisition	1 344,5	12/6/1856	O		
4 Q 2_9050	232	599	GAIMAR Antoine François	992	19	4Q2_3658	Acquisition	8 300,0	19/11/1856	O		
4 Q 2_9049	231	514	GAIMAR Louis	997	64	4Q2_3663	Acquisition	1 000,0	3/2/1857	O		
4 Q 2_9051	233	188	GAIMAR Antoine Toussaint	998	32	4Q2_3664	Acquisition	1 500,0	27/1/1857	O		
4 Q 2_9051	233	189	GAIMAR Joséphine Béatrix	998	32	4Q2_3664	Acquisition	1 500,0	27/1/1857	O		
4 Q 2_9029	211	538	GAYMAR François	998	32	4Q2_3664	Donation et partage	6 000,0	27/1/1857	O		

4 Q 2_9049	231	514	GAIMAR Louis	998	32	4Q2_3664	Donation et partage	6 000,0	27/1/1857	O		
4 Q 2_9029	211	538	GAYMAR François	1008	43	4Q2_3674	Echange	100,0	6/5/1857	O		
4 Q 2_9052	234	67	GAIMAR Gustave Antoine	1010	8	4Q2_3676	Acquisition	2 000,0	15/5/1857	O		
4 Q 2_9051	233	188	GAIMAR Antoine Toussaint	1029	8	4Q2_3695	Vente	665,0	7/12/1857	O		
4 Q 2_9052	234	67	GAIMAR Gustave Antoine	1130	18	4Q2_3796	Acquisition	2 500,0	21/8/1860	O		
4 Q 2_9063	245	341	GAIMAR Eugène Louis	1130	18	4Q2_3796	Acquisition	2 500,0	21/8/1860	O		
4 Q 2_9065	247	233	GAYMARD LoUIS	1147	51	4Q2_3813	Acquisition	5 000,0	6/2/1861	O		
4 Q 2_9050	232	599	GAIMAR Antoine François	1248	9	4Q2_3914	Acquisition	2700+298	11/5/1863	O		
4 Q 2_9076	258	288	GRENIER Joseph Louis	1261	31	4Q2_3927	Acquisition	3 537,5	14/9/1863	O		
4 Q 2_9181	363	399	GAIMAR Marguerite Virginie	1407	38	4Q2_4073	HYP		29/6/1889	N		
4 Q 2_9052	234	67	GAIMAR Gustave Antoine	1446	28	4Q2_4112	Vente	5 000,0	5/8/1868	O		
4 Q 2_9063	245	341	GAIMAR Eugène Louis	1446	28	4Q2_4112	Vente	5 000,0	5/8/1868	O		
4 Q 2_9019	201	551	GRENIER François	1468	9	4Q2_4134	Vente	14 175,0	30/12/1868	O		
4 Q 2_8995	177	622	GRENIER Joseph	1469	9	4Q2_4134	Vente	14 175,0	30/10/1868	O		
4 Q 2_8995	177	623	GRENIER Jean Joseph	1485	10	4Q2_4151	Vente	25 025,0	23/4/1869	O		
4 Q 2_9019	201	551	GRENIER François	1485	10	4Q2_4151	Vente	25 025,0	24/4/1869	O		
4 Q 2_9049	231	514	GAIMAR Louis	1597	26	4Q2_4263	Acquisition	40 000,0	20/4/1872	O		
4 Q 2_9063	245	341	GAIMAR Eugène Louis	1780	25	4Q2_4446	Acquisition	20 000,0	15/5/1876	O		
4 Q 2_9063	245	341	GAIMAR Eugène Louis	1780	25	4Q2_4446	Mention jugement de dévolution		2/5/1888	O		
4 Q 2_9063	245	341	GAIMAR Eugène Louis	1961	18	4Q2_4627	Vente	10 000,0	27/1/1880	N		
4 Q 2_9150	332	568	GAIMAR Nicolas Marius	2091	26	4Q2_4757	Vente	6 025,0	30/8/1882	O		
4 Q 2_9150	332	569	GAIMAR Joseph Claude François	2091	26	4Q2_4757	Vente	6 025,0	30/8/1882	O		
4 Q 2_9150	332	570	GAIMAR Louis Antoine Toussaint	2091	26	4Q2_4757	Vente	6 025,0	30/8/1882	O		
4 Q 2_9150	332	571	VITON Claire Baptitine	2091	26	4Q2_4757	Vente	6 025,0	30/8/1882	O		
4 Q 2_9150	332	572	GAIMAR Marie Thérèse	2091	26	4Q2_4757	Vente	6 025,0	30/8/1882	O		
4 Q 2_9150	332	573	GAIMAR Joseph	2091	26	4Q2_4757	Vente	6 025,0	30/8/1882	O		
4 Q 2_9051	233	189	GAIMAR Joséphine Béatrix	2091	26	4Q2_4757	Vente	6 025,0	30/8/1882	O		

4 Q 2_9150	332	568	GAIMAR Nicolas Marius	2093	38	4Q2_4759	Vente	6 025,0	30/8/1882	O		
4 Q 2_9150	332	569	GAIMAR Joseph Claude François	2093	38	4Q2_4759	Vente	6 025,0	30/8/1882	O		
4 Q 2_9150	332	570	GAIMAR Louis Antoine Toussaint	2093	38	4Q2_4759	Vente	6 025,0	30/8/1882	O		
4 Q 2_9150	332	571	VITON Claire Baptitine	2093	38	4Q2_4759	Vente	6 025,0	30/8/1882	O	SE POURSUIT VOLUME 2094 4Q24760	
4 Q 2_9150	332	572	GAIMAR Marie Thérèse	2093	38	4Q2_4759	Vente	6 025,0	30/8/1882	O		
4 Q 2_9150	332	573	GAIMAR Joseph	2093	38	4Q2_4759	Vente	6 025,0	30/8/1882	O		
4 Q 2_9051	233	189	GAIMAR Joséphine Béatrix	2093	38	4Q2_4759	Vente	6 025,0	30/8/1882	O		
4 Q 2_9150	332	568	GAIMAR Nicolas Marius	2094	8	4Q2_4760	Vente	20 025,0	4/9/1882	O		
4 Q 2_9150	332	569	GAIMAR Joseph Claude François	2094	8	4Q2_4760	Vente	20 025,0	4/9/1882	O		
4 Q 2_9150	332	570	GAIMAR Louis Antoine Toussaint	2094	8	4Q2_4760	Vente	20 025,0	4/9/1882	O		
4 Q 2_9150	332	571	VITON Claire Baptitine	2094	8	4Q2_4760	Vente	20 025,0	4/9/1882	O		
4 Q 2_9150	332	572	GAIMAR Marie Thérèse	2094	8	4Q2_4760	Vente	20 025,0	4/9/1882	O		
4 Q 2_9150	332	573	GAIMAR Joseph	2094	8	4Q2_4760	Vente	20 025,0	4/9/1882	O		
4 Q 2_9051	233	189	GAIMAR Joséphine Béatrix	2094	8	4Q2_4760	Vente	20 025,0	4/9/1882	O		
4 Q 2_9150	332	568	GAIMAR Nicolas Marius	2097	36	4Q2_4763	Vente	14 775,0	21/10/1882	O		
4 Q 2_9150	332	569	GAIMAR Joseph Claude François	2097	36	4Q2_4763	Vente	14 775,0	21/10/1882	O		
4 Q 2_9150	332	570	GAIMAR Louis Antoine Toussaint	2097	36	4Q2_4763	Vente	14 775,0	21/10/1882	O		
4 Q 2_9150	332	571	VITON Claire Baptitine	2097	36	4Q2_4763	Vente	14 775,0	21/10/1882	O		
4 Q 2_9150	332	572	GAIMAR Marie Thérèse	2097	36	4Q2_4763	Vente	14 775,0	21/10/1882	O		
4 Q 2_9150	332	573	GAIMAR Joseph	2097	36	4Q2_4763	Vente	14 775,0	21/10/1882	O		
4 Q 2_9051	233	189	GAIMAR Joséphine Béatrix	2097	36	4Q2_4763	Vente	14 775,0	21/10/1882	O		
4 Q 2_9150	332	573	GAIMAR Joseph	2204	3	4Q2_4870	Vente	40 000,0	5/2/1885	O	à consulter pour Genève	
4 Q 2_9166	348	473	GAIMAR Marie Joséphine	2262	43	4Q2_4928	Vente	3 150,0	5/4/1886	O		
4 Q 2_9166	348	472	GAIMAR Eugénie Marie Elisabeth	2262	43	4Q2_4928	Vente	3 150,0	5/4/1886	O		

4 Q 2_9150	332	571	VITON Claire Baptitine	2285	16	4Q2_4951	Acquisition	42 000,0	26/8/1886	O		
4 Q 2_9171	353	567	GAIMAR Gabriel	2320	41	4Q2_4986	Acquisition	800,0		N		
4 Q 2_9150	332	571	VITON Claire Baptitine	2398	1	4Q2_5064	Acquisition	3 550,0	17/9/1888	N		
4 Q 2_9123	305	208	GAIMAR Louise	2497	23	4Q2_5163	Vente	29 200,0	22/9/1890	N		
4 Q 2_9123	305	208	GAIMAR Louise	2501	37	4Q2_5167	Vente	15 025,0	22/10/1890	N		
4 Q 2_9202	384	477	GAIMAR César	2653	50	4Q2_5319	Acquisition	20 000,0	23/10/1893	N		
4 Q 2_9202	384	477	GAIMAR César	2673	38	4Q2_5339	Acquisition	1 685,0	10/8/1894	O		
4 Q 2_9202	384	477	GAIMAR César	2690	38	4Q2_5356	Acquisition	4 075,0	8/8/1893	N		
4 Q 2_9181	363	399	GAIMAR Marguerite Virginie	2711	32	4Q2_5377	Vente	1 500,0	23/1/1895	N		
4 Q 2_9202	384	477	GAIMAR César	2748	35	4Q2_5414	Acquisition	23 000,0	9/11/1895	N		
4 Q 2_9152	334	376	GAIMAR Anne Marie	2781	9	4Q2_5447	Acquisition	3 000,0	11/6/1896	N		
4 Q 2_8995	177	624	GRENIER Jean André	2788	11	4Q2_5454	Vente	39 000,0	29/7/1896	O		
4 Q 2_9150	332	570	GAIMAR Louis Antoine Toussaint	2807	2	4Q2_5473	Acquisition	7 000,0	27/11/1896	N		
4 Q 2_9150	332	568	GAIMAR Nicolas Marius	2807	2	4Q2_5473	Acquisition	7 000,0	27/11/1896	O		
4 Q 2_9150	332	569	GAIMAR Joseph Claude François	2847	20	4Q2_5513	Acquisition	12 496,0	8/10/1897	N		
4 Q 2_9150	332	570	GAIMAR Louis Antoine Toussaint	3006	18	4Q2_5672	Acquisition	325,0	05/10/1900	O		
4 Q 2_9150	332	568	GAIMAR Nicolas Marius	3006	18	4Q2_5672	Acquisition	325,0	05/10/1900	O		

JUGEMENT RESOLUTION DE VENTE GILOUX VS GAIMAR

1887
1.214

En la cause du sieur Eugène Honoré Giloux,
rentier, domicilié et demeurant à Marseille
Défendeur sur exploit du sept Mars 1887 et
demandeur par exploit des trente avril et dix-huit
mai 1887

Chambre

Contre

1^o Le sieur Eugène Louis Gaimar, commerçant,
domicilié et demeurant à Marseille
Demandeur par exploit du sept Mars 1887,
Défendeur sur exploit du trente avril 1887
Ayant M^e Licard pour avoué

2^o Le sieur Henri Roux - Martin, acheteur de
Commerce, domicilié et demeurant à Marseille, pris
en qualité de syndic de la faillite du dit sieur
Gaimar
Défendeur sur exploit du dix-huit mai 1887
Ayant M^e Renaud pour avoué

Où M^e Licard avoué du sieur
Giloux et Monsieur Chamard, substitut de
Monsieur le Procureur de la République en leurs
conclusions respectives

Attendu que M^e Licard, avoué du sieur
Gaimar et M^e Renaud, avoué du sieur Roux - Martin,
ne se présentent pas pour conclure et plaider,
quoique régulièrement sommés, qu'il y a donc
lieu de donner défaut contre eux;

Sur le fond, attendu que par acte reçu aux
minutes de M^e Renaud en notaire, en date du vingt
avril 1876, enregistré, le sieur Giloux a rendu

1887
10187

au sieur Gaimar une maison sise à Marseille sur
sainte-Cécile n° 10 moyennant le paiement d'une
rente annuelle et viagère ;

Attendu que le sieur Gaimar ne servant point
les arrérages de la dite rente, le sieur Giloux, se
conformant aux clauses de l'acte, lui a fait com-
mandement le cinq Mars 1887 de payer les sommes
actuellement dues, lui déclarant que faute par
lui de ce faire dans les trente jours il poursuivra
la résolution de la rente ;

Attendu que par exploit de Breuil-Bonafant
huissier, en date du sept mars 1887, le sieur Gaimar
a fait opposition au dit commandement et a cité
le sieur Giloux par-devant le Tribunal pour en
voir prononcer la nullité ;

Attendu d'autre part que par exploit d'Or-
huissier, du trente avril 1887, le sieur Giloux a
formé sa demande en résolution de rente par-devant
le Tribunal à l'encontre du sieur Gaimar et par
exploit du dix-huit mai 1887 a appelé en cause
le syndic de la faillite Gaimar ;

Attendu dès lors que les deux instances ainsi
introduites sont connexes et qu'il y a lieu d'en
prononcer la jonction ;

Attendu que l'opposition du sieur Gaimar n'est
point fondée et qu'il y a lieu de l'en débouter ;

Attendu en ce qui concerne la demande du
sieur Giloux, que les conclusions prises en son
nom, vérifiées par le Tribunal, paraissent
justes et fondées et doivent être entérinées ;

Par les Motifs
Le Tribunal de Première Instance de Marseille
Première Chambre siégeant Messieurs: Julien, juge
présent en empêchement de Président, Coselli, juge
et Jules Roux, avocat le plus ancien inscrit au tableau
de ceux présents à l'audience appelé à siéger en empê-
chement de juge titulaire et de juge suppléant

Donne défaut contre M^e Ricard, avoué du sieur
Gaimar et contre M^e Arnaud, avoué du sieur Roux-
Martin, faute par eux de conclure et plaider;

joint à raison de leur connexité d'une part
l'instance en nullité de commandement introduite
par le sieur Gaimar suivant exploit de Bézuil, Dornes, huissier,
du sept mars 1887 et d'autre part l'instance
en résolution de vente et paiement de sommes introduite
par le sieur Giloux suivant exploits d'Arnaud, huissier,
des trente avril et dix-huit mai 1887; et statuant
sur le tout par un seul et même jugement.

Déboute le sieur Gaimar de son opposition au com-
mandement à lui signifié le cinq mars 1887, met en
conséquence sur icelle le sieur Giloux hors d'instance
et de procès;

De même suite condamne le sieur Roux-Martin en
sa qualité et en tant que de besoin le sieur Gaimar à
payer au sieur Giloux la somme principale de quatre-vingt
cent soixante-quatorze francs 1/2 c. par solde des
semestres échus de la rente stipulée à son profit dans
l'acte de vente du vingt avril 1876, somme faisant
l'objet du commandement du cinq mars 1887, avec
intérêts de droit;

Dit et ordonne que la vente de la maison sise à
 Marseille rue sainte-Cécile n° 10 consentie au sieur Gama
 par le sieur Giloux suivant acte aux minutes de Me
 Renaudin, notaire à Marseille, en date du vingt avril
 1876, sera et demeurera résolue; dit et ordonne en con-
 séquence que le sieur Giloux reprendra la dite maison
 libre et franche de toutes charges, l'autorise à s'en
 remettre en possession et à en expulser le sieur Gama
 ou tous autres occupants pour lui par toutes les voies de
 droit etiam manu militari;

Autorise le sieur Giloux à encaisser les loyers de
 la maison dont s'agit échus à Pâques de la présente
 année;

Condamne les défendeurs à tous les dépens, en prononçant
 la distraction au profit de Me Ricard, avoué, qui
 affirme y avoir pourvu.

Fait et prononcé en audience publique au
 Palais de justice à Marseille le vingt huit
 huit cent quatre vingt sept.

Trucy

Jaurair

Dupont

18
 800 - 1170
 815
 205.71
 1018.71

ENREGISTRE A MARSEILLE
 LE 16 AOUT
 REÇU mille cent dix huit
 FRANCS
 1887
 FO. 74 CE
 CES



Judges Jupp
 Bosselli Jug
 Louis Loup av
 Chauvart

Trucy
Jaurair

4.50
 1.15
 5.65
 ENREGIST
 LE 16 AOUT
 REÇU